Que sais-je?

Collection dirigée par Paul Angoulvent

Derniers titres parus

1278. **Grammaire du russe** (J. Veyrenc).
1279. **Les philosophes français d'aujourd'hui** (P. Trotignon).
1280. **L'Ancien Testament** (Ed. Jacob).
1281. **Histoire de la langue latine** (J. Collart).
1282. **La cellulose** (M. Chêne et N. Drisch).
1283. **La génétique des populations** (E. Binder).
1284. **Le Pérou** (O. Dollfus).
1285. **Patois et dialectes français** (P. Guiraud).
1286. **La littérature grecque chrétienne** (A.-M. Malingrey).
1287. **La musique concrète** (P. Schaeffer).
1288. **La culture d'organes** (M. Sigot)
1289. **Le travail au XIXe siècle** (Cl. Fohlen).
1290. **L'arsenic et ses composés** (R. Dolique).
1291. **L'athéisme** (H. Arvon).
1292. **Géographie du Japon** (J. Pezeu-Massabuau).
1293. **Les particules élémentaires** (T. Kahan).
1294. **L'énergie solaire** (R. Peyturaux).
1295. **Crises et récessions économiques** (M. Flamant et J. Singer-Kerel).
1296. **Les cristaux** (R. Hocart).
1297. **L'oscillographe cathodique** (R. Rateau).
1298. **Sociologie des révolutions** (A. Decouflé).
1299. **Les malades et les médicaments** (A. Le Gall et R. Brun).
1300. **Les isolants** (Cl. Huraux).
1301. **Histoire des doctrines politiques en Allemagne** (J. Droz)
1302. **La vie dans l'Egypte ancienne** (Fr. Daumas).
1303. **L'électronique quantique** (D. Launois).
1304. **Histoire de la Tchécoslovaquie** (P. Bonnoure).
1305. **La médecine agricole** (J. Vacher).
1306. **La dynamique des groupes** (J. Maisonneuve).
1307. **L'hygiène des voyages** (Fr. Pagès).
1308. **L'Afrique orientale** (A. Bourde).
1309. **La guerre de Cent ans** (Ph. Contamine).
1310. **Histoire de la Corée** (Li Ogg).
1311. **Le structuralisme** (J. Piaget).
1312. **L'égyptologie** (S. Sauneron).
1313. **La télévision en couleur** (R. Guillien).
1314. **L'unité allemande** (P. Ayçoberry).
1315. **Les Guyanes** (M. Devèze).
1316. **Les accélérateurs de particules** (D. Boussard).
1317. **Le mercure** (Cl. Duval).
1318. **La thermo-analyse** (M. Harmelin).
1319. **Les présocratiques** (J. Brun).
1320. **La géodésie** (M.-P. Dupuy).
1321. **L'économie de l'Espagne** (M. Drain).
1322. **L'utilisation des microbes** (P. Manil).
1323. **Le commerce extérieur** (A. Bavelier).
1324. **La conduite des automobiles** (J. Rives).
1325. **Les mots savants** (P. Guiraud).
1326. **Les prêts hypothécaires** (C. Alphandéry).
1327. **Le droit public** (A. Demichel et P. Lalumière).
1328. **Histoire du Japon (des origines à Meiji)** (M. Vié).
1329. **La balance des paiements** (J. Weiller).
1330. **La pollution atmosphérique** (P. Chovin et A. Roussel).

ÉDIT. 30 283

1968-3 – Imp. des Presses Universitaires de France, Vendôme (France)

IMPRIMÉ EN FRANCE

Que sais-je?

LANGUE ET LITTÉRATURE BRETONNES

527

Que sais-je?

LANGUE ET LITTÉRATURE BRETONNES

PAR FRANCIS GOURVIL



PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE

DU MÊME AUTEUR

Kanaouennou Breiz-Vihan (mélodies d'Armorique), chants populaires bretons recueillis en collaboration avec H. LATERRE, préfaces d'A. LE BRAZ et M. DUHAMEL, 1 vol. in-12, Paris, Champion, édit., 1911.

Buez ar Pevar Mab Emon, 1 vol. in-12, 326 p., Montroulez, « Moullerez ar Gwaziou », 1911.

Quelques opinions sur les langues locales dans l'enseignement, Éditions de « Mouez ar Vro », 1920.

De l'Armor à l'Arré, 12 images de Basse-Bretagne, gravées sur bois par KERGA et présentées par F. GOURVIL, Morlaix, A l'enseigne de « Ti-Breiz », 1927.

En Bretagne, de Saint-Brieuc à Brest et de Quimper à Vannes, 1 vol., Coll. « Les Beaux Pays », Grenoble, Arthaud, édit., 1929.

Un tour de Bretagne au XX[e] siècle, plaq. in-4° ill., Rennes, Editions de « Bretagne », 1938.

Morlaix entre mer et monts, plaq. in-4° ill., Châteaulin, 1954.

La littérature arthurienne dans le « Barzaz-Breiz », br. in-4°, « Cahiers de l'Iroise », Brest, 1955.

Noms « héroïques » dans l'anthroponymie bretonne, br. in-8°, Salamanque, 1958.

Le breton et le français au Moyen Age, br. in-8°, Sansoni, Florence, 1959.

Th. de La Villemarqué et le « Barzaz-Breiz », 1 vol. in-8° rais. ill., Impr. Oberthür, Rennes, 1960.

Noms de Famille de Basse-Bretagne, Matériaux pour servir à l'Etude de L'Anthroponymie bretonne, I vol. in-8° raisin, Editions d'Artrey, Paris, 1966.

« QUE SAIS-JE ? »
LE POINT DES CONNAISSANCES ACTUELLES
N° 527

LANGUE ET LITTÉRATURE BRETONNES

par

Francis GOURVIL

Docteur de l'Université de Rennes

TROISIÈME ÉDITION MISE A JOUR



PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, PARIS

1968

VINGT-DEUXIÈME MILLE

Dépôt légal. — 1re édition : 2e trimestre 1952
3e édition : 3e trimestre 1968

INTRODUCTION

La langue et la littérature de la Bretagne continentale ont une histoire qui a fait, depuis plus d'un siècle, l'objet de travaux diversement importants du seul point de vue de la critique philologique. La plupart d'entre eux sont aujourd'hui épuisés en librairie, ou déclassés par suite de l'avancement des études de linguistique générale et de philologie celtique.

Etant donné soit une spécialisation trop poussée, soit un certain manque d'objectivité, soit encore un développement trop étendu du sujet traité, aucun d'eux ne répond en fait au but assigné en plein XXe siècle à un ouvrage de grande vulgarisation qu'encadrent des centaines d'autres intéressant chacun quelque branche des connaissances humaines. Celui-ci, qui ne peut viser à être « complet », ni par conséquent à remplacer un travail de portée uniquement didactique, se propose d'abord d'initier le grand public, auquel il est destiné, aux principales notions acquises sur les origines, les attaches et l'histoire d'une langue *non romane* parlée sur le territoire français par plus d'un million d'individus. (Pour mieux y parvenir, on a jugé indispensable de le faire dans le cadre d'une étude d'ensemble sur les idiomes qui lui sont apparentés — que ceux-ci soient disparus comme le *gaulois* et le *cornique*, ou soient encore en usage comme les dialectes celtes d'outre-Manche.)

L'ouvrage se propose ensuite de donner un aperçu de la structure organique de cette langue, de sa

syntaxe, de sa morphologie, de ses dialectes, de la composition de son vocabulaire, de sa situation actuelle après des reculs historiques. Il terminera par une vue des monuments écrits que nous a laissés l'idiome étudié et par des considérations sans parti pris touchant l'état de sa littérature actuelle et les promesses de son avenir.

L'auteur pense avoir ainsi fait œuvre utile tant pour l'édification de ses propres compatriotes que pour celle des lecteurs ayant tout à apprendre de la Bretagne et des différents pays celtes, de leurs langues respectives et de leurs littératures propres.

Même imparfaite, une telle synthèse sera, espérons-le, jugée préférable à toute absence d'information pratique sur des points restés jusqu'ici hors de portée pour une grande partie du public de langue française.

CHAPITRE PREMIER

POINT DE DÉPART : LE VIEUX-CELTIQUE ATTACHES. — POSITION PARMI LES LANGUES EUROPÉENNES

I. — Origines de la langue bretonne

Appelée par les spécialistes de la linguistique moderne « breton armoricain », et en usage dans une partie du vieux continent équivalent à peu près à la superficie de deux départements français de moyenne étendue, la langue bretonne se sépare nettement, par maints caractères, de la langue française qui cohabite avec elle sur ce territoire.

Alors que le français appartient au groupe des langues *romanes*, toutes issues du latin par suite d'évolutions plus ou moins marquées du parler de conquérants romains (1), le breton, lui, fait partie du groupe des langues dites *celtiques*.

Ce dernier groupe lui-même comprend deux rameaux dont l'un est appelé *brittonique* et l'autre *goïdélique ou gaëlique*.

Au premier se rattachent : le *gallois*, parlé dans la principauté de Galles, qui fait face à l'Irlande du Sud, dans l'ouest de la Grande-Bretagne ; le *cornique* aujoud'hui éteint, dont la zone d'extension fut le Cornwall ou Cornouaille anglaise, extré-

(1) Pour plus de détails sur ce point, se reporter au n° 167 de cette collection : *Les étapes de la langue française*, par Albert DAUZAT.

mité sud-occidentale du même pays ; et enfin le *breton armoricain*, aujourd'hui seul représentant de tout le groupe sur le continent.

Au second rameau appartiennent le *gaélique* d'Irlande et celui d'Ecosse, ainsi que le *manx*, fixé dans la petite île de Man, à égale distance du nord de l'Angleterre proprement dite et du nord de l'Irlande.

Les six langues qui forment le groupe *celtique* sont issues par leurs rameaux respectifs d'une branche maîtresse dépendant d'un tronc commun qu'on appelle l'*indo-européen*, système de faits linguistiques grâce auquel s'apparentent entre eux, de façon plus ou moins étroite, plus ou moins lointaine, les idiomes à flexion historiquement parlés dans l'ensemble de l'Europe, et en marge desquels se trouvent le *basque*, le *hongrois*, le *finnois* et le *turc* (1).

Les travaux de la philologie contemporaine — science qui débute avec les études de l'Allemand Bopp sur la *Grammaire comparée des langues indògermaniques* (1833-1849), et se poursuit par une tentative de reconstitution d'un « indo-européen » conjectural (appelé à tort « indo-germanique ») due à Schleicher (1861) — ont permis d'établir l'indiscutable communauté d'origine du *sanskrit*, *du zend* ou vieux-persan, du *grec ancien*, du *latin*, du *vieux-germanique*, du *vieux-slave* et du *vieux-celtique*.

De ces langues anciennes procèdent les langues hindoues, l'iranien, le grec moderne, les différentes langues romanes, les différents dialectes slaves, les langues germaniques (allemand, scandinave, anglo-saxon, néerlandais, etc.), et enfin *les langues celtiques* énumérées ci-dessus, auxquelles il convient d'ajouter le *gaulois*.

(1) V. le chap. II, « La langue », § IV, du t. I de : HUBERT, *Les Celtes*.

La grammaire comparée de ces dernières langues a, de son côté, fait l'objet de travaux importants de la part de savants anglais, allemands, danois, français, suisses, italiens, comme Pritchard, Whitley-Stokes, Mac Bain, Zeuss, Thurneysen, Holger Pedersen, d'Arbois de Jubainville, Loth, V. Henry, Pictet, Nigra, Ascoli, etc., pour ne citer que quelques-uns parmi les plus connus (1). Il n'est donc plus permis aujourd'hui de leur attribuer une origine autre, ou une antiquité plus reculée que celles de leurs sœurs européennes ; et l'on doit désormais tenir pour sans valeur les nombreuses théories émises depuis le XVIe siècle jusqu'à l'adoption de la méthode comparative, au sujet de leurs origines et de leur apparentement (2).

II. — Le vieux-celtique

Il est admis que le celtique primitif, en usage dans le centre européen vers une époque que l'on peut situer dans le IIIe millénaire avant l'ère chrétienne, s'est lentement acheminé vers l'Occident en suivant les vallées du Danube et de ses affluents pour se répandre dans une grande partie de la Bohême, de l'Allemagne actuelle, et des pays bordés par la Manche et l'Atlantique vers la fin de l'âge du bronze.

HUBERT (*Les Celtes*, t. I) place l'apparition des peuples celtes dans la protohistoire entre mille et cinq cents ans avant J.-C., et note que leurs migrations se terminent pendant les

(1) C'est au Suisse Pictet que revient le mérite d'avoir, dès 1837, signalé l'affinité des langues celtiques avec le sanskrit. Mais à ZEUSS revient incontestablement l'honneur d'avoir donné à la philologie celtique une base solide, restée depuis sans fissure, avec la publication, en 1853, d'une *Grammatica celtica* que l'on peut considérer comme un des grands événements philologiques du siècle dernier.

(2) Un excellent résumé de toutes ces théories est présenté dans le chapitre I de l'ouvrage capital de DOTTIN, *La langue gauloise* (vol. in-8°, Klincksieck, Paris, 1920).

époques de la Tène, entre cinq cents et cent ans avant notre ère.

Au second âge du fer, des peuples parlant l'un ou l'autre des dialectes déjà issus de la langue primitive étaient répandus sur des territoires très vastes, allant de la Valachie aux Iles Britanniques, comprenant les régions du Danube, du Rhin, du Pô, les trois quarts de l'ancienne Gaule, ainsi qu'une partie de l'Espagne.

Il est bon de signaler dès maintenant que l'expression « peuples celtes » répond ici non à l'idée d'une race pure, mais uniquement à un concept d'ordre linguistique. La science considère aujourd'hui que les Celtes ne constituent pas une « race », dans le sens propre du terme, mais ont toujours été un groupe de peuples formant un agrégat de types divers du point de vue anthropologique.

Une communauté italo-celtique semble avoir existé à un moment donné dans les régions de l'Europe centrale occupées par ces peuples. Elle s'est scindée à une époque reculée, l'un de ses éléments amorçant vers l'ouest une avance sans doute coupée par de longues pauses, l'autre obliquant vers les régions méditerranéennes. Un vocabulaire en grande partie commun, et certaines déclinaisons communes (génitif en i) caractérisaient la langue de ce bloc, au sein duquel l'accent faible de l'indo-européen acquit de l'intensité et se fixa le plus souvent sur la syllabe initiale (1).

Après la rupture, le vieux-celtique et l'ancêtre commun des différentes langues latines évoluèrent séparément ; mais, nombreux sont, on le verra, les liens qui continuent d'unir les dialectes actuels qui en sont les prolongements.

C'est semble-t-il vers le IIIe siècle avant J.-C. que l'on doit fixer le moment où l'expansion du premier atteignit son point maximum, avant le recul progressif, qui, sept à huit siècles après l'époque indiquée, confinera les langues issues de lui à peu de chose près dans les régions où nous les trouvons aujourd'hui.

(1) Cf. MEILLET, *Les dialectes européens*, 1922.

Ce parler était alors le moyen d'expression de peuples qui portaient des noms divers suivant les pays dans lesquels ils se trouvaient, ou de tribus désignées par un même nom alors que certaines étaient séparées par de grandes distances, et même par la mer. Il était vraisemblablement riche et possédait une littérature orale relativement développée. Dans son Introduction à l'ouvrage de G. Dottin (1), Camille Jullian assure qu'il a « servi de lien et de communion aux pensées de près de cent millions d'hommes ». A supposer que l'éminent historien de la Gaule se soit laissé entraîner en la circonstance par une sympathie touchant à l'enthousiasme, il n'en est pas moins patent que le vieux-celtique, s'il n'a pas été parlé *simultanément* en Galatie (Asie-Mineure), sur les bords du lac de Constance, sur ceux du Douro, aussi bien que dans les Appennins, dans le Massif Central, en Armorique et dans les Highlands d'Ecosse, par *tous* les habitants de ces contrées, a néanmoins dû être un instrument de civilisation et surtout d'échanges commerciaux suffisamment perfectionné. Son influence sur le germanique, entre autres est assez manifeste pour qu'on puisse, d'après la qualité des mots qui, dans cette langue, en portent la marque, admettre que, pendant des siècles, les Celtes ont été les « instituteurs » des Germains, grâce auxquels l'influence du celtisme s'est étendue aux peuples balto-slaves et même aux Finnois (2).

(1) *La langue gauloise*, p. IX.
(2) HUBERT, *op. cit.*, p. 82.

Chapitre II

LE GAULOIS

Le peu qui nous soit parvenu du gaulois démontre une étroite parenté entre lui et le latin. Les deux langues devaient avoir en commun de nombreux termes, et il est établi que pour certaines déclinaisons et des cas comme le nominatif, le vocatif et le génitif, leurs désinences étaient souvent identiques. C'est peut-être là qu'il faut chercher l'explication de la singulière rapidité avec laquelle, après la conquête de César, les Gaulois abandonnèrent leur propre langue pour adopter celle de leurs conquérants.

A cette époque déjà, l'unité linguistique qui put exister pendant des siècles au berceau des populations celtophones était rompue depuis longtemps. La langue continentale, d'une part, les dialectes parlés dans les Iles Britanniques d'autre part, influencés différemment par les substrats régionaux de pays conquis, et par les langues avec lesquelles ils s'étaient trouvés en contact, avaient acquis des caractères tranchés. Si bien qu'au dire d'un des plus qualifiés des spécialistes,

« rien ne nous autorise jusqu'ici à croire que le gaulois ait eu en commun avec le gaélique et le brittonique quelques-uns des traits les plus originaux qui caractérisent les langues celtiques au regard des autres langues indo-européennes, mais qui n'ont encore été constatés que dans les dialectes insulaires » (G. Dottin, *op. cit.*, p. 123).

Cependant, une inscription d'Alise semble présenter un exemple de conjugaison relative que l'on

retrouve dans l'irlandais, tandis que le *Calendrier* de Coligny, trouvé dans la vallée du Rhône, l'un des plus importants documents de la langue gauloise, montre à côté de quelques mots d'apparence goïdélique, un ensemble de morphèmes brittoniques.

Les « traits » auxquels G. Dottin fait allusion sont principalement les mutations de certaines consonnes initiales dans des cas déterminés, la modification de certaines voyelles par les consonnes qui les suivent ; la forme triple des pronoms personnels ; le « collectif » souvent utilisé comme pluriel, et dont le singulier n'est alors qu'un dérivé.

Au moment de la conquête romaine (57-52 avant J.-C.), il est vraisemblable que la Gaule était le seul pays du continent dans lequel un dialecte celtique fût encore en usage. Il devait disparaître de cet ultime espace au bout de quatre à cinq siècles de domination latine, laissant après lui des milliers de toponymes : noms de provinces, de villes, de *fundi*, de rivières, de montagnes, etc., qui voisinent aujourd'hui dans la cartographie nationale de la France avec d'autres d'origine ligure, ibère, franque, burgonde, visigothe, nordique.

Pour nous en tenir à quelques noms de villes provenant d'appellations gauloises, ou de noms de peuples devenus toponymes, citons au hasard : Lyon, Laon, qui, de même que Leyde (Pays-Bas) et Liegnitz (Silésie), représentent un ancien *Lugdunum* « Forteresse de Lug » ; Bayeux, de *Bodiocasses*, dont le premier terme survit dans le gallois *budd* « victoire » ; Rouen, de *Rotomagus*, « le champ de la roue » ? Chambord, de *Camboritum*, « le gué de la courbe », de même que Chambors (Oise), Chambourg (Indre-et-Loire), et une localité disparue de Grande-Bretagne ; Bourges, de *Bituriges*, « rois du monde » ; Evreux, de *Eburovices*, dont le premier terme se retrouve dans le bret. *evor* « bourdaine », et lui est commun avec celui des formes anciennes d'Embrun (Hautes-Alpes), Yverdon (Suisse), Brünn (Moravie) et York (Angleterre) ; Rennes, de *Redones*, qui renferme une racine *red* com-

mune au gall. *rhed* et au bret. *red* « course » ; Périgueux, de *Petrocorii* « quatre armées », etc. (1).

Le gaulois ayant laissé de si nombreux souvenirs de son existence dans la toponymie française n'a, par contre, légué à la langue issue des parlers romans auxquels il céda la place, que soixante-dix à quatre-vingts mots du vocabulaire courant, au nombre desquels deux ou trois verbes seulement.

Parmi les mots français hérités du vocabulaire gaulois, on peut citer : *bruyère* (du moins pour son radical, identique au bret. *brug*) ; *alouette* (d'*alauda*) ; braie (de *braca*, dont on peut rapprocher le bret. *bragez*) ; *claie* (de *cleta*) ; *ambassade* (d'un radical *ambact-*) ; *lande* (de *landa*), lieue (de *leuga*) ; *arpent* (de *arepennis*, conservé dans l'irl. *airchenn*) ; *soc* (de *soccum*, cf. le bret. *soc'h*) ; *glaise* (de *glitia*) ; *vassal* (d'un radic. *vassos*, d'où le gall. et le bret. *gwas* « homme, serviteur ») ; *mine* (cf. le gall. et le bret. *min*) ; *savon* (du gaul. latinisé *saponem*) ; *changer* (du gaul. latinisé *cambiare*, cf. le bret. *kemm*) ; etc. (2).

Mais si la contribution du gaulois à l'ensemble du vocabulaire français est à vrai dire insignifiante, son influence sur la phonétique, sinon sur la syntaxe de la même langue, est d'une importance qu'on ne saurait exagérer. Elle explique l'évolution des sons du latin dans le roman puis dans le français ancien, ainsi que les contractions que l'on peut observer depuis le latin classique dans les mots correspondants du français moderne. En plus du son de l'*u* français, c'est à une tendance propre au gaulois que sont dus, dès le haut Moyen Age, la chute de voyelles atones voisines de l'accent principal, le

(1) Sur ce qui touche à la toponymie celtique, on consultera avec fruit : G. Dottin, *Manuel pour servir à l'étude de l'Antiquité celtique* (2e éd., Champion, 1915) ; A. Longnon, *Les noms de lieu de la France* (Champion, 1920-1929) ; A. Vincent, *Toponymie de la France* (Bruxelles, 1937) ; A. Dauzat, *La toponymie française* (Payot), 1939), et le no 176 de cette collection : Rostaing, *Les noms de lieu.*

(2) Cf. Darmesteter et Hatzfeld, *Dictionnaire général de la langue française*, t. I, § 3 ; Dauzat, *Dictionnaire étymologique* (Larousse, 1938).

relâchement de la prononciation pour certaines consonnes dans les dialectes occidentaux issus du bas-latin, ainsi que le développement de diphtongues là où existaient primitivement des voyelles simples. Sur un plan tout différent, il semble impossible d'expliquer l'existence en français d'une ancienne numération vigésimale, qui n'apparaît plus que dans « quatre-vingts », sans y voir un legs du gaulois.

Les Celtes, et surtout les Bretons, ont conservé vivant le système de comptage par vingt, qu'ils ont dû tenir de populations primitives ayant pour habitude de compter sur les doigts de la main puis sur ceux des pieds. *Ugent* signifiant « vingt » en bret., cette langue multiplie *vingt* par deux, trois, quatre, six, sept, huit et neuf pour obtenir : quarante, soixante, quatre-vingts, cent vingt, cent quarante, cent soixante, cent quatre-vingts. Le gallois n'a conservé que *deugain*, *trigain*, *pedwar-ugain*.

On peut rapprocher de ces formations le nom de l'hospice parisien des *Quinze-Vingts*, fondé par saint Louis pour recevoir trois cents malades, et l'expression *douze-vingts*, offerte par un passage des *Mémoires du sire de Joinville*, édit. Francisque Michel, *Didot*, 1858, p. 43 : « ... il ne me fu demouré que *douze vins livres* de tournois ».

Par des voies insoupçonnées du profane, c'est le gaulois qui a conduit le français à la place particulière qu'il occupe parmi les langues romanes, plus loin du latin, sa langue mère, que ne le sont effectivement l'italien, l'espagnol, le portugais, et même le roumain.

« Le français », a pu écrire Hubert (1), « est du latin prononcé par des Celtes et mis au service d'esprits celtiques. Le caractère analytique de son verbe, l'emploi des démonstratifs et des particules démonstratives, l'allure de la phrase parlée lui sont communs avec les langues celtiques ».

(1) *Op. cit.*, p. 18.

Avant de quitter avec le gaulois le domaine du vieux-celtique, il convient de signaler un trait curieux de son consonantisme.

A une époque reculée, antérieure à la rupture de l'unité linguistique des peuples celtes, cet idiome a été marqué par un « accident » phonétique : la disparition de l'explosive *p* dans les mots qui lui étaient communs avec d'autres langues indo-européennes.

Prenons l'exemple classique d'une racine contenant les consonnes P L T, qui se retrouve aussi bien en sanskrit qu'en grec et en latin. Le celtique ayant d'abord possédé un mot * *plitano* dans le sens de« large», ce mot y a été réduit à *litano*, d'où le gaul. *litanos* apparaissant dans divers noms propres. Passé dans les Iles Britanniques, il y a évolué dans chacun des deux rameaux linguistiques déjà mentionnés, et que nous retrouverons bientôt, pour donner en irlandais moderne *leathan*, en gallois *llydan*, en cornique et en breton *ledan*. Si la chute du *p* initial ne s'était pas produite, nous aurions eu dans ces dialectes, respectivement : *pleathan*, *plydan*, *pledan*, dont le consonantisme, resté intact dans le grec *platanos* et le latin *planta*, s'est légèrement modifié en germanique, d'où l'anglais *flat* et l'allemand *Fladden*.

Il est pour le moins regrettable que de cet idiome, dont un texte suivi de portée littéraire ou historique eût été si précieux à maint point de vue, il ne soit parvenu — le plus souvent par le canal d'autres langues anciennes — que des noms propres de divinités, de peuples, de personnes, de lieux, et des substantifs dont l'énumération prendrait tout juste quelques dizaines de colonnes dans un volume in-octavo.

Les Celtes semblant avoir banni l'écriture de leurs pratiques courantes, et ne s'être servis que de la voie orale pour la transmission de leurs annales, de leurs épopées, de leurs doctrines philosophiques, nous ne savons d'eux que ce que nous en apprennent la toponymie, les découvertes archéologiques, et ce qu'ont écrit à leur sujet des auteurs grecs, phéniciens, ou latins parmi lesquels Hérodote, Pythéas,

Ptolémée, Himilcon, Caton, Cornélius Nepos, César, Tacite, etc.

Même si ces auteurs ne nous en signalaient pas la présence dans telles régions déterminées, où leur souvenir s'est complètement effacé depuis des dizaines de siècles, grâce à la toponymie nous saurions que les Celtes ont peuplé les vallées du Danube et de ses affluents, la Bavière (1), la Carinthie, l'Illyrie, la Vénétie, le Piémont, près des deux tiers de la péninsule ibérique.

Le nom du *Danube* lui-même, bien que son étymologie soit encore obscure (2) est considéré comme celtique. Pour plusieurs de ses tributaires, aucune hésitation n'est possible à cet égard. Le long de cette aorte de l'Europe centrale apparaissent des noms de lieux comme Vienne et Ratisbonne dont les formes anciennes : *Vindobona*, *Ratisbona*, *Radaspona*, présentent des éléments propres au celtique. Il en est de même des noms anciens de Belgrade : *Singidunum*, d'Exilles (Piémont) : *Exingomagus*, de Milan : *Mediolanum*, d'Estola (Andalousie) : *Esttledunum*, de Ségorbe (prov. de Valence) : *Segobriga*, de Lagos (Portugal) : *Laccobriga*, etc.

La science toponymique vient de même au secours de l'histoire pour déterminer les zones territoriales dans lesquelles, au cours de leur poussée vers l'Ouest et le Sud, les Celtes trouvèrent, en Gaule par exemple, des populations ibères ou ligures suffisamment denses pour y assurer la transmission de noms de rivières, de montagnes, de villes, etc. Pour nous en tenir aux hydronymes, il est significatif que l'Allemagne du centre et du Sud, ainsi que la Suisse, offrent comparativement plus de noms de rivières s'expliquant par le celtique que ne le fait la France, où les cours d'eau principaux avaient reçu leurs dénominations longtemps avant l'arrivée des Gaulois. Transmises aux nouveaux venus par des populations autochtones, ces dénominations nous sont parvenues entièrement refaçonnées par la phonétique du roman et du vieux français.

(1) A la lumière des découvertes archéologiques, il apparaît que cette région fut le centre le plus important de la civilisation celtique sur le continent à l'époque halstattienne.

(2) Cf. *Mémoires du 1er Congrès international de Toponymie et d'Anthroponymie*, Paris, 1938, pp. 142 et suiv.

Chapitre III

LE CELTIQUE INSULAIRE (1)

I. — Histoire

Nous savons par Tacite et Agricola que le langage des Bretons (*Brittones*) — cette appellation englobant aux yeux des latins une grande partie des peuplades celtiques disséminées sur le territoire de la plus importante des Iles Britanniques — différait peu de celui des Gaulois. Il est admis d'après César que les druides de Gaule avaient pour maîtres ceux de l'Ile de Bretagne, et qu'ils ne pouvaient logiquement s'instruire qu'auprès d'hommes parlant un idiome assez voisin du leur. Il y avait d'ailleurs des *Parissi*, des *Menapii*, des *Brigantes*, des *Atrebates*, des *Catuvellauni*, des *Brittani* des deux côtés de la Manche, et il y a souvent identité de termes dans les noms de lieu, les noms de personnes et les noms communs, en ce qui nous est parvenu des langues en usage dans l'une et l'autre de ces régions au temps de la conquête romaine. Il est certain que l'on trouve dans les langues celtiques insulaires actuelles des expressions dont la forme ancienne ne saurait être différente de telles expressions gauloises conservées par des textes grecs ou latins. Au gaulois *Pennowindos* répondent aujourd'hui le gall. *penwyn* et le nom de famille bret. *Pen-*

(1) La propriété du terme « insulaire » appliqué au celtique des Iles, a été contestée du simple point de vue linguistique. On ne peut lui conférer en effet qu'une valeur géographique ; mais à ce seul titre, le terme est assez commode pour devoir être conservé.

ven ; à un autre gaul. *Voretoviros* correspond le gall. moderne *gwaredwr* « sauveur », etc. Les exemples abondent d'ailleurs de mots gaulois dont le sens n'a pu être établi que par un rapprochement avec des mots appartenant à l'un ou l'autre des dialectes celtiques parlés outre-Manche, ou au breton-armoricain, qui, on le verra, est lui-même une langue de provenance insulaire. La proche parenté de ces dialectes avec l'ancien celtique continental ne saurait donc faire l'objet de la moindre discussion.

***

Il y a quelque incertitude en ce qui concerne l'époque à laquelle des immigrants celtes, ou tout au moins « celtophones » firent leur apparition dans le groupe d'îles diversement étendues situées en marge du vieux continent. D'après certains, l'Ile de Bretagne aurait été envahie dès le début de l'âge du bronze. D'autres parlent de deux vagues principales qui auraient déferlé l'une vers 800, l'autre vers 200 ans avant J.-C. sur les Iles Britanniques.

Venant ici suppléer aux lacunes de l'histoire écrite, l'archéologie préhistorique semble indiquer que des Goïdels se seraient installés dans ces îles à la première des deux époques ; les peuples connus sous le nom de Pictes y seraient venus vers la fin de l'âge du bronze. Les Bretons y auraient apporté les civilisations de la Tène I et II, et enfin les Belges, celle de la Tène III. Goïdels et Pictes se trouvèrent en contact avec des populations néolithiques plus ou moins denses dont la langue semble n'avoir laissé que peu de traces, même en toponymie. (Le nom primitif de la Grande-Bretagne : *Albion*, bien qu'indo-européen serait *ligure*.)

Le nom des *Brittones*, nation qui, au temps de

Pythéas (vers 350 av. J.-C.) avait déjà donné son nom à cette île, paraît avoir succédé à un plus ancien *Britanni* (avec un seul *t* et deux *n*). La forme avec *t* redoublé a donné en gallois le moderne *Brython*. Mais le gaélique *Cruithni*, qui désigne les Pictes, et dont le consonantisme correspond dans ce groupe à celui de *Brittones*, laisse supposer une initiale *Q*ᵘ en vieux-celtique. De son côté, d'après J.-Morris Jones (1), le gallois moderne *Prydain*, appliqué à la Grande-Bretagne, suppose un vieux brittonique *Pretania*, dérivé d'une racine italo-celtique se retrouvant dans le lat. *crēta*, le gall. *pridd* et le bret. *pri* « argile ».

II. — Le gaélique

1. Irlandais. — Ainsi que cela a déjà été indiqué, le rameau *goïdélique ou gaélique* comprend trois dialectes aujourd'hui séparés par la mer. Le plus important de beaucoup est l'*irlandais*, autrefois répandu dans toute la grande île connue aujourd'hui sous le nom d'Eire. Ses textes les plus anciens sont fournis par des inscriptions en caractères dits « oghamiques », trouvées des deux côtés du canal Saint-Georges, et que l'on peut dater des vᵉ et vıᵉ siècles. Du vıııᵉ au xᵉ, cette langue n'a laissé que quelques textes religieux peu développés, et surtout de précieuses gloses ajoutées à des textes latins. Le xıᵉ a marqué pour elle un essor littéraire dont les productions infiniment variées comptent parmi les plus riches de l'Europe du Moyen âge. Prose ou poésie, ce sont souvent les rajeunissements de compositions bien antérieures à l'époque des manuscrits qui nous les ont conservés. Ceux-ci sont

(1) *Welsh, Grammar*, pp. 4-6.

au nombre de plus de mille, dont les sujets peuvent rivaliser en diversité avec ceux de la littérature française de la même époque : gestes, romans d'aventure, épopées, visions, voyages merveilleux *(imrama)*, poésie lyrique, fables, imitations de l'Antiquité, ouvrages didactiques, droit, astronomie, médecine, homélies, etc. Seul le genre dramatique en est absent.

Dans les textes les plus anciens qui nous en soient parvenus, la littérature épique de l'Irlande développe des thèmes dont la création est souvent antérieure au christianisme. Elle comprend trois cycles. Le premier se rattache à l'ancienne mythologie celtique et aux invasions et émigrations qui ont successivement peuplé ou dépeuplé le pays : celles de Fir Bolg, des Tuatha Dê Danam, des Pictes, etc. ; le second retrace les luttes de l'Ulster contre les autres provinces, et met principalement en scène les héros nationaux, Conchobar et Cuchulainn ; le troisième est consacré à Finn et à Ossian, et c'est surtout lui qui a été mis à contribution par Macpherson, accommodé aux goûts du public lettré du xvıııᵉ siècle. Rien que les exploits de Cuchulainn (sorte d'Achille celte), par les multiples versions auxquelles ils se sont prêtés, fourniraient la matière de plusieurs milliers de pages imprimées.

Quant à l'ancienne poésie lyrique, son authenticité n'est assurée que pour des pièces postérieures au xᵉ siècle, et consiste d'abord en éloges de rois, de familles de héros et de guerriers célèbres. Elle s'épanouit jusqu'au xvııᵉ, conservant un caractère original et à peu près pur d'influences étrangères.

Les fameux « Moines d'Occident » formés au monastère d'Iona par saint Colomban, ou à celui de Bangor, dans l'Ulster, et qui se sont répandus dans toute l'Europe du vıᵉ au vıııᵉ siècle, ont peu enrichi la littérature de leur pays, dont la partie religieuse est, de ce fait, moins intéressante que les autres. C'est en latin qu'ils ont écrit, et c'est surtout comme calligraphes qu'ils se sont distingués, dans l'ornementation de manuscrits comme le *Livre de Kells*, ceux de Lindisfarne, de Durrow et autres merveilles du genre.

De toutes les langues celtiques actuelles, le gaélique d'Irlande est celle dont l'état ancien est le mieux connu, celle qui a conservé la flexion la plus

riche et la plus archaïque. C'est pourquoi elle apporte une contribution des plus précieuses à la linguistique générale et pourquoi son étude est indispensable à quiconque se consacre à la grammaire comparée des langues indo-européennes.

Comme Zeuss le signala en premier lieu, le vieil-irlandais est caractérisé par certaines formes de flexions et des terminaisons disparues dans les langues brittoniques. Des cinq flexions que possédait encore le moyen-irlandais, la langue moderne n'en a conservé que trois (génitif singulier, nominatif et datif pluriels, les autres cas étant indiqués par l'article et des mutations de consonnes initiales).

En plus de la « chute du *p* » déjà signalée pour l'ensemble des langues celtiques, le consonantisme irlandais présente un certain nombre de particularités. L'*s* primitif de l'indo-européen, s'y est conservé, alors qu'il est devenu *h* en brittonique. Par exemple : *sean* « vieux », y correspond aux gall., cornique et bret. *hen* et au lat. *senex* ; provenant d'un celt. *siro* (identique au lat. *serus*), *sior* y correspond aux gall., corn. et bret. *hir* « long » ; *samail* « semblable », proche du lat. *similis*, correspond tout autant au gall. *hafal* et au bret. *heñvel*. Le groupe *nt* du brittonique est réduit à *t* en irlandais, avec allongement de la voyelle qui précède : cf. *cét* « cent », gall. *can(t)*, corn. *cans*, bret. *kant* ; *saod* « chemin », en vieil-irl., *sét*, gall. *hynt*, bret. *hent*, etc.

Mais le trait le plus frappant de ce consonantisme est constitué par la persistance d'un Q^u indo-européen (= *kw*-) devenu *p* en brittonique, comme d'ailleurs en gaulois, et qui fait qu'aux gall. et bret. *pen* « tête », *pedwar*, *pevar*, « quatre », *pump*, *pemp* « cinq », etc., correspondent les gaéliques *cen*(ken), *cethir* (vieil-irl.), *coic* (id.), ces deux derniers proches des lat. *quattuor* et *quinque*.

Les Romains n'ayant pas pénétré en Irlande, le vocabulaire du gaélique est en général plus pur que celui des autres langues du groupe celtique. Il est néanmoins redevable au latin, et particulièrement à la langue religieuse, d'emprunts facilement reconnaissables.

L'écriture de l'irlandais moderne est des plus compliquées, du fait qu'en beaucoup de cas les voyelles n'y ont aucune valeur propre et jouent le rôle de simples exposants orthographiques. Trois dialectes principaux : ceux du Munster, du Connaught et du Donegal, se partagent aujourd'hui le domaine de cette langue. La domination anglaise de l'île, poursuivie pendant huit siècles, les « plantations » de colons allogènes, les évictions et les émigrations massives qu'elle entraîna, ont eu pour effet de déceltiser largement l'Irlande ; si bien que la population faisant usage du gaélique, qui se chiffrait par millions au XVIIe siècle, n'était plus, pour 4 millions d'âmes, environ, que de cinq cent quatre-vingts mille à peine en 1911 ; encore, est-ce tout juste si, sur un pareil nombre, vingt mille le parlaient à l'exclusion de l'anglais.

Depuis la création de l'Etat Libre, puis de la République d'Eire, l'enseignement du gaélique étant devenu obligatoire à tous les degrés, le nombre de ses usagers, ou tout au moins de ceux qui ont la possibilité de s'en servir, s'accroît nécessairement, sans toutefois que l'on puisse constater sur ce point un enthousiasme prometteur. Néanmoins, la presse et la littérature nationales sont en plein développement. Si la survie du gaélique paraît ainsi assurée, il ne semble pas s'ensuivre que la suprématie de cette langue s'affirme un jour au point d'amener la majorité des Irlandais à répudier l'usage de l'anglais, ni même à se servir de la langue traditionnelle de

leur île, de préférence à une langue universelle, et de grande culture, dont l'utilité pratique ne peut être négligée par les plus particularistes des gaélicisants.

2. **Ecossais.** — Dès le ve siècle de l'ère chrétienne, les Irlandais avaient pénétré en force dans le nord-ouest de l'Angleterre et en Ecosse où ils avaient déjà quelques colonies. Leur langue finit par y évincer celle des Pictes et autres peuplades faisant usage d'un dialecte brittonique. Son domaine s'affermit surtout au nord de la Clyde, dans les régions montagneuses, dans les îles qui forment les archipels des Hébrides, à l'ouest. Elle se développa au bout de quelques siècles, indépendamment de l'irlandais ; mais sa fortune littéraire fut cependant toute différente de celle de ce dernier, car la plupart de ses manuscrits les plus anciens, et dont soixante-trois sont conservés à la Bibliothèque des Avocats d'Edimbourg, ne sont guère antérieurs au XVIe siècle. L'un deux, le *Livre du Doyenné* de Lismore, compilé vers 1512, contient des poèmes du XVe siècle dont beaucoup se rattachent au cyle ossianique.

L'origine de ceux-ci a donné lieu à de nombreuses discussions ; mais, bien que les conclusions définitives n'en aient pas encore été tirées, il est admis depuis longtemps que les textes gaéliques produits après la mort de Macpherson, comme preuves de l'authenticité des fameux poèmes d'Ossian, ont été fabriqués au XVIIIe siècle et sont calqués sur les prétendues traductions livrées pour la première fois au public en 1760, formant un recueil qui devait enthousiasmer l'Europe lettrée de l'époque pré-romantique.

A côté de la littérature inspirée par une légende épique commune à l'Irlande et à L'Ecosse, il exista dans ce dernier pays une poésie d'origine plus récente empruntant ses thèmes à l'histoire et à l'observation de la nature ; mais elle n'a guère

fourni d'œuvres de premier plan. Un riche folklore poétique et légendaire recueilli par d'intelligents amateurs constitue l'essentiel des productions de la littérature écossaise du siècle dernier.

Aujourd'hui, propre à quelques régions des Highlands et à quelques-unes des « Western Isles », le *gaidhelach* est parlé, à l'exclusion de l'anglais par cinq mille individus environ, et, concurremment avec l'anglais, par un peu plus de cent trente-six mille, ceci bien qu'il soit enseigné à l'école depuis 1875 et par la radio depuis quelques années.

3. **Manx.** — Géographiquement tout proche de l'ancien domaine de l'irlandais, le dialecte de l'île de Man semble à première vue plus différent de celui-ci que ne l'est le gaélique d'Ecosse. C'est que son écriture utilise une orthographe phonétique empruntée aux signes et sons de l'alphabet anglais. Son apport, comparativement à celui de ses frères goïdéliques, est à peu près négligeable sur le terrain littéraire. Il n'a consisté qu'en ouvrages d'édification, en recueils de poèmes élégiaques et de chants populaires. Il n'existe plus de population s'en servant exclusivement, et le nombre des amateurs qui le cultivent afin d'en prolonger l'existence, s'élève tout au plus à quelques centaines.

III. — Le brittonique

1. **Gallois.** — Après la Gaule, la Grande-Bretagne avait été, on le sait, partiellement conquise par César (55-54 avant J.-C.), mais ce n'est que près d'un siècle plus tard, en l'an 43, que la soumission de la seule partie méridionale de l'île fut achevée par Claude. Il s'écoula ensuite quarante autres années avant qu'Agricola eût réussi à pousser ses légions jusqu'aux monts Grampian, au cœur de

l'Ecosse ; encore les difficultés rencontrées par les Romains pour se maintenir dans une région où ils avaient affaire aux Pictes, peuple particulièrement belliqueux, incitèrent-elles les conquérants à se retrancher plus au sud derrière de grandes murailles dont la plus septentrionale, courant d'ouest en est, de Dumbarton, sur la Clyde, à Linlithgow, sur le Firth of Forth, marque le point extrême atteint vers le nord par la colonisation latine.

Les Romains se maintinrent dans l'Ile jusqu'en l'an 410, époque à laquelle les dernières légions rappelées en Italie pour la défense de Rome, quittèrent le pays pour n'y plus revenir. Mais quatre siècles et demi n'avaient pas suffi pour amener les insulaires au point de latinisation atteint entre temps par l'ensemble des populations gauloises. Si l'on en excepte peut-être quelques agglomérations disséminées dans le sud et l'est de l'Angleterre, gagnées à l'usage du latin, tout le pays dut continuer à faire usage du celtique. Cependant, la langue des administrateurs, des fonctionnaires, des soldats, des vétérans et des commerçants italiotes devait inévitablement influer sur le vocabulaire des idiomes qui se trouvaient en contact avec elle.

Les mots ainsi empruntés intéressent aussi bien certaines parties du corps que l'architecture, le mobilier, le vêtement, l'agriculture, la botanique, l'industrie, les divisions du temps, la médecine, la religion, etc. Des points de vue historique et psychologique, ils sont souvent révélateurs de l'état de civilisation des Bretons à l'arrivée dans leur île des conquérants méditerranéens. Par leur origine, ces mots peuvent souvent indiquer ce qui existait ou qui n'existait point chez les populations conquises, portées à adopter la désignation courante d'une chose nouvellement introduite dans leur pays, en même temps que l'usage ou la fabrication de la chose elle-même.

En dépit de certaines affirmations, il semble bien que l'usage de la langue latine cessa dans l'île peu

après le départ des légions. N'ayant reçu qu'un léger vernis de civilisation romaine, les Bretons ne tardèrent pas à s'en dépouiller une fois abandonnés à leur sort. Mais des divisions se firent bientôt jour entre eux et favorisèrent le succès des premières incursions anglo-saxonnes — que l'on peut placer entre les années 425 et 435, et qui prirent, au bout de quelque temps, le caractère d'une véritable invasion.

En l'espace d'une trentaine d'années, dans la première moitié du ve siècle, la Grande-Bretagne a été le théâtre de deux événements qui ont influé comme suit sur la répartition des langues dans l'ouest de l'Europe :

Abandonnant définitivement leurs conquêtes au nord de la Manche, les Romains ont arrêté une latinisation des Iles Britanniques qui, sans cela, était à peu près fatale au bout de quelques siècles supplémentaires de colonisation. *Si cette latinisation s'était librement poursuivie, le résultat en eût été la naissance d'un dialecte roman proche du français qui serait répandu à peu près partout en Grande-Bretagne.*

S'étant laissé envahir, puis vaincre par les Anglo-Saxons, et ayant adopté pour la plupart la langue de leurs conquérants, les « Britons » des ve et vi^e^ siècles ont réduit à moins d'un million le nombre des usagers d'une langue celtique qui, sans cela, *eût pu être aujourd'hui celle de plus de trente millions d'individus.*

Par ailleurs, en quittant leur pays d'origine pour se mettre à l'abri des envahisseurs, une partie de ces Britons ont transporté sur le continent une langue qui, sans cela, n'y eût pas été parlée, et qui, aujourd'hui, *intéresse à elle seule une population presque aussi nombreuse que celles des autres langues celtiques réunies.*

Au IXe siècle il restait dans ce pays une région assez vaste échappant encore à la suzeraineté des rois anglo-saxons, et qui, désignée sous le nom de West-Wales, englobait, en plus du Pays de Galles actuel, le Cornwal, le Devonshire, le Somerset, une partie du Wiltshire et l'estuaire de la Clyde.

La déceltisation linguistique de l'île semble due

en général à la fusion lente des populations indigènes dans les tribus étrangères plus unies et mieux organisées qu'elles, plutôt qu'à des exterminations massives ou à une retraite générale des autochtones.

***

C'est dans le montagneux Pays de Galles, dont, au temps où Giraud de Barri (écrivain du XIIe siècle, normand par son père et gallois par sa mère) rédigeait son *Itinerarium Cambriae*, les habitants, quoique très portés vers la poésie et la musique, connaissaient encore un mode d'existence matérielle assez voisin de celui des Bretons d'avant la conquête romaine, que le brittonique s'assura dès le VIIe siècle un domaine privilégié. D'abord gouverné par ses propres rois, ce pays finit par perdre son indépendance au cours du XIIIe siècle pour devenir un fief princier de la couronne d'Angleterre. Mais il n'en devait pas moins conserver, remarquablement vivant dans toutes les classes de la société, un idiome celtique qui est aujourd'hui le plus riche, le plus souple et le plus évolué des dialectes encore en usage de la famille de langues à laquelle il appartient.

Cet idiome, le *gallois*, appelé *Cymraeg* dans la langue même (1), est donc le descendant direct des dialectes dominants, en Grande-Bretagne, entre le VIIIe siècle avant J.-C. et les conquêtes anglo-saxonnes.

Dès le second siècle avant l'ère chrétienne, le vocalisme du brittonique avait subi d'importantes modifications : réduction de certaines diphtongues à des sons simples ; passage d'o long

(1) Prononcez : *Keumraeg*. Le mot n'est autre qu'un dérivé de *Combrox*, pluriel : *Combroges* « compatriotes », d'où également le nom que se donnent les Gallois : *Cymry* (pron. *Keumri*) et celui qu'ils donnent à leur pays : *Cymru* (pron. *Keumru*).

final à *ü* puis à *i*, etc. Un changement dans la place et la nature de l'accent s'y faisait sentir à l'époque où la langue se trouvait en contact avec le latin. Devenu intensif du VIe à la fin du VIIe siècle, cet accent devait entraîner la chute des finales brèves et la disparition des prétoniques brèves dans les mots polysyllabiques, ainsi que l'abréviation des finales longues.

Le consonantisme, déjà affecté à l'époque où se produisirent les emprunts au latin, présente le passage de *s* initial à *h*, et la disparition de la même lettre en position intervocalique dans les mots d'origine celtique, alors qu'elle s'est conservée dans les mots empruntés. Au nom anglais de la *Severn*, anciennement : *Sabrina*, correspond ainsi le gallois mod. *Hafren* ; une racine indo-européenne SWEP, « dormir » se retrouvant dans le lat. *sommus* a produit le gall. et le bret. *hun* « sommeil », etc. Par contre, le *s* lat. de *Saturni(dies)*, de *sagitta*, de *saccus*, etc., s'est maintenu dans les emprunts *Sadwrn*, *saeth*, *sach* qui, en gall. correspondent aux mots bret. *(di)sadorn*, « samedi », *saez* « flèche », *sac'h* « sac », etc. En initiale, le groupe primitif *St* est réduit à *s* : cf. *serch* « amour », d'un radical *sterg* ; *cs* intervocalique devient la gutturale sourde *ch*, sauf dans les mots d'origine latine : le vieux-celt, *sweks* a ainsi évolué en *chwech*, *c'houec'h* « six » ; mais le lat. *Saxo* a donné *Sais* en gall., et *Saos* en bret. « Anglais ».

***

Moins originale et moins variée dans les sujets traités que sa sœur irlandaise, la littérature galloise présente néanmoins des œuvres de première importance, non seulement du point de vue national, mais sur le plan général de l'histoire littéraire. Il est, par exemple, impossible de traiter à fond la littérature occidentale des XIIe au XIVe siècle, et en particulier le cycle arthurien, sans tenir compte des œuvres des bardes et conteurs gallois. Bien que les thèses relatives à leur influence proprement dite sur les œuvres des trouvères et « jongleurs » anglo-normands et français, ainsi que sur celles des *minnessinger*, aient dû être revisées, il n'en reste pas moins que l'étude des romans gallois anonymes, contemporains de ceux de Chrestien, de Béroul, de Hart-

mann d'Aue, de Wace, de Wolfram, etc., apporte une contribution inappréciable à la critique de ceux-ci.

Les monuments littéraires de la langue galloise nous sont conservés par des manuscrits dont les plus anciens, si leur écriture ne remonte pas au delà du XIIe siècle, reproduisent cependant des compositions en vers ou en prose souvent bien antérieures à cette époque, et dont certaines rejoignent les thèmes de la littérature épique irlandaise.

La poésie nationale des Gallois présente quatre périodes principales : la première du VIe au XIIe siècle, dont les œuvres sont attribuées aux bardes Aneurin, Taliésin, Llywarch-Hen, Myrddyn, Golyddan, etc., et qui se compose d'élégies guerrières, de prophéties et de dialogues dont la métrique et la langue ont dû être rajeunies au XIIe siècle ; la seconde, incontestablement brillante, marquée par la poésie de cour dont le développement précéda celui du même genre en France, mais qui, à son tour, devait être influencée par la poésie des troubadours provençaux. Dafydd ab Gwylym, né en 1340, en fut le représentant le plus ramarquable. Au XVIe siècle se fonda une nouvelle école qui se proposa de compliquer la métrique afin d'écarter de la confrérie bardique ceux qui ne pourraient se plier à certaines acrobaties verbales ; les règles édictées par elle eurent surtout pour effet de priver la poésie du naturel qui en faisait le charme, pour y accumuler les artifices savants. La quatrième période, la plus considérable par sa production, s'étend de 1650 à nos jours et a eu pour représentants les plus notables William Phylip (-1669), Huw Morus (-1709), Goronwy Owen (-1769), Islwyn (-1878), Hiraethog (-1883) et plus près de nous : Ceiriog et Gwyn Jones. Actuellement, la poésie a encore de nombreux fervents en Galles, son goût y étant entre-

tenu par les assises annuelles connues sous le nom d'*Eisteddfodau*, où, de pair avec la musique chorale, elle se prête à d'imposantes compétitions régulièrement suivies par des dizaines de mille de personnes.

En prose, les conteurs « cambriens » ont légué des œuvres d'imagination dont on ne saurait surestimer l'intérêt, et qui sont conservées dans de précieux manuscrits actuellement au British Museum, au Jesus College, à la Bodleienne d'Oxford, à la Bibliothèque Nationale du Pays de Galles (Aberystwyth), etc. Les plus connues de ces œuvres, groupées sous le nom de *Mabinogion*, présentent trois cycles dont le plus ancien, bien que la rédaction n'en soit pas antérieure au XIIe siècle, offre des points de contact avec la littérature épique de l'Irlande. C'est le cycle des fils de Llyr, de Predery et de Don, personnages quasi mythologiques. Les souvenirs de l'occupation romaine apparaissent dans le second cycle, avec le *Songe de Maxen*, puis vient la légende arthurienne formée après les invasions saxonnes, qui se trouve combinée avec d'autres éléments dans l'admirable *Histoire de Kulwch et Olwen*, et se voit renouvelée dans *La dame de la Fontaine*, *Pérédur*, *Gereint et Enid*, etc., sous l'influence de romans venus du continent. En plus des contes, la prose galloise du Moyen âge a laissé de nombreux textes intéressant l'histoire, la jurisprudence, la médecine, la poétique, témoignant de l'attachement manifesté par l'aristocratie du pays envers les traditions et la langue nationales, à travers les années de luttes incessantes contre de nouveaux envahisseurs normands et anglais.

Sauf peut-être au XVIe siècle, au cours duquel l'accession au trône de Grande-Bretagne sous le nom d'Henri VII d'un Tudor, prince gallois, eut

pour effet d'attirer à Londres la noblesse de la Principauté, et de l'angliciser dans une certaine mesure, il n'y a pour ainsi dire pas eu de période creuse dans l'histoire littéraire de la vieille Cambrie. Chaque siècle lui a fourni des œuvres dont l'intérêt n'égale peut-être pas celui des productions diverses des grands XIIe, XIIIe et XIVe, mais qui ont néanmoins eu pour effet de maintenir dans le peuple gallois un vif sentiment de sa personnalité, avec une curiosité intellectuelle et des goûts artistiques qui continuent de lui assurer dans le cercle des nations groupées au sein du Commonwealth britannique une originalité indéniable. A l'inverse du gaélique qui n'a produit que peu de chose entre le XVIe siècle et les temps modernes, le gallois a profité largement de l'invention de l'imprimerie, à laquelle il est cependant venu assez tard. C'est une langue que le nombre relativement faible de ses usagers (moins d'un million, à peu près tous bilingues) n'empêche point d'être policée, de posséder une presse très vivante, comprenant des dizaines de journaux et de périodiques qui s'adressent aux milieux les plus divers ; de donner chaque année l'essor à de nombreuses publications d'intérêt scientifique, littéraire, technique, qui honoreraient grandement n'importe quel petit pays.

On peut affirmer que le gallois, loin d'avoir été un obstacle à la pénétration du progrès intellectuel, moral, matériel et social dans la Principauté, en a toujours été, et en est aujourd'hui plus que jamais l'auxiliaire le plus précieux. Il est aujourd'hui enseigné à tous les degrés, et la principauté possède son Université Nationale dont le rayonnement se fait sentir dans toutes les classes sociales, surtout dans les classes dirigeantes, fidèles à une longue tradition d'attachement à la langue des vieux

Kymry, si expressive, si riche, et digne à tous points de vue de répondre au souhait de ses bardes :

Oes y byd i'r iaith Gymraeg !
(La durée du monde à la langue galloise.)

Dans *A Welsh Grammar*, J. Morris Jones divise comme suit les époques historiques de cette langue : 1° *Gallois primitif*, au delà du VIIIe siècle ; 2° *Vieux-gallois*, du début du IXe à la fin du XIe ; 3° *Moyen-gallois*, du début du XIIe vers le début du XVe ; 4° *Gallois moderne*, de l'époque de Dafydd ap Gwilym à nos jours. D'autres font partir le gallois moderne de la publication en 1588 d'une traduction complète de la Bible par William Morgan, traduction dont la langue fut en général adoptée par les écrivains postérieurs à son auteur et assura ainsi l'unification de la langue écrite dans tout le pays.

Aujourd'hui, la langue parlée se divise en quatre grands dialectes : *Gwynedd* (Nord-Ouest) ; *Powys* (Nord-Est et Centre); *Dyfed* (Sud-Ouest) ; *Gwent* (Sud-Est). Ceux du Nord se distinguent surtout de ceux du Sud par un traitement différent de certaines diphtongues post-toniques en *ai*, *eu*, *au*. C'est ainsi que les formes littéraires *cadair*, « chaise », *boreu* ou *borau*, « matin », *llyfrau*, « des livres », correspondent à des formes parlées *cadar*, *bora*, *llyfra* dans le Nord, et *cader*, *bore*, *llyfre* dans le Sud. L'emploi de certains mots courants : *heol* ou *ffordd* « route », *tywydd* ou *hin* « temps qu'il fait », etc., ou de certains pronoms personnels : *fo* ou *o* « lui », *ef* ou *e*, etc., caractérise également les originaires de l'une ou l'autre des régions.

Un riche système de dérivation a permis au gallois, en rendant facile la création de mots nouveaux, de conserver un vocabulaire relativement peu chargé d'emprunts étrangers. Cependant, la langue populaire a subi l'influence inévitable de l'anglais, aussi bien dans ses locutions que dans le vocabulaire courant. Le français lui-même a marqué la langue littéraire du XIIe au XIVe siècle, époque à laquelle les souverains anglais de la dynastie angevine étaient entourés d'une aristocratie et de ménestrels francisants. (Les mots *braf* « joli », *tafarn* « auberge », *cantel* « cercle », *trafael*, « effort », *fflwrdylys* « fleur de lys », sur « aigrelet », *bilain* « serf », « scélérat », *bastard* « illégitime », *ffiol* « flacon », etc., ont pour ancêtres, en français ancien : brave, taverne, cantel, travail, flour de lis, sûr, vilain, bastard, fiole).

2. **Cornique.** — Dès le VIIe siècle, le Cornwall, ou Cornouaille anglaise, se trouvait politiquement séparé du Pays de Galles ; mais c'est seulement au IXe qu'il fut annexé par les rois saxons et devint un fief ducal de la couronne anglaise. Colonisée anciennement par les *Cornovii*, d'où son nom : *Kernow*, dans la langue même du pays, et *Kernyw* en gallois, la péninsule ainsi nommée (1), qui prolonge vers le S.-O. le territoire de l'ancienne *Dumnonia* (aujourd'hui Devon), conserva jusqu'au XVIIIe siècle l'usage d'une langue qui, somme toute, aurait pu n'être qu'un dialecte gallois si les deux contrées étaient restées unies aux points de vue politique et administratif. Mais il semble que les liens spirituels entre elles aient été relâchés dès le Xe siècle, ce qui eut pour effet d'accentuer l'évolution rapide du *cornique*.

Rien n'a subsisté de la littérature lyrique et romanesque qu'il pouvait avoir en commun avec le Pays de Galles au temps de l'unité linguistique des deux régions ; tous les textes ou simples gloses, vocabulaires et listes de noms que l'on possède de la langue ancienne sont postérieurs au Xe siècle, et, par la suite, les textes suivis qu'elle nous offre sont de rares poèmes et drames d'inspiration presque exclusivement religieuse : *Passion*, *Création du Monde*, *Résurrection*, *Vie de saint Meriadec* (autrement dit : *Beunans Meriasek*). Toute véritable activité littéraire paraît s'être arrêtée en Cornwall dès le XVIe siècle, bien qu'à cette époque l'idiome indigène fut encore parlé depuis la Tamar jusqu'au cap Land's

(1) Qu'il soit dit en passant que *Kernow*, *Kernyw*, et le breton *Kerneo* ont une origine tout autre que celle de *Cornwall*, d'une part, et du nom français *Cornouaille* d'autre part. Les trois premiers procèdent du brittonique *Cornovia* ; *Cornwall* représente l'anglo-saxon *Cornwealas*, et *Cornouaille* un lat. *Cornu Galliae*.

End. Au commencement du XVIIe, sans doute sous l'influence de la Réforme, qui introduisit l'anglais comme langue vulgaire dans le culte, la plus grande partie de la population péninsulaire pouvait s'exprimer dans la langue du royaume.

Lorsque le Gallois E. Lhuyd, érudit auteur d'*Archaeologia Britannica* (Oxford, 1707), parcourut le pays à la fin du même siècle ou au début du suivant, le *kernuek* n'était plus parlé que sur les bords des côtes, au nord entre la baie de Saint-Ives et le cap Land's End, au sud entre ce promontoire et la côte orientale de Lizard Point. Il s'éteignait mélancoliquement en 1777 sur les lèvres de la centenaire Dolly Pentraeth, de la paroisse de Mousehole, près Penzance, dernière personne dont la langue maternelle ait été le cornique. Seuls les pêcheurs devaient en conserver quelques expressions dans leur anglais dialectal.

Le cornique a fait l'objet de nombreuses et utiles publications de la part de Norris, de Whitley Stokes, de J. Loth, etc.

Les traits les plus frappants de son consonantisme sont la disparition des gutturales, encore si fortes en gallois et en breton, et le passage de la dentale sourde, en finale, à la sifflante *s*. Cf. les gall. et bret. *tad* « père », *byd*, *bed*, « monde » *tud* « peuple, gens », etc., en corn. : *tas*, *bys*, *tys*.

Il forme en quelque sorte un trait d'union entre le gallois et le breton-armoricain, et possède en commun, tantôt avec l'un, tantôt avec l'autre, des particularités de syntaxe et de vocabulaire qui ne se retrouvent pas dans tous les trois.

L'hagionymie du Cornwall est, elle aussi, très proche de celle de l'Armorique bretonne, et prouve que les deux contrées, séparées par la Manche en sa plus grande largeur, ont procédé à des échanges spirituels plusieurs siècles après les émigrations. Quant à sa toponymie elle-même, caractérisée en gros par ce dicton anglais cité par Camden (XVIe siècle) :

By *Tre*, *Ros*, *Pol*, *Lan*, *Caer* and *Pen*
You may know most Cornishmen...

elle présente de son côté de frappantes analogies avec celle de la Bretagne, pays auquel la première partie du distique pourrait s'appliquer aussi bien qu'à la Cornouaille britannique.

3. **Breton-armoricain.** — Le troisième des dialectes faisant partie du groupe brittonique des langues celtiques n'est autre que le breton-armoricain, ou *brezoneg*, transporté de Grande-Bretagne dans la partie la plus occidentale du territoire de l'ancienne Gaule, et dont nous allons avoir désormais à nous occuper exclusivement.

Chapitre IV

LE BRITTONIQUE CONTINENTAL

I. — L'Armorique primitive

La région de France aujourd'hui appelée *Bretagne*, connue auparavant des anciens sous le nom celtique latinisé *Armorica* (contracté de *Are-morica*, littéralement : « qui donne sur la mer »), très faiblement peuplée aux époques paléolithique et mésolithique, a connu par contre plusieurs courants de civilisation mégalithique qui ont laissé sur son sol des traces très nombreuses.

L'une de ces civilisations, caractérisée par le *dolmen*, table de pierre simple, semble avoir eu pour foyers le sud de l'Espagne et le Portugal, s'être répandue autour du golfe du Lion, sur la côte atlantique, de la Vendée au Finistère. Elle aurait atteint ce dernier point environ deux mille ans avant l'ère chrétienne et serait passée de là dans les îles anglo-normandes, dans la « frange celtique » des îles Britanniques, puis dans le nord de l'Allemagne, pour s'arrêter au Danemark.

Une autre, caractérisée par *l'allée couverte*, dolmen à plusieurs tables, ainsi que par le *menhir*, et dont le point de départ n'est pas encore fixé de façon certaine, s'est épanouie dans les Pyrénées, le Languedoc méditerranéen, le sud du Massif Central, puis vers l'Armorique et le bassin parisien. D'Armorique elle se serait, elle aussi, ramifiée vers l'Irlande et les régions occidentales du « Mainland » briant-

nique. Mais c'est dans la péninsule bretonne même qu'elle semble avoir atteint son apogée, si l'on en juge d'après le nombre des monuments qu'elle y a semés, et dont plusieurs sont parmi les plus beaux que l'on connaisse dans leur genre.

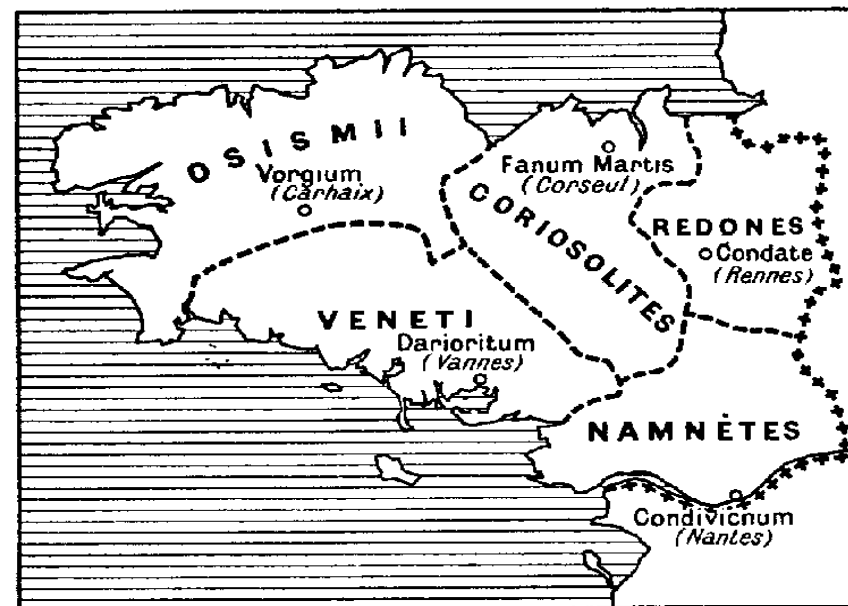
Succédant à celui de la pierre polie qu'il mit sans doute longtemps à détrôner, l'usage du cuivre a pu être contemporain de ce dernier courant. Le bronze lui-même a connu dans la Basse-Bretagne actuelle un développement ramarquable, accompagnant, vers -1600 ou -1500 une civilisation à tumulus, témoignant de rapports étroits avec le sud-est de l'Angleterre. Vers -1200, l'Armorique était l'un des pays gros producteurs d'armes et d'instruments de bronze, grâce à la coexistence du cuivre et de l'étain sur son territoire. Le fer ne devait s'y introduire que tardivement, vers la fin du Halstattien ; il y est surtout représenté à l'époque chronologique de La Tène I, c'est-à-dire vers -450 ou -400. C'est à ce moment que s'y manifeste surtout la civilisation celtique, complètement étrangère, quoi qu'on l'ait cru longtemps, à celle des monuments mégalithiques. Elle semble y avoir été introduite par des populations venues du centre de la France ou du sud du bassin parisien. Mais les indications de l'anthropologie tendent à prouver qu'il s'agit en l'espèce, non de Gaulois proprement dits, mais plutôt de populations celtisées, refoulées vers l'ouest par les Gaulois eux-mêmes.

Les Bretons actuels, dans leur ensemble, sont donc les descendants des autochtones qui occupaient leur pays aux âges de la pierre polie et du bronze, atlanto-méditerranéens, dolicho- ou mésocéphales d'assez grande taille, ceux des envahisseurs de l'époque de La Tène, Alpins brachycéphales, établis de préférence dans la partie médiane de la péninsule, et

enfin ceux des insulaires débarqués sur les côtes de celle-ci au cours d'émigrations dont nous parlerons plus loin, et dont le type humain ne se différenciait pas sensiblement de celui de certains autochtones.

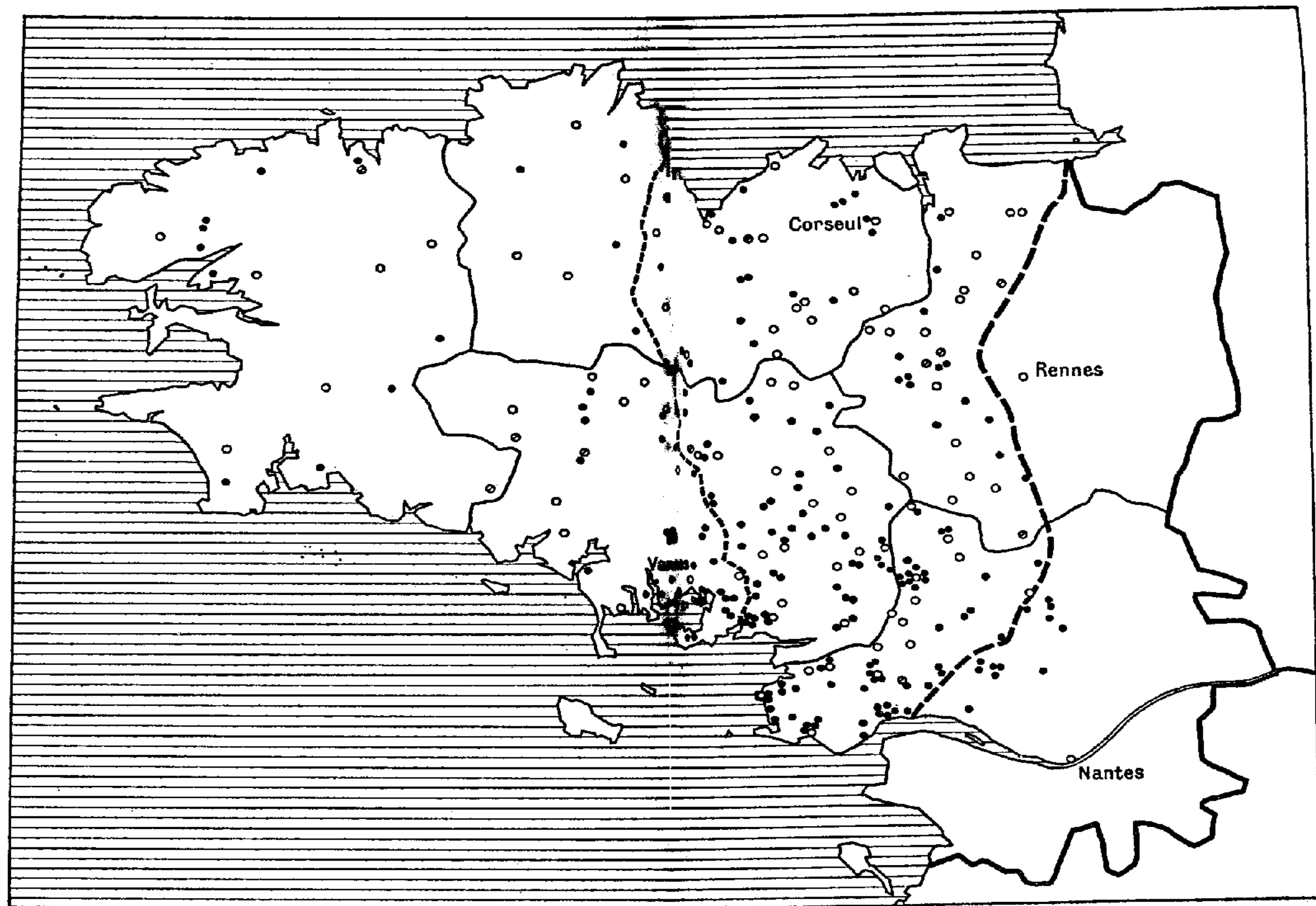
II. — L'Armorique gallo-romaine

On sait qu'à l'époque de la conquête romaine, devenue gauloise depuis quatre à cinq siècles, l'Armorique bretonne était divisée en un certain nombre



CARTE I. — Délimitation conjecturale des anciennes cités de l'Armorique *(D'après M. Merlet)*

de « cités » : celles des *Namnetes*, des *Rhedones*, des *Coriosolites*, des *Veneti* et des *Osismii*, dont les noms, sauf le dernier, remplacèrent plus tard ceux des anciens chefs-lieux (respectivement : *Condevin-*



Limites de l'ancien duché de Bretagne

Limites présumées de la langue bretonne à l'époque de sa plus grande expansion

Limites des départements

Limites actuelles de la langue bret.

○ Toponymes en *-ac* désignant des communes (1)

● Toponymes en *-ac* désignant de simples villages, lieux-dits, etc.

● Toponymes en *-ac* ayant évolué en *-é*, *-y* à l'intérieur de la zone bretonnante

(1) En plus de noms en *-ac* le signe ○ peut éventuellement désigner une demi-douzaine d'autres toponymes d'origine gallo-romaine comme : *La Feuillée* (Finist.). *Peumérit* (id.). 2 *Pommerit* et un *Pommerel* (C.-du-N.), *Grandchamp* (Morbihan).

CARTE II. — Anciens *fundi* en *-ac*

cum, *Condate*, *Fanum Martis*, *Darioritum* et *Vorganium*), et survivent ainsi dans ceux de *Nantes*, *Rennes*, *Corseul*, *Vannes*.

D'après les travaux les plus récents et dignes d'attention, ces cités, dont les frontières intérieures utilisaient au maximum les cours d'eau importants, se partageaient le territoire de la péninsule comme l'indique la carte de la p. 39 (1).

Elles se trouvaient soumises à César avant la chute du reste de la Gaule, en des circonstances que l'on connaît, grâce aux *Commentaires*, et connurent une quasi-léthargie à la suite de leur entrée dans l'orbite latine. A part Nantes *(Condevincum)*, et Rennes *(Condate)*, le pays n'avait pas de centres urbains de quelque importance ; sans industries, doté à l'arrivée des romains d'un système routier assez rudimentaire, il resta une province déshéritée qui ne devait jamais participer activement à la vie de l'Empire, à quelque point de vue que l'on se place. Son peuplement, sans doute pas très dense, dut encore voir aggraver sa faiblesse par l'exode vers l'Irlande d'une partie des grandes familles. Comme ailleurs, entre le Pas de Calais et la Méditerranée, l'usage de la langue gauloise s'y perdit au bout de quelques siècles. Pas une seule inscription n'atteste d'ailleurs pour nous l'usage de cette langue sur toute l'étendue de l'Armorique pendant le millénaire écoulé entre son introduction et sa disparition plus ou moins complète. Une partie des peuplades vénètes pouvait cependant l'avoir conservée jusqu'à l'arrivée des premiers contingents d'immigrants bretons. Chose encore plus singulière, même dans la toponymie ses traces sont très peu apparentes.

(1) Cf. F. MERLET, La formation des diocèses et des paroisses en Bretagne, dans *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne*, 1950.

On ne connaît à vrai dire que quelques noms propres armoricains qui puissent en toute certitude être rattachés au gaulois. Parmi eux : *Eussa*, nom breton de l'île d'Ouessant, forme ancienne : *Ossam*, gaulois *Uxama*, « la plus élevée » (et non : l'île de l'Epouvante », « comme s'obstinent à le vouloir certains faiseurs d'étymologies romantiques) ; *Guézel*, nom bret. de Belle-Ile-en-Mer, forme anc. *Vidilis* ; *Houat*, île du Morbihan, gaul. *Siata* ; *Ac'h*, nom d'un archidiaconné du Léon ; forme anc. *Achm*, qui peut être rapproché de celui des *Oxismii*.

Il existe environ quatre-vingts hydronymes se rapportant soit aux fleuves qui se jettent directement dans la Manche ou l'Atlantique, soit aux tributaires de ces cours d'eau depuis la baie du Mont-Saint-Michel jusqu'à l'embouchure de la Loire. Ils n'ont point encore fait l'objet d'une étude approfondie, les formes archaïques faisant défaut pour beaucoup d'entre eux. Plusieurs sont certainement préceltiques, sans qu'on puisse toujours leur trouver ailleurs des répondants assurés ; quelques-uns s'expliquent par le breton ou le brittonique (*Ellé*, *Aven*, *Scorff*, *Dourduff*, *Steir*, *Pensez*, *Douron*, etc.) ; d'autres par le latin, le roman ou le français (*Seiche*, *Frémur*, *Pérouse*, *Lié*, etc.). La plupart échappent encore aux tentatives d'explication les plus sérieuses, basées sur les ressources actuelles de la philologie comparée (entre autres, le nom du *Léguer*, rivière de Lannion, C.-du-N. apparemment voisin de celui de la Loire *(Liger)*, suppose un ancien *Lêker* ; celui de l'*Hière*, affluent de l'Aulne, à première vue très proche des *Yerre*, affluents du Loir et de la Seine, ne peut dériver comme eux d'un ancien *Atura*, qui, en bret. mod., eût donné *Adour*). Toujours est-il que dans les uns et les autres on chercherait en vain les composés ou représentants modernes des termes gaulois *Apa*, *Dubra*, *Nantos*, *Bonna*, *Onno*, *Dor*, *Ar*, etc. qui se rencontrent dans de nombreux noms de cours d'eau de France et des pays anciennement peuplés par les Celtes.

A quoi attribuer cette indigence de l'onomastique proprement gauloise en Bretagne ? — Sans doute au fait qu'à leur arrivée en Armorique, entre -500 et -450, les populations celtophones adoptèrent la plupart des appellations géographiques déjà en usage chez les autochtones, et en imposèrent très peu de leur côté. Mais, par ailleurs, on pourra se rendre compte que les Armoricains des époques

gauloise et gallo-romaine ont, eux-mêmes, transmis relativement peu de noms propres celtiques ou préceltiques à leurs successeurs (si l'on en excepte du moins les noms de *fundi*), étant donné que plus de neuf sur dix des noms actuels des communes, paroisses, villages et lieux dits de la Basse-Bretagne, et de la partie de la Bretagne où le breton fut en usage à une certaine époque, sont de formation bretonne, romane ou française.

III. — Les immigrations bretonnes

Sans refaire ici de l'histoire, en s'étendant sur les événements qui déterminèrent une partie de la population celtique de l'Ile de Bretagne à venir s'installer en Armorique entre la première moitié du ve et la seconde moitié du VIIe siècle, il convient de rappeler que, sous la pression des Anglo-Saxons, des Brittons, en nombre plus ou moins grand, conduits par leurs chefs et leurs pasteurs, quittèrent leur pays pour chercher au delà des mers des territoires dont ils seraient, ou dont ils deviendraient les maîtres.

Certains allèrent jusqu'en Galice, où leur présence est attestée par des textes de l'époque, et par un nom de lieu au moins : *Santa Maria de Bretoña*. Mais c'est sur les proches rivages de la Manche, entre la baie de Cancale et les *abers* du Léon, ou sur ceux de l'Atlantique, entre le Conquet et l'embouchure de la Vilaine, que ces émigrants durent prendre terre de préférence.

L'histoire est à peu près muette sur les circonstances qui entourèrent leur installation dans le pays. D'aucuns en ont conclu que l'occupation de celui-ci fut d'autant plus pacifique que l'Armorique occidentale aurait auparavant été rendue presque déserte par les ravages des Saxons ou d'autres barbares. D'autres ont contesté l'importance numérique des contingents bretons, alors que, dès 469, ceux-ci étaient suffisamment denses pour que douze mille hommes commandés par un certain Riothime aient pu en être distraits et utilisés par l'empereur d'Occident Anthémius pour combattre les Visigoths à Déols, dans l'Indre.

Les *Vies* latines de saints Bretons originaires de Grande-Bretagne, documents postérieurs de plusieurs siècles à l'existence des personnages qu'ils concernent, et dans lesquels la légende se mêle souvent à l'histoire, parlent volontiers de l'Armorique comme d'une contrée presque déserte, à population clairsemée, encore païenne.

Pour répondre à la question de savoir s'il y eut réellement au ve siècle un désert, ou un quasi-désert armoricain, on peut s'adresser utilement à la toponymie, dans la mesure où ses éléments remontent *au plus tard* à l'époque de l'organisation nouvelle de l'Armorique par les immigrants. De tels éléments sont d'abord les noms gallo-romains, pour la plupart survivances de *fundi* (domaines) au suffixe en *-acu(m)*, *-iacu(m)*, dont l'existence est nécessairement *antérieure* à la venue des Bretons ; ensuite, les noms que ceux-ci ont donnés à leurs propres fondations contemporaines de la période d'organisation, comprise entre le milieu du ve siècle environ et la fin du VIIe.

Il est évident que là où les nouveaux arrivants ont trouvé des autochtones, ils ont en général adopté les noms transmis par ceux-ci, tandis que dans les endroits déserts où ils décidaient de se fixer, ils étaient dans l'obligation d'en imposer de leur choix. Donc, en principe, moins nombreux sont, dans une région déterminée, les toponymes d'origine gallo-

romaine, et plus dense y est la proportion des toponymes anciens de création bretonne, plus il est vraisemblable que cette région était peu peuplée au moment de l'arrivée des insulaires. Or, voici ce qui ressort à cet égard de l'examen des noms de lieu anciens de la péninsule.

1. *Noms gallo-romains en* -ac *et autres*

(Le suffixe *-ac*, ainsi maintenu par l'écriture, mais parfois prononcé *ec* en breton, et *a* en parler populaire de Haute-Bretagne, constitue un double témoin : Il prouve l'existence d'une population autochtone dans les endroits où il se manifeste ; il prouve aussi que la langue bretonne y a prédominé après coup. On sait, en effet, que ce suffixe, qui se montre sous diverses formes dans des milliers de toponymes, à travers la France, a évolué en *-é*, *-ais*, *-ays*, *-y*, etc., dans les pays de langue d'oïl. Si on le rencontre quelque part en Bretagne sous sa forme intacte, c'est parce qu'il y a été conservé par la phonétique bretonne, et c'est donc que le breton a été en usage dans les lieux intéressés jusqu'au VIIIe ou IXe siècle au moins. Si on l'y relève sous une forme évoluée, même en Basse-Bretagne, c'est parce que la langue romane s'est conservée sans éclipse en certains endroits, jusqu'à l'époque indiquée ci-dessus.)

Finistère. — Pour trois cents communes, dont cent quatre-vingts au moins sont des créations antérieures au VIIIe siècle : douze noms gallo-romains : *Milizac*, *Irvillac*, *Briec*, *Scrignac*, *Mellac*, *Coray* (?), *Rédéné*, *Taulé* (?) *Peumerit*, *La Feuillée*, deux *Ergué*.

Côtes-du-Nord. — Pour cent trente-six noms de communes antérieurs au VIIIe siècle, *dix-huit* noms gallo-romains, dont deux à suffixe évolué *(Erquy, Maroué)*.

Morbihan. — Pour cent vingt-six noms anciens, *vingt-sept* noms gallo-romains, dont quatre à suffixe évolué *(Berné, Séné, Bubry, Réguiny)*.

Loire-Atlantique. — Pour cent neuf noms anciens, *cinquante-sept* gallo-romains, dont vingt-quatre en *-ac*, les autres en *-é*, *-er*, *-y*, etc.

Ille-et-Vilaine. — Pour cent quatre-vingts communes anciennes, *quatre-vingt-cinq* noms de *fundi*, dont seize en *-ac*, le reste ayant subi l'évolution romane.

Le dépouillement de la carte d'Etat-Major permet d'en relever beaucoup d'autres, désignant de simples villages ou lieux dits. On observera (carte II) que, comme les noms de communes, ils sont bien plus clairsemés dans la partie occidentale que dans les régions orientales de la péninsule armoricaine. Et, de quelque façon que l'on s'y prenne pour l'expliquer, il est loisible d'en conclure que, dans son ensemble, cette partie du pays ne devait pas être très peuplée lorsque les Bretons commencèrent à la coloniser.

2. *Noms de fondations bretonnes*

Ceux-ci comprennent surtout les dénominations de paroisses primitives, contemporaines de l'installation des colons, dénominations dont les unes sont profanes, et probablement antérieures aux autres : *Crozon*, *Pleyben*, *Hanvec*, *Scaër*, *Fouesnant*, *Pleyber* ; mais la plupart sont d'origine religieuse, et présentent un hagionyme, isolé comme : *Goulven*, *Beuzec*, *Berrien*, *Cléder*, *Riec*, *Cleden*, ou, plus généralement, précédé du terme *Plou-* « paroisse » (lat. *plebs*), parfois du terme *Guic-* « bourg » (lat. *vicus*) : *Plounéour*, *Plourin*, *Pluméliau*, *Ploéven*, *Pleurtuit*, *Guiclan*, *Guipavas*, etc. Au lieu d'un hagionyme, *Plou-* peut parfois accompagner un adjectif ou un substantif : *Plounévez* « le nouveau *Plou-* », *Pleumeur* « le grand *Plou-* » ; *Plobannalec*, *Ploubaznalec*, « le *Plou* de la genêtaie », *Ploudiry*, « le *Plou- des chênes* ».

A ces fondations primitives ont succédé d'autres plus tardives aux noms en *Lan-* « église, terre consacrée », *(Lanmeur, Landéleau, Lanmaudez)*,

puis en *Tré-* « subdivision de la paroisse », renfermant les uns et les autres le plus souvent un nom de saint ou de sainte, et remontant au plus tard au VIIIe siècle.

Pour ce qui est de ces dernières seulement, bien que toutes ne soient ni communes ni paroisses, on peut les dénombrer par centaines sur une simple carte routière.

Voici comment se présente leur fréquence par département :
Finistère. — 56 *Plou-* (y compris 6 *Guic-* et 4 *Poul-*, métathèses de *Plou*) ; 24 *Lan-* ; 20 *Tré-*, *Treff-*.
Côtes-du-Nord. — 73 *Plou-* ; 28 *Lan-* ; 38 *Tré-*.
Morbihan. — 22 *Plou-* ; 9 *Lan-* ; 4 *Tré-*.
Ille-et-Vilaine. — 7 *Plou-* ; 8 *Lan-* ; 7 *Tré-*.
Loire-Atlantique. — 1 *Plou-* ; aucun *Lan-* ; 1 *Tré-*.
Soit en tout : 169 *Plou-*, 69 *Lan-* ; 66 *Tré-*.
(V. Carte III.)

Tous les noms se rattachant à ces catégories sont, eux aussi, des témoins de la colonisation par les Bretons d'une terre qui, sans cela, aurait présenté une toponymie absolument identique à celle de ses prolongements continentaux. Cependant, cela ne suffit pas pour que l'on puisse parler à coup sûr de « désert armoricain », car les nouveaux occupants de cette terre, même peu nombreux, mais supérieurement organisés, auraient pu substituer des appellations de leur cru à d'autres existant avant leur arrivée. A l'appui du faible peuplement de l'Armorique, on peut donc invoquer encore la fréquence, en Basse-Bretagne surtout, d'autres toponymes qui, eux, contiennent un terme se rapportant à des ruines. Ce terme peut être : *Moguer* (ou suivant les dialectes : *Magor*, *Magoar*, *Mangoer*, etc.) « mur, muraille » ; *ilis* « église, temple » ; *Castel* « château » ; *Coz* « vieux, en ruines ».

Selon l'importance ou la destination supposée des édifices et des substructions qu'ils rencontrèrent au

cours de leur avance, les colons insulaires donnèrent aux lieux où ils s'installèrent des noms comme : *Ploumoguer*, *Ploumagoar*, *Lannilis*, *Kerilis*, *Plougastel*, *Trégastel*, *Cozty*, *Cozilis*, *Cozmoguériou*. Or, un dépouillement encore incomplet de la toponymie des trois départements bas-bretons nous a livré les nombres suivants de noms se rapportant à des ruines, compte non tenu d'appellations susceptibles d'être rattachées à l'époque féodale, ou à quelque autre plus récente :

Finistère, 89 ; *Côtes-du-Nord*, 78 ; *Morbihan*, 69. En tout : 236.

On peut donc penser d'une part que l'importance numérique des contingents bretons était loin d'être négligeable, et d'autre part qu'il ne faut pas surestimer systématiquement pour l'ensemble de la partie occidentale du pays, la densité de la population autochtone avec laquelle les insulaires se trouvèrent en contact.

IV. — D'où venaient les Bretons ?

Il peut être important pour l'histoire et la dialectologie de la langue bretonne de connaître la provenance des immigrants, et de savoir si, à l'arrivée de ceux-ci en Armorique, le gaulois avait ou n'avait pas complètement disparu dans la péninsule.

Rapprochée avec discernement de celle des pays brittoniques d'outre-Manche, la toponymie bretonne peut, ici encore, fournir quelques utiles indications, malheureusement insuffisantes pour suppléer à l'absence de textes historiques. On sait qu'il existe en Bretagne des centaines de noms de lieu pouvant prêter à des rapprochements avec d'autres existant en Galles, en Cornwall, ou dans quelque région aujourd'hui anglicisée mais encore celtique

aux ve et vi^e^ siècles, ou même plus tard. Mais de leur ensemble, relativement peu sont hélas ! à retenir du point de vue qui nous intéresserait ici.

On trouve bien, par exemple, un *Clegyrog* en Anglesey, un *Ysgeifiog* en Flintshire, un *Henllys* en Carmarthenshire, un *Llyswen* et un *Maerdy* en Breconshire, et ils correspondent à *Cléguérec*, commune du Morbihan, à *Squiffiec*, comm. des Côtes-du-Nord, à des *Hellès* en Lanmeur et Plogonnec (Finist.), en Gourin et Le Faouët (Morbihan), à *Henlis* en Languidic (id.) ; à des *Lesven* en Ploué-zoc'h, Plouguin et Plougonven (Fin.) ; à des *Merdy* dans une demi-douzaine de localités des trois départements bretonnants. Mais au vi^e^ siècle c'étaient là des termes d'usage courant ; et leur dévolution à des lieux de ce côté-ci de la Manche n'a sans doute rien à voir avec l'origine précise de ceux qui les ont imposés, qui pouvaient provenir aussi bien du sud que du nord du Pays de Galles, ou du Cumberland comme de la pointe du Cornwall actuel.

Par contre, des dénominations — disparues ou encore usitées — comme *Domnonée*, qui désigna un royaume du nord de la Bretagne primitive, comme *Kernew*, nom breton du pays de Cornouaille, comme *Trégor* et *Léon*, anciens *pagi* et évêchés, sont significatives, car elles doivent être le fait d'individus venant de la *Domnonia*, ancien nom du *Devon* (qui, à l'époque englobait toute la presqu'île bordée par le canal de Bristol et la Manche) ; de la *Cornovia*, située à l'origine entre la Dee et la Mersey (Cheshire actuel) ; de *Trigger*, pagus du Cornwall ; de l'un des *Caerlleon* de Galles ou de ce dernier pays... Plus typiques encore sont peut-être des noms comme *Yvias*, commune des Côtes-du-Nord, *Motreff*, *Quimerc'h*, *Daoulas*, *Quéménéven*, communes du Finist., *Castel Dinam*, en Plouigneau (id.), *Kergourlay*, toponyme fréquent comme nom de famille dans le sud du même département, *Bangor*, commune de Belle-Ile-en-Mer ; *Moros*, village en Lanriec près de Concarneau. Ceux-ci, déjà noms propres au moment des émigrations, n'ont apparemment pu être imposés que par des individus provenant de lieux qui, en Grande-Bretagne, offrent des noms identiques : *Ewyas*, canton du Herefordshire ; *Cenmerch* en Denbighshire ou *Chenmerch* en Cornwall ; *Cymydmaen* en Carnarvonsh. ; *Dowlais* en Glamorgan ; *Mochdref*, près de Colwyn Bay, en Denbighsh. ; *Castell Dinam*, aujourd'hui disparu, mais dont il est fait mention dans le *Liber Landavensis*, et qui se trouvait à l'embouchure de la Wye ; l'un des trois *Bangor* du nord de Galles ; *Caergwrle* en Flintshire ; *Mochros* en Cardigansh ; etc.

Un curieux exemple de transport de noms propres associés est fourni par le voisinage en Cornouaille bretonne, au nord de Quimper, des trois toponymes *Langollen*, *Tourc'h* et *Elliant*, que l'on retrouve dans les comtés voisins de Denbigh et de Montgomery (nord de Galles), sous les formes *Llangollen*, nom d'une paroisse, *Twrch*, nom d'une rivière tributaire de la Dee, *Elian*, nom d'une fontaine *(Ffynnon)* pas très éloignée de Langollen même.

C'est à dessein qu'on ne tiendra pas compte ici des toponymes d'origine religieuse communs aux trois pays brittoniques, qui, exceptionnellement nombreux, n'ont pas la même valeur indicative que les précédents. La similitude des hagionymes contenus dans les *Llan-* et les *Tref-* de Galles et de Cornwall, et dans les *Lan-* et les *Tré-* de Bretagne s'explique moins par l'origine de ceux qui les ont appliqués de ce côté de la Manche que par les échanges spirituels qui se sont poursuivis pendant la période d'organisation entre frères de langue séparés par la mer.

On trouve par exemple : *Llandegfan*, *Llanfaelog*, *Llangoed* en Anglesey, *Langynhafal* en Denbighsh., *Llanedi* en Carmarthensh., *Llanedeyrn* et *Llanilltyd* en Glamorgansh., *Llanfor*

en Merionethsh., auxquels correspondent en Armorique : *Landévant*, Morbihan, *Lanvellec*, C.-du-N., *Langoat*, id., *Langonaval*, vill. en Plouigneau, Finist., *Lanidy*, même comm., *Lanédern*, *Lanildut* et *Lanmeur*, Fin. Il en est de même pour quantité de toponymes du Cornwall qui ont leurs répondants dans l'un ou l'autre des anciens *pagi* de Bretagne. Pour intéressant que soit leur rapprochement, il ne saurait avoir de valeur constante qu'au cas où les noms d'origine religieuse qui surabondent d'un côté comme de l'autre présenteraient en Bretagne des associations en rapport avec celles que l'on pourrait constater en Galles et en Cornwall, ce qui n'est le cas que pour des hagionymes importés à des époques beaucoup plus proches de nous (IXe-XIIe siècles).

En définitive, les toponymes « profanes » de la Bretagne primitive semblent indiquer que les immigrants vinrent surtout de la *Cornovia*, des Galles du Nord et de l'ancien Devon. Les religieux indiquent particulièrement la prolongation de relations étroites, pendant plusieurs siècles, entre les foyers spirituels des deux côtés de la Manche. A ne considérer que ceux remontant au moins au VIIe siècle, l'abondance des uns et des autres montre aussi que les immigrants ne pouvaient être partout une « minorité », aussi fortement organisée qu'on la suppose.

V. — L'ancien domaine du breton

La survivance de la langue gauloise en Armorique au Ve siècle a été mise en doute par Loth et La Borderie. Il est cependant possible que la romanisation de la péninsule ne fût pas encore complète à cette époque, et que, menant une vie purement végétative loin des voies de grande communication, le gaulois ait encore été en usage dans certains coins retirés de l'intérieur au moment où s'effectuait l'installation des premiers contingents bretons. Toutefois le contact de ceux-ci avec les populations autochtones n'a point influencé leur vocabulaire de façon

appréciable, car, seuls quelques mots comme *brug* « bruyère », *crann* « terre à fougère », semblent avoir passé du gaulois dans la langue conquérante. Il en va cependant différemment en ce qui concerne surtout la morphologie de cette dernière. Soit directement, soit par l'intermédiaire du roman en pleine évolution, qui avait lui-même subi fortement les influences de la syntaxe et de la phonétique gauloise, celles-ci ont indéniablement contribué à faire du breton celle des langues brittoniques qui s'est le plus éloignée de ses origines.

La situation de la langue importée de Grande-Bretagne en Armorique par les immigrants dépendit, au cours des quatre à cinq siècles qui suivirent l'époque des premières colonisations, d'un facteur numérique et d'un facteur politique.

Lorsque les Bretons, qui apportaient avec eux la foi chrétienne, encore ignorée dans une grande partie de la péninsule, se trouvèrent en majorité, ou même à égalité de nombre dans une région, ils assurèrent rapidement la suprématie de leur langue, grâce à l'éducation religieuse dont elle était le véhicule. Là où ils se trouvèrent en concurrence avec des populations locales plus denses que leurs propres contingents, ils assurèrent au breton une suprématie politique, tout en permettant à un bilinguisme de fait de se créer, et de se maintenir pendant plusieurs centaines d'années. Mais là où leurs infiltrations, même appuyées par les armes (comme ce dut être souvent le cas dans le sud et l'est du pays), ne leur permirent de constituer qu'une minorité ethnique, la situation de la langue bretonne resta précaire, même après la conquête de ces régions par leurs souverains.

Les pays de Dol et de Saint-Malo, au nord-est de la péninsule, ont sûrement été « bretonnisés » avant

celui de Vannes, où les populations semblent avoir été plus denses, d'après les indications fournies par la carte des *fundi* en *ac-* (v. Carte II).

Dans ce dernier pays, les envahisseurs ne purent s'assurer la prépondérance politique avant la fin du VIe siècle. Cette partie de l'Armorique avait alors sa propre organisation religieuse, tout comme les pays de Nantes et de Rennes. Les évêques gallo-romains de Vannes durent pendant longtemps défendre leurs prérogatives contre les essais de mainmise des insulaires sur la région dont ils avaient la charge spirituelle. L'un d'eux, Regalis, se faisant, disait-il, le porte-parole de ses ouailles, réclamait, en 576, le secours des Francs contre les entreprises du chef breton Waroc, ce qui indique que de tels faits ne se produisaient pas toujours impunément.

Mais à cette époque, une évolution importante s'était déjà fait sentir dans la prononciation de la langue romane, par suite de la chute des voyelles atones voisines de l'accent principal (*bonitatem* < bonté).

Alors qu'ailleurs ils se trouvaient au contact de groupements autochtones dispersés et sans organisation propre, après s'être rendus maîtres de Vannes et de sa périphérie, les Bretons se mêlèrent ici à une population homogène fortement hiérarchisée, dont ils subirent l'ascendant. C'est ainsi que doit sans doute s'expliquer l'abandon par le dialecte vannetais de l'accent sur la pénultième resté commun aux autres dialectes. Partie du chef-lieu vers le début du VIIe siècle, cette particularité fondamentale gagna d'autres centres comme Auray et Pontivy puis s'étendit jusqu'à l'Ellé à l'ouest, et, vers le nord, jusqu'aux rivières qui séparaient l'ancien territoire des Veneti de ceux des Osismii et des Curiosolites.

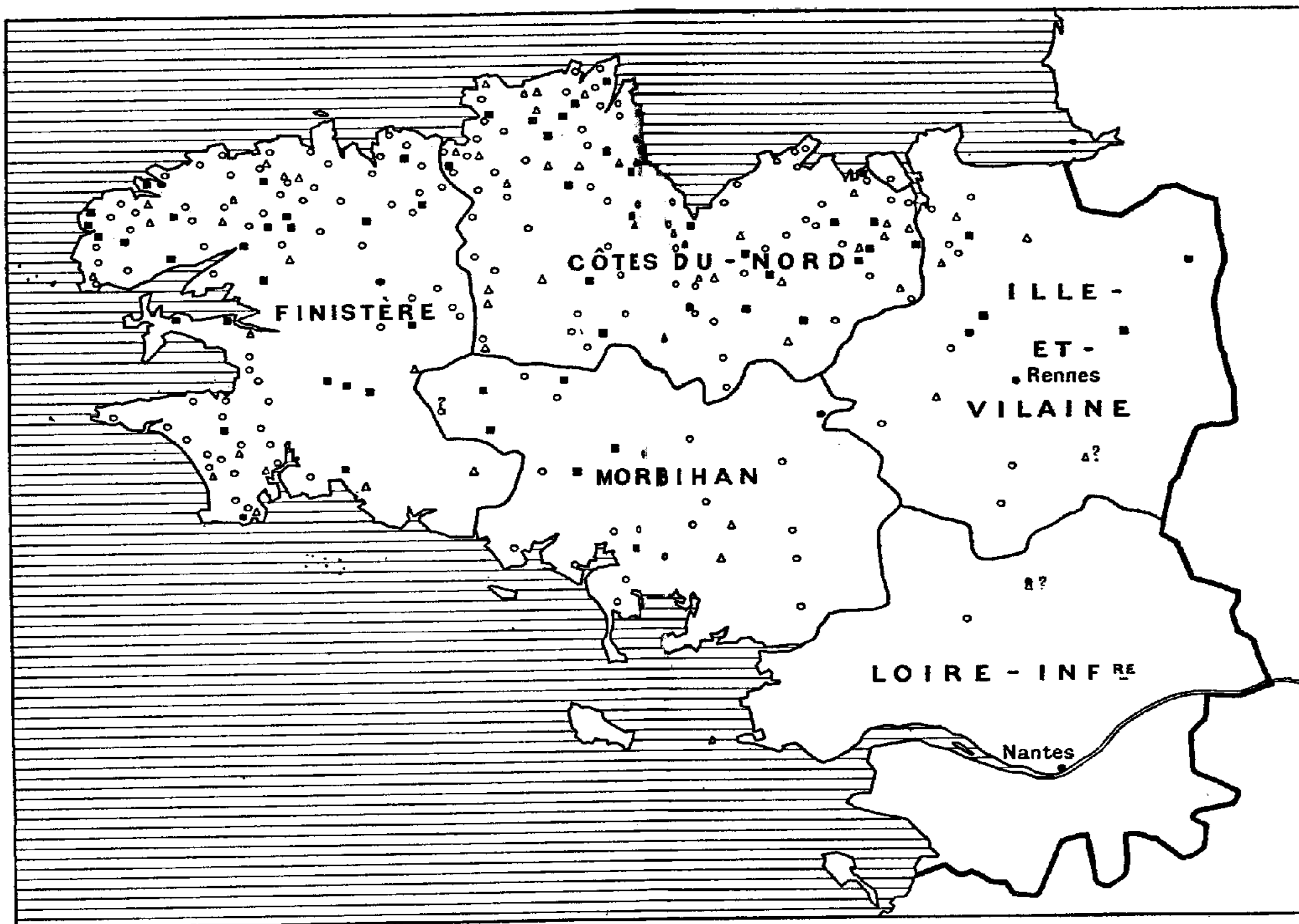
* * *

Quoi qu'il en soit, la toponymie, déjà utilisée en ce qui concerne la Bretagne primitive (Ve-VIIe siècles), prouve que dans toute l'actuelle Bretagne bretonnante l'immense majorité des dénominations antérieures au Xe siècle ne peut qu'aller de pair avec une prédominance absolue de la langue bretonne.

Cela ne veut pas dire que, même dans l'extrémité de la presqu'île, pendant qu'insensiblement l'Armorique devenait la *Britannia*, ne se soient maintenus jusqu'au IXe siècle des îlots épars de populations romanisantes, assez forts pour permettre à l'évolution de toponymes gallo-romains de s'accomplir de la même façon qu'en d'autres régions des pays d'oïl. Comment expliquer sans cela que les noms de *Séné*, sur le golfe du Morbihan, de *Rédéné*, sur les frontières du Vannetais et de la Cornouaille, de *Taulé*, dans le nord du pays de Léon, ne nous soient point parvenus sous les formes *Sénac*, *Radenac*, *Taulac*, mais bien sous celles qu'ils auraient pu présenter sur les marches continentales de la Bretagne, à l'est de la Vilaine (1) ?

L'examen des noms de lieu démontre également qu'entre deux lignes sinueuses qui indiquent, l'une les limites actuelles de la langue bretonne, l'autre celles que l'on assigne à son expansion maxima au Xe siècle (v. Carte II), les noms gallo-romains dont le suffixe *-ac* a été figé par la bretonnisation, et les noms bretons antérieurs au VIIIe siècle, bien qu'encore très nombreux, laissent aux noms français une place plus large. Les communes elles-mêmes y ont souvent des appellations bretonnes, mais ayant parfois subi une évolution romane ; et à côté de celles-ci surgissent sur la carte d'Etat-Major des

(1) D'anciens *Senacum* ont donné en pays d'oc deux *Cénac* (Gironde et Dordogne) et un *Sénac* (Hautes-Pyrénées) ; un *Radenac* existe en Bretagne, mais en zone aujourd'hui francisante ; un *Taulac* se retrouve sous la graphie *Taulhac* dans la Haute-Loire.



○ Noms en *Plou-*, *Plé-*, *Plu-*, etc. ou en *Guic-*

● Noms disparus ou ne désignant que de simples villages

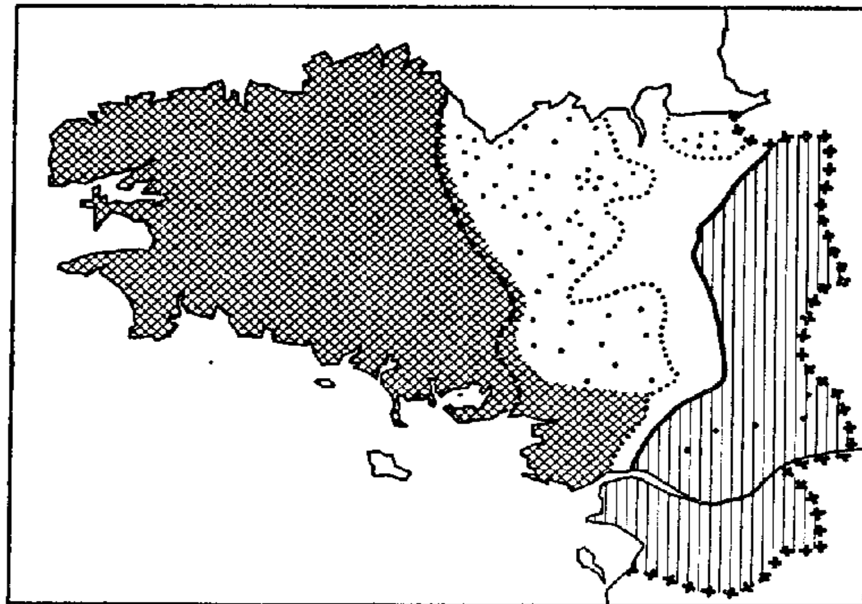
△ Toponymes en *Tré-*, *Treff-*, etc.

■ Toponymes en *Lan-*

Les signes ■ et △ ne représentent ici que des communes actuelles ; leur fréque[redacted]té plus que doublée si cette carte avait mentionné les simples villages et chapelles.

CARTE III. — Toponymie religie[redacted]la Bretagne à la fin du VIII[e] siècle

légions de noms d'époque plus basse, que rien ne différencie de ceux existant à l'est de la seconde ligne. C'est l'indice que la langue bretonne, si tant est qu'elle y a prédominé partout à un moment



Zone d'extension normale des *Ker-* et des *Loc-*

Zone de sporadicité des *Ker-* et des *Loc-*

Zone romanisée au xe siècle

Zone entièrement romanisante avant et après le xe siècle

CARTE IV

donné, a dû y faire place au français à des époques diversement reculées, plus généralement entre le xe et le XIIIe siècle.

Ses anciennes frontières ont été reconstituées d'abord par Aurélien de Courson, dans l'édition du *Cartulaire de l'abbaye de Redon* (1863), puis rectifiées dans une certaine mesure par Joseph Loth (*Revue celtique*, t. XXVIII, pp. 374 et suiv.). Dans le département de la Loire-Atlantique, elles laissaient *Donges* sur la rive droite de la Loire, légèrement à l'ouest, passaient à l'est de *Prinquiau*, à l'ouest de *Bouvray*, traversaient *Blain*, *Le Gâvre*, *Vay*, *Marsac*, *Derval*, frôlaient *Lusanger*, *Mouais* et *Sion*. Entrant dans l'Ille-et-Vilaine à *Saint-Sulpice-des-Landes*, elles atteignaient *Bain*, passaient entre *Poligné* et *Bourg-des-Comptes*, suivaient pendant quelques lieues le cours de la Vilaine, puis celui du Meu jusqu'à *Mordelles*, passant ensuite par *L'Hermitage*, *Parthenay*, *Gévezé*, *Vignoc*, *Guipel*, *Bazouges-sous-Hédé*, laissant *Dingé* à l'ouest, rejoignant *Marcillé-Raoul*, *Bazouges-la-Pérouse*, *Cuguen*, *Trans*, et enfin aboutissant à la baie du Mont-Saint-Michel entre *Roz-sur-Couesnon* et *Saint-Georges-de-Grehaigne*.

Les limites ainsi tracées ne doivent d'ailleurs pas être considérées de façon trop absolue car il est avéré, d'une part, que l'usage de la langue romane prévalait, ainsi que nous l'avons vu, dans maintes localités situées à leur gauche sur la carte, et d'autre part que celui de la langue bretonne fut loin d'être complètement ignoré à leur droite.

De recherches complémentaires, effectuées dans la toponymie des départements d'Ille-et-Vilaine et de la Loire-Atlantique, il ressort que, bien à l'est de la « ligne Loth », nombreux sont les points sur lesquels se fixèrent des colons bretons avant le xe siècle. La liste des noms de lieu qui en témoigne ne comprend à vrai dire que deux noms de communes *(Héric* et *Treffieuc)* ; mais par contre, c'est par dizaines qu'on y relève ceux de villages de fondation gallo-romaine, arrêtés dans leur évolution normale par la prédominance de la langue bretonne, ainsi que des dénominations imposées par les colons eux-mêmes. Parmi les premiers citons : *Croizac*, en Bouée ; *Parignac*, *Caussac*, *Breillac et Nouillac*

en Fay ; *Quéhillac*, en Bouvron ; *Cohignac*, en Blain ; *Marignac*, en Saffré ; *Bissac*, en Puceul ; *Couébrac*, *Créviac*, en Nozay, etc. Parmi les seconds, on trouve un *Carcouet* aux portes de Nantes ; un *Dreneuf* en Héric ; un *Liscouet* en Puceul ; un *Bran(d)* en Nozay ; un *Clégreuc* en Vay ; un *Queneuc* en Sion et un *Queneux* en Rouffigné ; un *Couétreux* en Issé ; un *Bréhil* en Laillé, etc.

Des installations de Bretons au sud même de l'embouchure de la Loire ressortent clairement de noms comme *Coëtargan*, en Saint-Père-en-Retz ; *Gourmalon* en Pornic (*Pornic* lui-même n'ayant rien de breton en dépit de l'apparence) ; *Le Rouellou* en Corsept. Il est même possible de voir dans *Brissac* situé à quelques kilomètres au sud d'Angers un ancien *fundus* occupé entre le VIe et le Xe siècle par des « britophones », peut-être débris des troupes de Riothime *super Ligerim sitos*.

A l'appui de la présence de colonies bretonnes à l'est des lignes de démarcation tracées par Courson et Loth, on peut, en plus de ces noms significatifs, faire état de nombreux toponymes d'un autre genre. On y trouve en effet, en Haute-Bretagne même, plus de cinquante *Bretonnières* et *Bretonneries*, simples lieux dits à rapprocher de noms de communes françaises : *Bretagne*, dans l'Indre, le Gers et les Landes ; *Bretagnolles*, dans l'Eure ; *Breteniѐre*, dans le Doubs, la Côte-d'Or et le Jura ; *Brétignolles*, dans les Deux-Sèvres, la Mayenne et la Vendée ; *Bretonnière*, dans ce dernier département ; *Bretonvillers*, dans le Doubs ; six *Bretteville* dans le Calvados, un dans la Seine-Maritime et la Manche ; *Bretenoux*, dans le Lot, etc. Et leur dispersion à tous témoigne de la force d'expansion d'un groupe ethnique qui n'eût sans doute pas été tellement à l'étroit dans des frontières encore mouvantes s'il s'était composé à l'origine de quelques centaines d'immigrants seulement.

VI. — Le recul de la langue bretonne

Si les Bretons, jusqu'au Xe siècle au moins, ont essaimé assez loin vers l'est de leur péninsule et se

sont même installés dans des régions fort distantes de celle-ci, il n'en est pas moins vrai qu'à l'intérieur de leur zone d'influence politique ils n'ont pu assurer partout à leur langue une suprématie durable.

Rien n'indique d'ailleurs que leurs chefs se soient jamais préoccupés d'assimiler au point de vue linguistique les Gallo-Romains, puis les Gallo-Francs soumis à leur domination. Ils jouirent bien, dans des lieux nouvellement annexés, de droits qu'en tous pays et à toutes époques s'attribuent les conquérants, et, comme les Francs en Gaule, y constituèrent une sorte d'aristocratie de fait. Mais, comme ces derniers, ils furent appelés à subir le contre-coup d'alliances avec des familles autochtones faisant usage d'un idiome complètement différent du leur. Cellules étrangères au sein d'une population homogène, leurs clans se laissèrent gagner à l'usage de l'idiome local plus souvent qu'il ne leur arriva de gagner voisins ou alliés à celui de leur propre langue.

Solidement établi dès le début dans tout l'ouest de l'Armorique, y recouvrant presque partout les îlots romans qui subsistaient dans cette région, le breton perdait de sa force au fur et à mesure qu'il déferlait en direction du continent. Le statisme de la langue romane, opposé à son dynamisme initial, fut apparemment assez puissant pour empêcher ses infiltrations multiples d'y réaliser une unité linguistique complète au bout d'un certain nombre de générations. Et pourtant, le celtique eut, pendant des siècles, l'avantage d'être la langue vulgaire de l'Eglise dans les zones soumises à l'autorité des abbés-évêques, ainsi qu'à celle des moines et missionnaires qui évangélisèrent la région et lui donnèrent une structure paroissiale, puis diocésaine tout à fait particulière.

Les continuateurs de l'élite des premiers immi-

grants, pour ne rien dire du clergé, soumis jusqu'au début du IXe siècle à l'observance du monachisme scot, et qui témoigna de son sentiment « national » en ne retenant pour les dénominations de la plupart des *Plou-*, des *Lan-*, et des *Tré-* que des éponymes indiscutablement celtes, restèrent néanmoins attachés à leur langue ancestrale pendant assez longtemps. Cela ressort du moins de textes qui, bien que rédigés en latin, n'en sont pas moins probants.

Dans les documents qui intéressent les origines de l'abbaye de Redon, les noms des donateurs, des donatrices, des moines et des témoins bretons sont huit à dix fois plus nombreux que les autres, latins ou francs. C'est ainsi que dans la charte III (année 834), seuls l'évêque de Vannes *Raginarius* (Régnier) et un témoin : *Rodalt* (Rouault), ont un nom franc ; tous les autres personnages ont d'authentiques noms bretons : *Wrworet, Loieshoiarn, Bledic, Morman, Riskipoe, Conan, Kintwallon, Derian, Hedrmarchuc, Kalanhedre, Aithlon, Gulugan, Hailgugur.*

Les terres de riches donateurs sont, elles aussi, désignées par des noms de même origine. Cf. les chartes V et VII, datées de 833, dans lesquelles les nommés *Guincalon* et *Riwalt* cèdent aux moines de Saint-Sauveur des *villas* appelées *Colworetan, Botlowernoc, Cowenran,* en Augan, commune située très loin des frontières linguistiques d'aujourd'hui.

***

Près de trois cents ans après l'époque des premiers débarquements, le breton paraît donc avoir été la langue des hautes classes dans la partie la plus orientale du territoire occupé en Armorique par les descendants des colons.

Survint peu après un événement dont on peut dire qu'il eut une répercussion profonde sur l'avenir de cette langue. Il s'agit de la conquête par Noménoé des pays de Rennes et de Nantes, postérieurement à une victoire remportée à Ballon par ce grand chef sur les armées de Charles le Chauve (845).

Noménoé se montra certainement grand politique en donnant aux évêchés dont ces grandes villes étaient les sièges, ainsi qu'à celui de Vannes, jusque-là dévolu à des prélats francs, des titulaires choisis par lui dans son peuple, et en essayant d'affranchir la Bretagne de l'autorité spirituelle de la métropole de Tours. L'un de ses successeurs voulut parfaire son œuvre en créant à Dol un archevêché que le Saint-Siège refusa d'ailleurs de reconnaître. Mais les diverses tentatives d'unification du pays, et d'opposition au pouvoir des empereurs ou des rois francs échouèrent ensuite à cause de l'anarchie consécutive aux rivalités entre les souverains bretons et certains de leurs grands feudataires.

Il n'est pas certain que, même au cas où elles eussent connu sur le plan politique un succès complet, la situation qui découla pour la langue bretonne de l'agrandissement appréciable du territoire contrôlé à partir du milieu du IXe siècle par l'état breton en eût été modifiée.

Ce jeune état s'était empressé d'adopter pour capitales tantôt l'un, tantôt l'autre des grands centres urbains situés en plein pays roman. Qu'en advint-il ? — Son aristocratie, attirée à la suite des princes dans des milieux exclusivement romanisants, subit l'ascendant d'une civilisation incontestablement plus évoluée, et dont elle ne tarda pas à s'assimiler les usages et la langue. Une sorte de révolution pacifique s'accomplit alors en elle, et les effets s'en firent sentir à échéance plus ou moins longue jusqu'aux extrémités du bas pays : *Comme les Francs, comme les Normands, les Bretons en contact avec des populations romanisées abandonnèrent leur propre idiome pour adopter celui du pays nouvellement conquis par eux.*

Et l'on sait qu'une langue, surtout lorsqu'elle

ne sert point d'instrument diplomatique, ou qu'elle n'a apparemment à son actif quelque œuvre de portée universelle — ou simplement nationale — une fois abandonnée par son élite connaît tôt ou tard la désaffection des classes moyennes, entraînant fatalement sa relégation aux échelons inférieurs de la société, avec les conséquences qui en découlent à divers points de vue.

Ces conséquences, on les observera plus loin ; mais il apparaît dès maintenant qu'elles sont opposées à celles qu'on aurait pu logiquement attendre d'une extension du domaine politique et administratif des souverains bretons au delà du domaine de la langue bretonne elle-même, extension qui a plutôt affaibli que renforcé la situation de cette langue, puisque les dirigeants du peuple conquérant, *non contents de ne point bretonniser leurs nouveaux sujets, se sont au contraire laissé franciser par eux.*

***

Il est difficile d'augurer exactement de ce qu'il fût advenu du breton dans la partie orientale de sa zone d'expansion si un autre fait historique ne s'était produit peu après l'annexion à la Bretagne des pays de Rennes et de Nantes. Se serait-il dilué de lui-même comme il l'a fait, au point de ne laisser presque aucune trace de son existence dans les patois « gallos » qui l'ont remplacé, ou bien se serait-il maintenu dans cette zone ainsi qu'il l'a fait à l'ouest ?

On attribue généralement son recul aux suites des invasions normandes. Celles-ci s'échelonnèrent sur près de cent ans, depuis le temps de Noménoé jusqu'à la bataille de Trans, en 939 ; mais leurs épisodes les plus cruels, sacs de villes entières et d'abbayes florissantes, se placent vers le premier tiers du xe siècle. Souvent divisés entre eux pendant que se déroulaient ces événements — (certains ne furent-ils même pas les alliés des envahisseurs ?) — les chefs bretons faisaient néanmoins preuve d'un esprit de conquête. Mais le libérateur du pays, Alain II lui-même, à la tête d'une nation épuisée, devait finalement accepter une vassalité nominale vis-à-vis du roi de France.

La paix revenue, l'état breton, dont les rivalités intérieures, malgré les invasions, avaient contrecarré à maintes reprises les velléités d'unification, se trouvait privé d'une partie de ses élites spirituelles, réfugiées loin de Bretagne avec les reliques des saints fondateurs d'évêchés, d'abbayes ou de Plous. Ses ducs, à commencer par Alain II, dit Barbe-Torte, contractèrent invariablement des alliances avec des maisons étrangères, et, sans aucun doute, avaient, dès le milieu du xe siècle, adopté l'usage du français dans leurs relations courantes, ce en quoi leur suite ne pouvait que les imiter.

C'est à cette époque qu'il est convenu de placer le début du brusque retrait de la langue bretonne entre ses anciennes frontières, déjà indiquées, et, à peu de chose près, celles du domaine qui est aujourd'hui le sien.

On est maintenant fondé à croire que ce retrait n'eut point partout un caractère précipité, ne s'accomplit pas au cours d'une même génération, simultanément dans tous les endroits où, à défaut de l'avoir fait sur le plan ethnique, le breton avait prédominé politiquement, pendant un à deux siècles, et où les traces de son séjour sont encore nettement imprimées.

On peut aussi constater, en s'appuyant à la fois

sur l'anthroponymie et sur la toponymie — toujours en l'absence d'autres témoignages directs — que les gains du français dans la zone intermédiaire durent s'effectuer non point à la suite d'une poussée plus ou moins rapide d'est en ouest, mais par l'intérieur, et sensiblement de la même façon que de nos jours. Dans tels endroits situés tout près de la frontière linguistique actuelle, le breton semble avoir disparu beaucoup plus tôt que dans d'autres situés à proximité de l'ancienne.

Bien qu'en l'occurrence les noms de personnes ne puissent nous apporter que des indications de valeur relative, on doit retenir le fait qu'à Lohéac (Ille-et-Vil.), entre 1062 et 1080, c'est-à-dire à moins de 12 kilomètres du point extrême atteint par la langue, plus d'un siècle après le début de ses pertes territoriales (et ceci en dépit de l'engouement manifesté à l'époque pour les prénoms d'origine franque), les noms bretons sont encore très répandus.

Un *Judicael* (nom breton) époux d'une *Guaceline* (nom franc), a pour fils *Hervé*, *Guethenoc* (noms bretons) et *Gualter* (nom franc). Exception faite des moines de l'abbaye de Redon témoins de sa donation, et dont le recrutement n'était pas nécessairement local, ceux qui signent l'acte s'appellent :
Gradelon, *Iagu*, *Helmonoc*, *Aldroen*, *Maenki*, *Herve*, *Derian* (noms bret.).
Rodald, *Daniel*, *Froger*, *Godalen*, *Ansger*, *Marker*, *Hugo*, *Martin*, *Ernulf* (noms étrangers, bibliques, latins ou germaniques).
Mais il est à remarquer que des pères possédant un nom breton ont donné à leurs fils des noms étrangers : Un *Glemarchec* a pour fils *Godalen ; Liosoc*, *Trehoret*, *Herve* ont respectivement pour fils : *Ernulf*, *Marker et Hugo*. Et cela semble indiquer que la localité concernée par l'acte de donation était, à la fin du XIᵉ siècle, en pleine évolution linguistique, et en train d'abandonner, en même temps que les noms nationaux, la langue qui lui imprima sa marque pendant quelques siècles.

Par contre, on chercherait en vain une abondance relative de noms bretons dans les chartes de Saint-

Aubin-des-Bois, intéressant le pays de Lamballe, dont les plus anciennes sont, il est vrai, postérieures d'une soixantaine d'années à celle mise ci-dessus à contribution.

VII. — Les étapes du recul

Certaines catégories de toponymes peuvent, bien mieux que les noms d'homme, attester par leur présence ou leur absence dans une région déterminée, la survivance ou l'extinction de la langue bretonne à une époque donnée. Nous en retiendrons deux, considérées comme les plus importantes : les noms profanes en *Ker-* et les noms religieux en *Loc-*.

Ceux du type *Ker-* peuvent être antérieurs au Xᵉ siècle ; mais, à cette époque, ils étaient peu fréquents, en raison même de la valeur que possédait encore leur terme initial.

(Anciennement *Kaer*, *Caer*, du brittonique **kagro*, le terme *Ker-*, souvent devenu *Car-* en zone non bretonnante, a eu d'abord en brittonique le sens de« forteresse » qu'il a conservé en gallois. Il s'est vulgarisé en Basse-Bretagne et y a de bonne heure désigné une ville, puis une agglomération rurale, une *villa ;* il a fini par prendre un sens encore plus restreint, correspondant à celui de l'angl. « home ».)

Le Cartulaire de Redon, si riche en noms de lieu en cite un seul antérieur à l'an 900 : *Caerdivon*, en Cléguérec ; tous les autres qu'on y relève se trouvent dans des documents du XIᵉ siècle. On doit pouvoir en conclure qu'antérieurement au Xᵉ siècle les Bretons ne se servaient pas d'un terme qui avait encore le sens de « village fortifié » pour désigner, comme ils le firent par la suite, n'importe quelle exploitation rurale. C'est donc vers la fin de ce siècle, ou au début du suivant, qu'ils ont dû commencer à en généraliser l'emploi, au point que le type qui s'y rattache est

devenu de loin le plus répandu dans tout le domaine actuel du celtique continental.

Si on rencontre en zone aujourd'hui débretonnisée des toponymes de ce type, c'est nécessairement qu'ils doivent y avoir été créés au Xe, au XIe siècle, ou éventuellement plus tard encore, et, par conséquent, *que la langue bretonne était alors en usage dans les lieux où ils se montrent.* On peut, au contraire supposer avec le maximum de vraisemblance que là où ils font défaut *le français avait remplacé le breton à la fin du Xe ou au début du XIe siècle.*

Or, s'il y a de nombreuses localités, et même des territoires assez étendus, dans lesquels on n'en relève aucun, par contre — sans faire état de zones où le changement de langue ne s'est effectué qu'à une époque toute proche de nous, c'est par centaines qu'ils existent, disséminés, isolément ou par groupes de quelques unités, dans plus de quatre-vingts communes de la Haute-Bretagne jadis bretonnisée. La dispersion en est très irrégulière et rend difficile le tracé d'une ligne délimitant leur présence ou leur absence dans la cartographie de cette région (carte V).

Signalons cependant que les noms en *Ker-*, *Car-*, lorsqu'ils s'y montrent, ce qui n'est pas toujours le cas, sont largement dépassés en nombre par ceux en *Ville-* dans les communes suivantes, limitrophes ou toutes proches de la frontière linguistique : *Saint-Quay*, *Plourhan*, *Etables*, *Lantic*, *Trégomeur*, *Pordic*, *Plérin*, *Tréméloir*, *Plerneuf*, *Trémuson*, *Saint-Donan*, *Saint-Brandan*, *Lanfains*, *Loudéac*, etc. Il apparaît donc que dans cette région la frontière n'a point subi de recul appréciable depuis près de mille ans. Par contre, on relève des *Ker-* et des *Car-* dans le pays de Dol, en bordure de la frontière du Xe siècle, ainsi que dans l'ancien doyenné de Plumaudan, groupés assez nombreux à 50 kilomètres

ou plus de l'actuelle. Cela ne peut s'expliquer que par la persistance dans ces lieux, et dans bien d'autres, d'un usage plus tardif de la langue bretonne.

Il en est de même en ce qui concerne les noms en *Loc-*, infiniment moins répandus que les précédents, et qui, propres à la Bretagne, et d'origine exclusivement religieuse, sont des créations particulières au XIe siècle ou au début du XIIe. Où le breton avait disparu à cette époque on ne saurait en trouver. En fait, ils sont très rares en zone francisée, mais l'existence d'un *Locriac* en Mégrit (arr. de Dinan, C.-du-N.) prouve qu'au XIIe siècle encore, des populations bretonnantes occupaient, entre 50 et 60 kilomètres à l'est de la frontière linguistique du XXe, un territoire de plusieurs lieues carrées de superficie, englobant ces localités, dans lesquelles on trouve par ailleurs des *Ker-* et des *Car-* : *Trébédan*, *Yvignac*, *Trédias*, *Broons*, *Tréfumel*, *Plumaudan*, *Sévignac*, *Saint-Juvat*, *Plélan-le-Petit.*

* * *

Voilà pour les indices qui permettent de supposer, sinon d'affirmer que la langue bretonne ne s'est point effacée partout en Haute-Bretagne, antérieurement à l'an 1 000. Mais il en existe un autre qui, lui, permet d'établir sa disparition antérieurement au XIVe siècle dans des endroits déterminés. C'est la vocalisation en *u* de la « liquide » *l* précédée de *a* ou *e*, devant une consonne autre que les dentales *d* et *t*.

En effet, si, probablement par suite du contact de cette langue avec le français, on constate en breton la vocalisation de *l* devant ces dentales (cf. *geot* « herbe », *aot* « grève », *aotrou* « monsieur, seigneur », etc., qui correspondent aux gallois *gwellt*,

allt, *alltraw*, dans lesquels cette consonne s'est maintenue), un tel accident phonétique est général en français à partir du XIIe siècle ; et s'il se manifeste dans des noms propres de Haute-Bretagne, c'est la preuve que la commune à laquelle se rattache le toponyme devait être francisée vers le XIIe au plus tard.

Dans des noms comme *Plumaudan*, *Saint-Maudan*, *Brémaudan*, toponymes des Côtes-du-Nord et de l'Ille-et-Vilaine, on ne peut tirer aucune conclusion du passage de *Maeldan* à *Maudan*, parce qu'il se serait effectué tout aussi bien en Basse-Bretagne ; mais, au contraire, *Taupont*, Morbihan, en vieux-bret. *Talpont ; Plumaugat*, C.-du-N., en 869 : *Plebs Maelcat ; Augan*, Morb., en 833 : *Algam ; Fougeray* Morb., en 890 : *Felkeriac* ; *Caulnes*, C.-du-N. (cf. *Chaulnes*, en Picardie, *Calneria ?*), en 1181 : *ecclesia de Cauno* (dans ce dernier toponyme, la langue bretonne a empêché le *c* initial d'évoluer en *ch*, mais sa disparition au XIIe siècle a permis le passage d'*al* à *au*), indiquent la prédominance du français dans ces communes au XIIe ou au XIIIe siècle, parce qu'ici la vocalisation de *l* s'est faite devant les consonnes *p*, *g*, *c*, *n*.

Une fois admis que l'usage du breton a pu se maintenir dans de nombreux points de la Bretagne « gallaise » plusieurs siècles après le début de son recul, mais que celui du français a dû se généraliser dans l'ensemble de cette zone à partir du XIIIe siècle au plus tard, on se contentera pour le moment de noter que les gains ultérieurs effectués par cette dernière langue, à l'est de la frontière linguistique actuelle, portent surtout, au cours des deux ou trois derniers siècles, sur la partie occidentale du territoire compris entre les estuaires de la Loire et de la Vilaine, et sur un autre, long d'une vingtaine de kilomètres et large d'une quinzaine, entre la rive droite de celui-ci et la pointe de Pénerff, au sud-est de Damgan.

Dans une « Montre » ducale, en 1441, des personnages d'extraction noble de Pleugriffet, Morb., voient transcrire leur patronyme avec l'article breton *an* : Allain *an Naegrez*, Aliz *an Aigrez*. Cela indique qu'au XVe siècle le breton devait être encore parlé dans cette commune, qui se trouve depuis des siècles en pays gallo, et où la langue du peuple est le *patois*, et non le *français* comme dans les localités récemment débretonnisées.

La carte la plus ancienne indiquant la délimitation linguistique est celle qui accompagne l'édition de 1618 de l'*Histoire de Bretaigne* de Bertrand d'Argentré. Cette délimitation est sensiblement modelée sur l'actuelle, sauf au sud où elle accorde à la langue bretonne les territoires indiqués ci-dessus.

Il y a contradiction entre différents voyageurs français des XVIIe et XVIIIe siècles en ce qui concerne les communes dans lesquelles ils entendaient pour la première fois parler breton, en venant de l'Est ; certains d'entre eux ont sûrement confondu le patois gallo et la langue bretonne.

Au milieu du XVIIIe siècle, des communes citées par le *Dictionnaire François-Breton* de « Monsieur L'A... » (Leyde, 1744) comme étant limitrophes pour les deux langues sont encore aujourd'hui en zone bretonnante *(Moréac, Bignan, Plaudren, Ambon, Lauzach)*, ce qui prouve que, à part l'étroite bande de terrain située au S.-O. de Guérande, Loire-Atl., perdue pour cette langue au siècle dernier, les frontières méridionales n'ont pas sensiblement varié depuis deux cents ans.

Chapitre V

LA LANGUE BRETONNE

On a déjà vu de quelle façon le breton-armoricain se rattache à la famille des langues celtiques, et celle-ci au tronc des langues indo-européennes.

Renvoyant les lecteurs qu'attirerait une étude approfondie de ces questions, à des travaux étroitement spécialisés comme l'Introduction à la *Chrestomathie bretonne* de Joseph Loth (*Période néo-celtique*, pp. 50 et suiv.), on donnera ici un aperçu des caractéristiques principales de la langue bretonne, des points de vue historique, phonétique, morphologique et lexicographique.

I. — Histoire

Au moment des premières colonisations de l'Armorique, la langue importée de l'île de Bretagne était nécessairement celle en usage dans les régions dont provenaient les contingents d'immigrants, et se composait donc de dialectes parlés surtout dans le nord et le sud du pays de Galles, dans les anciennes *Cornovia* et *Dumnonia*, dialectes à l'époque très peu différenciés les uns des autres.

En partie livré à lui-même malgré les relations poursuivies pendant des siècles entre Celtes des deux rives de la Manche, subissant des influences extérieures différentes de celles qui pouvaient se faire sentir sur les dialectes insulaires, le breton-armoricain fut évidemment appelé à évoluer d'une façon particulière à maints égards, avant d'en arri-

ver au point où nous le trouvons aujourd'hui.

Jusqu'au Xe siècle, en dépit d'influences gauloises et surtout romanes, il a conservé à peu près intacts la structure et le vocabulaire communs à trois langues séparées géographiquement. Conjointement avec le gallois et le cornique, ou plutôt avec les ancêtres de ces dialectes brittoniques, il se trouvait dès le VIIe siècle subir les transformations du système phonétique qui caractérise encore son consonantisme, et dont les causes principales sont le déplacement de l'accent et la chute des syllabes finales. Acquérant peu à peu une personnalité propre sur d'autres plans, il ne devait cependant point rompre sur le plan phonétique un parallélisme grâce auquel il a conservé une étroite parenté avec ses frères d'outre-mer.

Nous verrons par la suite que son vocabulaire a été beaucoup plus pénétré par le français, que celui du gallois, par exemple, ne l'a été par l'anglais ; mais cela n'empêche nullement que sa syntaxe et sa morphologie soient restées foncièrement celtiques.

***

Trois grandes divisions conventionnelles se partagent l'histoire de la langue bretonne depuis le début de sa fixation de ce côté de la Manche : la première s'applique au *vieux-breton*, c'est-à-dire à ce qui nous est parvenu de cette langue antérieurement au XIe ou XIIe siècle ; la seconde concerne les simples vocables ou les textes suivis échelonnés du XIIe au milieu du XVIIe siècle, lesquels se rattachent au *moyen-breton* ; la troisième est celle du *breton moderne*, qui part de la réforme orthographique mise en vigueur à la fin de la précédente époque.

1. **Vieux-breton.** — Tout ce que nous connaissons du breton-armoricain à la période ainsi désignée tient dans des noms propres, ou dans des mots glissés sous forme de gloses dans des chartes d'abbayes ou dans des manuscrits divers rédigés en latin et copiés par des moines originaires de Bretagne. L'identité presque absolue de cette langue et du brittonique des Iles contemporain de la même période a incité J. Loth à ne point la séparer de ses sœurs insulaires dans un ouvrage bien connu (1). Mais les sources auxquelles a puisé cet auteur sont en grande partie étrangères à la Bretagne armoricaine.

Parmi celles qui se rapportent à ce pays on peut citer principalement : le *Cartulaire de l'abbaye de Redon*, déjà mis ici mainte fois à contribution (VIIIe-XIIe siècle) ; un manuscrit de la bibliothèque de Berne contenant des Scholies à Virgile ; un *Amalrius De Divinis Officiis* de la bibliothèque du Corpus Christi College, à Cambridge, écrit à Landévennec vers 952 ; le *Cartulaire* de cette dernière abbaye (Finistère), dont les pièces vont du Xe au XIIe siècle ; une *Collatio Canonum* actuellement à la Bibliothèque Nationale, transcrite par un moine breton du nom d'Arbedoc ; un autre manuscrit du même titre, provenant de l'abbaye de Fleury-sur-Loire, où il se serait réfugié au moment des invasions normandes ; le *Cartulaire de l'abbaye de Sainte-Croix*, à Quimperlé (XIe-XIIe siècle) ; des *Vies latines* de saints Samson, Hervé, Goulven, Paul-Aurélien, Corentin, Guénolé, etc.

Tous ces documents, dont aucun, rappelons-le, n'est rédigé en breton, contiennent un nombre plus ou moins grand de noms de personne et de lieu, de

(1) *Vocabulaire vieux-breton*, vol. in-8°, Paris, 1884.

gloses interlinéaires ou marginales, grâce auxquels on peut observer de façon assez précise, l'état de la langue entre le VIIe et le XIe siècle. En dehors de l'ouvrage de J. Loth cité plus haut, ils ont fait l'objet de travaux parmi lesquels la *Grammatica Celtica* de Zeuss (2e édit. 1871), les *Old Breton Glosses* et *The Breton Glosses at Orleans*, par Whitley Stokes (Calcutta, 1880, 1881), une étude de Bradshaw, qui, le premier révéla les gloses d'Orléans.

Le *Vocabulaire* de Loth contient environ mille quatre cents mots divers, substantifs, verbes à différents temps, particules, adjectifs, prépositions, adverbes, etc. Beaucoup d'entre eux sont empruntés à des sources insulaires mais se ramènent aisément à des mots du breton moderne ou du moyen-breton. La partie la plus riche de l'onomastique en vieux-breton est cependant, de beaucoup, un répertoire exceptionnellement fourni de noms propres. Ceux-ci se comptent par milliers dans les chartes de Redon, par centaines dans celles de Quimperlé et de Landévennec, entre autres. Ils sont d'une incontestable utilité pour l'étude de la phonétique bretonne et permettent de dégager les traits essentiels de l'évolution générale du vocalisme et du consonantisme de la langue depuis mille à douze cents ans.

2. **Moyen-breton.** — On verra plus loin en quoi consiste la littérature de la langue bretonne à cette période.

Dans l'écriture, la précédente n'observait que de façon très irrégulière les mutations de consonnes médiales qui touchaient à son système phonétique, et négligeait complètement celles des consonnes initiales, soumises à des règles dont il sera question. Mais, à partir du VIIe siècle, on constate que la langue écrite tient compte des premières, tandis que c'est fort tard qu'elle se décida à tenir compte

de secondes, cependant observées depuis des siècles dans le langage parlé.

« Son orthographe, adoptant les signes de l'écriture française du XIIIe au XVIe siècle, frappe par la fréquence des *ff* redoublés qui rendaient certains sons nasaux procédant de formes *-am*, *-em*, *-im* en vieux-breton, surtout dans les finales de verbes, de pronoms, de superlatifs : *pechiff*, aujourd'hui *pec'hin* « je pécherai » ; *ez ouff*, auj. *ez oun* « je suis » ; *dezaff*, auj. *d'ezan* « à lui » ; *guellaff*, auj. *gwella*, *gwellan* « le meilleur ».

Les textes qui s'y rapportent sont pour une bonne part en vers, d'époque d'ailleurs tardive, et caractérisés par des rimes internes ayant pour effet de compliquer singulièrement la métrique. Ils offrent un vocabulaire évidemment beaucoup plus riche et plus complet que celui laissé par la période précédente, mais pénétré de mots d'origine française. L'anthroponymie en est particulièrement fournie et originale à divers points de vue. Grâce aux travaux de Whitley Stokes *(Middle Breton Hours)*, de La Villemarqué *(Grand Mystère de Jésus, Poèmes bretons du Moyen âge)*, d'E. Ernault *(Glossaire moyen-breton, Le mystère de sainte Barbe, Le mirouer de la mort, L'ancien vers breton*, etc.) on connaît aujourd'hui toutes les ressources et l'intérêt philologique de cette langue, dont la période prend fin avec la publication du *Sacré Collège de Jésus*, grammaire et dictionnaire « françois-breton armorique » publié en 1659, mais qui fut précédé d'un recueil de cantiques du même auteur : le P. Jésuite Julien Maunoir, dont Rome vient de faire un bienheureux.

3. **Le breton moderne.** — Le recueil de chants religieux du P. Maunoir, publié en 1642, rompant, au point de vue orthographique, avec une tradition plusieurs fois séculaire, supprimait toutes lettres

jugées inutiles distinguant opportunément, par l'emploi d'une apostrophe, deux sons différents dont l'un correspondait au *ch* du fr. « chambre » et l'autre à la *jota* espagnole ou au *ch* de l'allemand *doch* (ex. *chaden* « chaîne » ; *c'hoari* « jouer », *brec'h* « bras »). Il observait en outre, dans l'écriture, les mutations jusque-là exprimées seulement dans la langue parlée.

Tous les auteurs postérieurs à lui adoptèrent les règles du prédicateur jésuite, lesquelles simplifiaient grandement les exercices littéraires, en laissant de côté les jeux acrobatiques nécessités par l'allitération, ou par l'introduction dans un seul alexandrin de rimes parfois répétées trois ou quatre fois :

Holl ez cren*ont* gant *spont* oar penn tu *hont* cont*aff*.

Malheureusement, la pureté du vocabulaire, négligée de longue date en partie à cause du fréquent usage de « chevilles » poétiques fournies libéralement par la langue française, n'en fut pas, comme on s'en rendra compte, relevée pour autant. La langue écrite resta plus que jamais farcie d'expressions étrangères au breton, faisant souvent double emploi avec des mots déjà existants dans la langue parlée.

Ce n'est qu'avec Le Gonidec, et en particulier après l'apparition du *Dictionnaire celto-breton*, ou *breton-français* de cet auteur (1824), que se manifesta une prise de position très nette des lettrés bretons contre tout ce qui, soit dans l'orthographe, soit dans le lexique, se ressentait trop visiblement de l'influence française. Nous verrons ce qui en est résulté du point de vue littéraire.

Le breton moderne a donc lui-même connu deux périodes : celle qui va du P. Maunoir à Le Gonidec,

et celle qui, de Le Gonidec se prolonge jusqu'à nous. Tout ce qui a été fait depuis ce dernier auteur sur le plan de la langue elle-même n'est que la mise au point ou le perfectionnement des principes qui se dégagent de sa *Grammaire* (1807) et du *Dictionnaire* cité plus haut.

II. — **Phonétique**

Du ve au viie siècle, période transitoire entre le vieux et le néo-celtique, les noms propres composés qui forment l'essentiel de l'onomastique brittonique de cette époque conservaient la voyelle thématique finale de leur premier terme : Cat*a*-manus, Cun*o*-vali, Cun*o*-tami, etc., dans les *Inscriptiones Britanniae Latinae* de Hübner. Comme ses langues sœurs, le vieux-Breton devait perdre cette lettre vers le viiie siècle, car elle a disparu dans les mêmes noms, tels que nous les livrent les plus anciennes chartes de Redon (fin viiie-début ixe siècle) : *Catman*, *Conuual*, *Contam*.

Les voyelles brèves ne devaient, par ailleurs, subir aucune altération sensible ; mais, dans les longues, vers le ve-vi^{e} siècle, ā devenait *o*, tandis que *ō* évoluait vers *ü*, que ū devenait intermédiaire entre *ü* et *i*, et que l'ī provenant d'un ancien ē demeurait intact. Certaines diphtongues se voyaient en même temps réduites à un son simple.

La transformation opérée dans la nature et la place de l'accent, par suite de la chute des syllabes finales, et par suite de l'intensification de l'accent secondaire, l'ancienne pénultième étant elle-même devenue finale, fut l'agent de dégradation des voyelles.

L'évolution du système consonantique eut lieu, dans beaucoup de cas, parallèlement des deux côtés

de la Manche. En breton comme en gallois, *s* initial suivi d'une voyelle a donné *h* : *Seno-* « vieux » (vi^{e} siècle), *hen* dans les trois dialectes brittoniques. D'anciennes combinaisons *sp*, *sr*, *sv*, *sw* y devenaient respectivement : *f*, *fr*, *chw* ; cf. *faez* « las », d'un celt. *spak* ; *fraez* « clair », gall. *ffraeth*, d'un ancien *sprak-to* ; *c'hoari*, « jeu », gall. *chwareu* « jouer », d'un ancien *swer*-ō, etc. Dans la même position initiale, le *v* évoluait en *Gu*, dans les emprunts faits au latin comme dans les mots indigènes : *Guenet*, *Gwened*, « Vannes », de *Veneti* ; *guerc'h* « vierge », de *virgo*. Les explosives doubles se transforment en spirantes, *pp*, *cc*, *tt* devenant *f*, *ch* (c'h), *th* (z) devant une voyelle ou une liquide : *kef* « tronc », gall. *cyff*, du lat. *cippus* ; *boc'h* « joue », gall. *id.*, du lat. *bucca* ; *caz* « chat », gall. *cath*, gaulois *Cattos*, lat. *cattus*, etc. (Un ancien groupe *pt*, passé par *ct* produit également une spirante : irlandais *cacht* « prisonnier, esclave », gall *caeth* « captif », bret. *kaez* « malheureux », du lat. *captus*.)

En position intervocalique, de sourdes, les mêmes consonnes non redoublées devenaient sonores, et les sonores *d*, *b*, ainsi que la labiale *m* se muaient elles-mêmes en spirantes douces (gall. mod. *dd*, bret. mod. *z*, gall. mod. *f* = bret. *v*), le *g* disparaissant de l'écriture et de la prononciation depuis le viiie siècle : *Tigernomaglus*, viie siècle, *Tiernmael*, ixe.

Pendant longtemps, ces spirations ne se traduisirent que de façon assez flottante. Jusqu'au viie siècle, en breton comme en gallois, le *t* final et le *d* intervocalique devenus spirants (sons des deux *th* anglais, subsistant en gallois et disparus en breton), continuaient à s'écrire *d*, l'alphabet latin ne disposant d'aucun signe permettant de les exprimer.

Les mêmes consonnes placées en initiales, deve-

nant intervocaliques du fait qu'un mot est intimement lié à l'article, à la préposition, au pronom, à l'épithète qui s'appuient sur lui, furent traitées de façon identique. Et c'est là qu'il faut chercher l'origine du système des mutations que subissent dans des cas déterminés en breton (comme avec quelques variantes, en gallois et en cornique) les initiales *c* (ou *k*), *p*, *t*, réduisant celles-ci à *g*, *b*, *d* ; ces dernières à *c'h*, *v*, *z*, et *m* à *v*. Le breton, isolément, possède un genre de mutations qui, au lieu de rendre spirantes les explosives sonores, les renforce et en fait des sourdes. Cette particularité, qui semble en contradiction avec la loi du moindre effort, laquelle régit les mutations par adoucissement, s'explique par une accommodation des initiales sonores avec les finales aujourd'hui disparues de certaines proclitiques.

Le caractère le plus particulier adopté sur le terrain de la phonétique par le breton, au bout de quelques siècles d'existence autonome, lui est aujourd'hui conféré par la fréquence des métathèses. Celles-ci ne sont point absentes du gallois et du cornique, mais elles sont bien plus abondantes en breton, où l'instabilité dont elles sont l'indice va de pair avec la fixation tardive de la langue par une littérature savante. C'est ainsi que suivant les lieux, on y relève *balan* pour *banal* « genêt » (gallois *banadl*) ; *kerlon* pour *kelorn* « baquet » (gall. *celwrn*) ; *skloum* pour *skoulm* ou *koulm* « nœud » (gall. *cwlwm*) ; *legristi* pour *legistri* « homards » (gall. *llegest*) ; etc.

Un autre caractère de cette langue est une tendance aux nasalisations de voyelles, à peu près etrangère au gallois et au cornique. Parfois associée à la précédente dans un même mot, elle peut rendre imperceptible aux yeux d'un profane la communauté d'origine qui unit ce mot à son correspondant insulaire, ou au français dont il dérive : *danvez* « étoffe » (moyen-bret. *daffnez*), gall. *defnydd* ; *ampart* « adroit », du fr. *apert* ; *anzav* « avouer », gall. *addef* ; *deun* « gendre », gall. *daw*, corn. *dof* ; *henvel* « semblable », gall. *hafal*, corn. *haval* ; *klan*, *klaon* « malade », gall. et corn. *claf* ; etc. Cette tendance a d'ailleurs produit des voyelles nasalisées que seule l'écriture phonétique est à même de rendre, dans des mots comme *pun̄s* « puits », *hen̄* « lui », *din̄s* « dé à jouer », *kū* « doux », etc.

La tendance contraire apparaît plus rarement, dans des mots comme : *brall*, fr. « branle » ; *ekant*, fr. « encan » ; *ijin* « ruse », fr. « engin » ; *taboulin* « tambour », fr. « tambourin ». Celle du rhotacisme est assez fréquente et point particulière à tel ou tel dialecte : le moyen-bret. *roudoez* « gué », se prononce aujourd'hui presque partout : *roudour* ; le léonard *dervez* « journée » correspond au moy.-bret. *dezvez* (gall. *dyddwaith*, corn. *dethwyth*) ; le nom propre *Erwan* « Yves » (en Trégor) procède d'un ancien *Ezwan*, métathèse d'*Eozan*, *Eozen*, en vieux-bret. : *Eudon* ; le trégorois *alc'houéder*, *éc'houéder* est pour un moy.-bret. *ehuedez* (gall. *ehedydd*) ; cf. aussi les nombreux thèmes en *r* dont l'ancêtre commun est le moy.-bret. *hiziv* « aujourd'hui » (gall. *heddyw*) : *irio*, *heryo*, *hiryé*, *heryé*, *hirou*, *hiriou*, *hirif*, etc., disséminés dans toute la Basse-Bretagne, du Bourg-de-Batz à Plouguerneau.

Les liquides *r* et *l*, en position médiale, se substituent souvent l'une à l'autre : *alar-arar* « charrue » ; *delez-derez* « escaliers » ; *kerc'heiz-kalc'hei* « cigogne ». Les formes attestées en moyen-breton, qui sont pour la plupart rationnelles, montrent que les différentes tendances soulignées ici comme particulières à la phonétique bretonne constituent des phéno-

mènes assez récents. Il en est de même en ce qui concerne les évolutions des groupes *kn-*, *tn-*, en *kr-*, *tr-*, par exemple dans *kraon*, *kraou* « des noix », *traon*, *traou* « vallée », *krec'h* « hauteur », qui sont, en moyen-bret. : *kno-* en (gall. *cneu*, corn. *cnyf*-an, irland. *cno*) ; *tnou* (gall., avec épenthèse : *tÿno* « vallon ») ; *knech* (gaélique et irl. *cnoc*).

Considérant la lettre *v* comme devant être le résultat d'une mutation des consonnes *b*, *m*, ou *gu*, les bretonnants, sans distinction de dialecte, ont été conduits à substituer l'une ou l'autre de ces lettres à l'initiale *v* dans des mots tous empruntés. C'est ainsi que les français *véage* (voyage), *vois* (voix), *vertut*, *veille*, *vesce*, *venelle*, *verger*, *velours*, *volse* (voûte), etc., ont été adaptés en breton sous les formes : *béaj* ou *gweaj*, *mouéz*, *burzud*, *beilh*, *bens*, *banel*, *berjez*, *boulouz*, *bolz*, et que des emprunts tout récents se ressentent du même procédé d'adaptation : *beloiou* « des vélos », *gweturiou* « voitures », *bagoniou* « wagons ».

Outre la perte des spirantes sonores (*th* et *dd* du gallois) signalée plus haut, la phonétique bretonne a peut-être enregistré, depuis la rupture de l'unité brittonique, celle du double *ll* et de l'*u*, particuliers aujourd'hui au gallois, remplacés respectivement par *l* simple ou *l* mouillé, et par *ü* français. Par ailleurs elle s'est annexé le son de *gn*, dans *Spagn* « Espagne », etc., et les chuintements (sonore et sourd) de *jod* « joue », *chom* « rester », etc. Il est à remarquer que la plupart des mots bretons contenant ces différents sons proviennent d'emprunts faits au français.

Les différents exemples donnés ci-dessus s'appliquent à une langue unifiée englobant les dialectes bretons autres que le vannetais. Au chapitre relatif à la dialectologie, on signalera les particularités du consonantisme des uns et des autres.

Signalons ici que le vannetais possède un vocalisme qui le distingue parfois de ses congénères, et que chez lui de nombreux mots sont restés plus proches du gallois ou du cornique, parfois même des deux langues brittoniques d'outre-Manche, que ne le sont les mêmes mots dans les dialectes voisins. Le vannetais semble avoir une préférence marquée pour la voyelle *i* et celles qui s'en rapprochent ; c'est ainsi qu'il substitue souvent *e* à *a*, *i* à *e*, *é* et *ou* à *o*, *eu* et *u* à *ou*.

Parmi ses mots dialectaux ou sous-dialectaux, dont le vocalisme se rapproche davantage de celui des autres langues brittoniques que ne le font leurs correspondants, léonards, trégorois ou cornouaillais, citons : *teno* « mince », gall. *teneu*, ailleurs : *tano* (corn. *tanow*) ; *menach* « moine », gall. *mynach*, aill. *manac'h* (corn. *manach*) ; *goed* « sang », gall. *gwaed*, corn. *guoys*, aill. *gwad* ; *inis* « île », gall. *ynys*, corn. *enys*, aill. *énez* ; *uigent* « vingt », corn. *igens*, aill. *ugent* ; *mouyar* « mures » (fruit), gall. *mwyar*, corn. *moyar*, aill. *mouar* ; *lis* « cour » (aula), gall. *llys*, corn. *lis*, *lys*, aill. *lêz* ; *tuem* « chaud », gall. *twym*, corn. *toym*, aill. *tom* ; *goleu* « lumière », gall. *goleu*, *aill.* *goulou*, *golo* (corn. *golow*), etc.

III. — Morphologie, syntaxe

Sur ces deux terrains, la langue bretonne a conservé l'essentiel de ce qui distingue les langues celtiques des autres groupes de langues européennes.

1. **Le nom.** — Substantifs et noms propres ne se déclinant plus dans les langues brittoniques avant même que leur unité eût été rompue, le breton n'a point de désinences pour marquer les différents cas grammaticaux, et aucun de ceux-ci n'a laissé de traces visibles dans sa morphologie.

L'ancien neutre y a disparu, et seuls y subsistent les deux genres masculin et féminin, celui-ci se distinguant du premier, dans la phrase, par l'emploi de mutations d'initiales différentes de celles s'appliquant au masculin dans des cas déterminés (voir plus loin).

Le pluriel des noms est exprimé :

a) A l'aide de désinences très nombreuses, dont certaines varient pour un même mot d'un dialecte

ou même d'un sous-dialecte à l'autre. En *-ed* : *lapoused* « oiseaux », *merc'hed* « filles », *loëned* « bêtes », cette finale réservée de préférence aux noms d'êtres animés. En *-ien* (vannetais *-ion*) : *kemenerien* « tailleurs », *skolaerien* « maîtres d'école » (pour les noms de professions). En *-ou* ou *-iou* (vannetais *-eu*, *ieu*) : *taoliou* « tables », *gweleou* « lits » (pour les objets, de beaucoup les plus répandus, avec ceux en *-ed*). En *-on*, peu fréquents : *laeron* « voleurs », *kontron* « vers de viande » ;

b) Par l'infection d'une ou plusieurs voyelles à l'intérieur du mot : *louarn* « renard », plur. *lern* ; *maen* « pierre », plur. *mein* : *abostol* « apôtre », plur. *ebestel* ;

c) A l'aide d'un système participant à la fois de l'infection vocalique et de l'emploi d'une désinence : *bag* « bateau », plur. *bigi* ; *forn* « four », plur. *ferniel* ; *moualc'h* « merle », plur. *mouilc'hi* ; *kar* « parent », plur. *kerent*.

Certains noms ont un pluriel sans aucun lien étymologique avec le singulier : *den* « homme », plur. *tud* ; *marc'h* « cheval », plur. *kezeg* ; *buoc'h* « vache », plur. *saout* ; *ki* « chien », plur. *chass*.

Le duel existe pour une quinzaine de substantifs intéressant des membres ou organes, et qui n'ont pas de pluriel usité : *an daoulagad* « les yeux » ; *an daouarn* « les mains » ; *an diouar* « les jambes », etc.

Avec ses sœurs brittoniques, le breton présente cette particularité que le singulier y est souvent formé sur le pluriel, ou plutôt sur un « collectif », expression la plus simple du nom intéressé : *gwez* « des arbres », *gwezen* « un arbre » ; *kaol* « des choux », *kaolen* « un chou » ; *merien* « des fourmis », *merienen* « une fourmi ».

2. L'article. — Alors que le gallois et le cornique ne font usage que de l'article défini, le breton possède également l'article indéfini, dont l'emploi est dû à l'imitation du français. Bien que non soumis aux règles du genre et du nombre, tous deux peuvent se présenter sous trois aspects différents, en relation avec l'initiale du mot auquel ils sont liés.

1) Devant une dentale, un *h* muet et toutes les voyelles (défini *an*) : *an arar* « la charrue » ; *an hent*, « la route » ; *an den* « l'homme » ; (indéfini *eun*) : *eun arar*, *eun hent*, *eun den* ;

2) Devant un *l* (défini *al*) : *al louarn*, « le renard » ; *al levr* « le livre » ; (indéfini *eul*) *eul louarn*, *eul levr* ;

3) Devant un *y* consonne, et toutes les consonnes autres que les dentales *n*, *d*, *t*, (défini *ar*) *ar yar* « la poule » ; *ar penn* « la tête » ; *ar c'hoar* « la sœur » ; (indéfini *eur*) *eur yar*, *eur penn*, *eur c'hoar*.

3. Le verbe. — A l'infinitif, celui-ci peut se présenter sous la forme d'un simple radical monosyllabique, sans aucune désinence : *mont* « aller » ; *koll* « perdre » ; *lenn* « lire » ; *chom* « rester ». Le plus souvent dérivé d'un nom, il est pourvu d'une terminaison qui varie souvent pour un même verbe d'un endroit à l'autre. Certaines désinences sont très courantes tandis que d'autres ne se rencontrent que dans un ou deux infinitifs ; par exemple, *c'hwerzin* « rire », *redek* « courir ».

Tous les verbes sont soumis, suivant les exigences de la phrase à deux genres de conjugaisons, l'une impersonnelle, l'autre personnelle :

a) *Conjugaison impersonnelle.* Celle-ci est régie par le pronom sujet accompagné d'une particule et qui laisse intacte la forme verbale de chaque temps aux différentes personnes.

Soit, le verbe *kousket*, « dormir » : à trois temps :

Présent. *Me a gousk*, *te a gousk*, *hen a gousk*, *hi a gousk*, *ni a gousk*, *c'houi a gousk*, *int a gousk*.

Imparfait. *Me a gouske*, *te a gouske*, *hen a gouske*, etc.

Futur. *Me a gousko*, *te a gousko*, *hen a gousko*, etc.

b) *Conjugaison personnelle.* La personne y est indiquée par

une désinence particulière qui change parfois selon les dialectes.

Soit le même verbe « dormir » aux trois mêmes temps :

Présent. *Kouskan, kouskez, kousk, kouskomp, kouskit, kouskont.*

Imparfait. *Kousken, kouskes, kouske, kouskemp, kousket, kouskent.*

Futur. *Kouskin, kouski, kousko, kouskimp, kouskoc'h, kouskint.*

Les verbes irréguliers sont très peu nombreux en breton. L'un des plus typiques parmi eux est le verbe « aller », dont l'infinitif est *mont, moned* (gallois *mynd, myned*) et dont la conjugaison, à la forme personnelle, donne au présent : (ez)*an, eez, a, eomp, it, eont ;* au futur (ez) *in, i ay, imp, afet, int ;* au passé : *aet.*

Le verbe être *(beza, bezout)* peut se conjuguer de quatre façons dont aucune ne fait double emploi complet avec les autres :

a) Conjugaison courante (sujet, verbe, attribut) : an ti a *zo* bras « la maison est grande » ;

b) Conjugaison emphatique (attribut, verbe, sujet) : bras *eo* an ti « grande est la maison » ;

c) Conjugaison de lieu : en ti *éman* an den, « l'homme est dans la maison » ;

d) Conjugaison d'habitude : en ti *e vez* epad an deiz « il est à la maison toute la journée ».

Dans la langue courante, le verbe avoir s'exprime souvent par certaines formes du verbe être ; ainsi dans la phrase : kalz a dud *ez eus* en ti « il y a beaucoup de monde dans la maison », la traduction littérale exigerait : « beaucoup de monde *est* dans la maison ».

Le verbe *ober* « faire » joue un important rôle d'auxiliaire ; ainsi, « je lis », « j'allais », « tu marcheras », etc., se disent : lenn a *ran*, mond a *ren*, bale'*ri*, mot-à-mot : « lire je fais » ; « aller je faisais » ; « marcher tu feras ».

4. **Les pronoms personnels.** — Ils sont de deux sortes : pronoms sujets, précédant le verbe pour la conjugaison impersonnelle (voir ci-dessus) ; pronoms régimes se combinant avec les différentes prépositions en usage, lesquelles suivent alors une sorte de conjugaison personnelle.

Par exemple, les prépositions « avec » : *gant*, « pour » : *evit*, se conjuguent ainsi avec les pronoms régimes aux différentes personnes :

Ganin, ganit, ganthan, ganthi, ganeomp, ganeoc'h, ganto (avec moi avec toi, avec lui, avec elle, avec nous, avec vous, avec eux).

Evidon, evidout, evithan, evithi, evidomp, evidoc'h, evito (pour moi, pour toi, pour lui, pour elle, etc.).

5. **L'épithète.** — Suivant généralement le nom, elle est invariable en genre et en nombre, mais possède une forme comparative en *-oc'h* et une forme superlative en *-a* : *brao* « beau », *bravoc'h* « plus beau », *brava* « le plus beau ».

6. **Numération.** — Celle-ci présente un type vigésimal (voir plus haut, p. 15) où les unités s'expriment avant les vingtaines, le nom lui-même s'intercalant entre les deux. « Vingt et un » s'y énonce : *eun-war-n-ugent* (un sur vingt), « quarante-six » : *c'houec'h-ha-daou-ugent* (six et deux vingts) ; « soixante-dix-neuf » : *naontek-ha-tri-ugent* (dix-neuf et trois vingts) ; « vingt-deux francs » : *daou lur war-n-ugent* (deux francs sur vingt).

Quant au nom se rapportant à un nombre au pluriel, il reste lui-même au singulier : on dit pour « deux maisons » : *daou di* et non *daou dïer.*

Trois des dix premiers adjectifs numéraux prennent une forme féminine suivant le genre du substantif qu'ils déterminent : *daou,* « deux », *tri,* « trois », *pevar,* « quatre » donnent au féminin : *diou, teir, péder.*

7. **Mutations.** — Ces accidents phonétiques propres aux langues celtiques et à un dialecte sarde sont l'une des principales difficultés que l'on rencontre dans la pratique de la langue parlée. Ils portent sur un certain nombre de consonnes placées à l'initiale des mots, et les cas qui les déterminent sont au nombre d'une vingtaine. On ne peut songer à les exposer ici en détail.

Trois types principaux de mutations sont susceptibles de modifier diversement les consonnes suivantes : K, P, T, G, B, D, M, S.

Par *affaiblissement*, les sourdes peuvent devenir sonores, et les sonores devenir spirantes :

K < G ; P < B ; T < D.

G < C'h ; B et M < V ; D et S < Z.

Par *spiration*, la gutturale G peut devenir C'h, la labiale P < F, et la dentale D < Z.

Par *renforcement*, les sonores peuvent devenir sourdes : G < K ; B < P ; D < T.

Les deux premiers types apparaissent par exemple dans les mutations déterminées par les adjectifs possessifs *va*, *da*, *e* (mon, ton, son, *à lui*), *he* (son, sa, ses, à elle), *hon*, *ho*, *o*. Et c'est ainsi que l'initiale du mot *kalon* « cœur », précédée de l'un ou l'autre de ces adjectifs devient tour à tour :

va *C'h*alon, da *G*alon, e *G*alon, he *C'h*alon, hon *C'h*alon, ho *K*alon, o *C'h*alon.

Si le français avait présenté un tel système dans le traitement des initiales, le mot *Cœur* se serait décliné ainsi sous l'influence des différents adjectifs possessifs : Mon *H*oeur, ton *G*oeur, son *G*oeur (à lui), son *H*oeur (à elle), notre *H*oeur, votre *C*oeur, leur *H*oeur. Mais, répétons-le, l'adjectif possessif n'est que l'un des multiples agents qui, dans la phrase bretonne, déterminent la modification des consonnes soumises aux mutations.

IV. — Le vocabulaire

Le vocabulaire du breton-armoricain se compose de quatre éléments principaux de provenance différente : *celtique*, *latine*, *romane* et *française*. Il est exceptionnel d'y relever des emprunts faits à des langues anciennes autres que le latin et à des langues modernes autres que le français.

Les éléments celtiques du breton entrent dans trois catégories. L'une est formée de mots se rattachant à l'indo-européen et ayant des racines communes avec divers mots des langues également issues de ce tronc commun. C'est ainsi que plus de quatre cents mots appartenant à cette catégorie se retrouvent dans le sanskrit, plus de six cents dans les langues germaniques, davantage encore dans le grec ancien et le latin, compte non tenu, en ce qui concerne ce dernier, d'emprunts dont il sera parlé ci-dessous. Parmi eux on peut compter les noms des différents nombres, de un à dix (*unan*, *daou*, *tri*, *pevar*, *pemp*, *c'houec'h*, *seiz*, *eiz*, *nao*, *deg*), de nombreux mots usuels : *azeza* « s'asseoir », *maro* « mort », *bron* « sein », *bugel* « pâtre, enfant », *poell* « raison », *trec'h* « vainqueur », *gwan* « faible », *red* « course », *tourc'h* « verrat », *heol* « soleil », *evn* « oiseau ». Certains comme *evez* « attention » n'ont subsisté qu'en breton.

La seconde catégorie du fonds celtique présente des éléments propres à ce groupe de langues et ne se retrouvant pas ailleurs. (Parmi eux peuvent exister des mots provenant d'idiomes pré-indo-européens) : *bran* « corbeau », *kam-* « pas », *barn* « jugement », *gwad* « sang », *marc'h* « cheval », *eog* « saumon », *gwelc'hi* « laver », *intanv* « veuf », etc., se trouvent par exemple dans tous les dialectes celtes et là seulement.

Une troisième catégorie renferme des éléments plus particulièrement brittoniques, propres au gallois, au cornique et au breton, de formation sans doute postérieure à la rupture de l'unité linguistique des Celtes dans les Iles.

On a déjà vu que les *Brittones* avaient emprunté par différentes voies quantité de mots au latin. Ceux-ci, entrés dans le brittonique entre le Ier et le ve siècle après J.-C., peuvent se rencontrer indistinctement dans le gallois, le cornique et le breton.

Exemples : *Abostol*, « apôtre », gall. *apostol*, corn. *abostel ; diaoul* « démon », gall. *diafol*, corn. *diawl ; labeza* « salir », gall. *llabyddio* « lapider » ; *azen* « âne », gall. *asen*, corn. *id. ; gouel* « fête », gall. *gwyl*, corn. *gol ; koan* « souper », gall. *cwyn-*, corn. *côn ; laer*, « voleur », gall. *lleidr*, corn. *lader ;* bagad « troupe », gall. *id.*, corn. *bagas.*, etc., mots dans lesquels il est facile de reconnaître des emprunts au latin : *apostolus, diabolus, lapidare, asinus, vigilia, cena, latro, baca.*

Mais, en Armorique même, le breton s'en est assimilé d'autres qui sont étrangers à la lexicographie de ses congénères des îles : *mank* « manchot », *paeron* « parrain », *dibuna* « dévider », *eured* « noce », etc. ; si bien qu'on peut évaluer à plus de mille trois cents le nombre des mots latins qui se retrouvent en breton par voie d'emprunts antérieurs ou postérieurs aux Emigrations.

Alors que la langue romane s'était déjà pratiquement séparée du latin mais n'était pas encore devenue le français, le breton-armoricain devait s'en approprier quelques éléments, au contact des populations locales non celtisées : *fresk* « frais », *mellezour* « miroir », *liam* « lien », *mezel* « maille », *frank* « libre », *mezer* « drap », etc. Cependant les emprunts faits à cette langue entre le VIIe et le XIe siècle sont relativement peu nombreux par rapport à ceux faits au français ancien entre le XIIe et le XIVe siècle. C'est par milliers que l'on peut compter ceux-ci ; mais il est souvent impossible de les distinguer des mots hérités de la langue primitive, soit à cause de leur évolution sémantique, soit à cause des modifications qu'ils ont subies dans leur phonétique ou leur orthographe, soit encore par suite de la disparition totale, dans le français moderne, des mots qui sont à leur origine.

Types d'emprunts français :

a) *Evolués* : *Mecher*, *micher* « mestier » ; *brao* « beau », vfr. *brave ; achui* « finir », du fr. *achever ; chatal* « bétail », fr. *cheptel* ; *skabel* « escabelle » ; *diod* « fou », vrf. *id.* ; *biñs* « escalier tournant », vfr. *vis ; muntra* « assassiner, vfr. *mordrer, mordrir ; aotrea* « permettre », vfr. *otreier* (octroyer) ; *puñs* « puits » (emprunté à une époque où l's final se faisait encore sentir) ; *peñs* « fesse » ; *inkane* « haquenée » ; *paour* « pauvre » ;

b) *Disparus en français* : *Tabut* « dispute », vfr. *tabuster* « quereller » ; *bragou* « culottes », vfr. *bragues* (lui-même d'orig. gauloise) ; *kuign* « gâteau », vfr. *cuigne ; frika* « écraser », vfr. *friquer ; rebech* « reproche », vfr. *rebecher* « réprimander » ; *dale* « retard », fr. *délai ; moraill* « verrou », vfr. *moraille ; trubuilh* « trouble », vfr. *tribuil* « tourment » ; *klemm* « plainte » ; vfr. *clame ; paotr* « garçon », cf. vieux fr. *peutraille*, etc.

Quantité de mots d'usage courant ont ainsi disparu du breton pour faire place à des emprunts ; mais plus nombreux sont néanmoins ceux auxquels la langue bretonne a dû réserver bon accueil parce que leur équivalent y faisait défaut. On peut l'expliquer par une certaine paresse des bretonnants à créer des mots nouveaux pour désigner des choses dont l'usage ou la connaissance sont liés au développement du progrès matériel au cours des deux derniers siècles ; mais il est significatif que, dès le Moyen âge, la plupart des pièces et accessoires du vêtement, de la coiffure, de la chaussure, de l'ameublement, la plupart des légumes courants, quatre sur huit des orientations principales, de nombreuses charges civiles et ecclésiastiques, la presque totalité des titres et des grades, soient désignés par des mots d'origine française. Il en est de même, chose encore plus surprenante, des correspondants bretons d'adjectifs comme : joli *(koant)*, traître *(traitour)*, propre *(prob, net)*, curieux *(kirius)*, sale (*lous*, id. en vfr.), sûr *(sur, asur)*, fou *(fol)*, fidèle *(feal)*, heu-

reux *(eurus)*, loyal *(léal)* ; de verbes usuels comme : habiter, rester *(chom*, cf. fr. *chomer)*, finir *(achui)*, danser *(dansal)*, écraser *(flastra)*, travailler *(labourat)*, essuyer *(terchi)*, amuser *(didui)*, envoyer *(kas)*, arriver *(erruout)*, attacher *(staga)*, pousser *(bouta)*, tirer à soi *(sacha)*, louer une maison *(feurmi)*, plaire *(plijout)*, fermer *(serri)* ; des adverbes et conjonctions comme : malgré *(en desped)*, même *(memeuz, memez)*, autrement *(otramant)*, ne pas *(nompaz)*, *entre temps* *(etretant)* ; aucun *(nikun)*, parce que *(abalamour)*, outre *(estre)*, mais *(mez)*, mal *(fall)*, cher *(ker)*, enfin *(erfin)*, bientôt *(prestik, touchant)*, ensemble *(asamblez)* ; des interjections comme : aïe *(ayaou)*, bah *(bah)*, fi *(foeï)*, hélas *(allaz)*, holà *(holla)*, allons *(allo)*, etc.

Les observations ci-dessus portent seulement sur des mots et expressions dont il est à peu près impossible de se passer lorsqu'on écrit ou parle en breton une langue à portée de personnes moyennement cultivées. Elles ont laissé de côté des emprunts inutiles, parfois grotesques dont sont farcis les textes suivis, depuis les plus anciens (xve siècle) jusqu'à la réforme de Le Gonidec (début du xixe), et même ceux postérieurs à cette réforme, dans la mesure où leurs auteurs n'ont pas été touchés par elle.

Le tri méthodique des éléments du vocabulaire breton, et le classement de ceux-ci d'après leur provenance n'ont pas encore été effectués de façon complète. S'ils le sont quelque jour, et qu'on y procède en éliminant ceux des éléments d'origine étrangère dont l'utilité absolue ne serait pas démontrée, réservant par ailleurs les innovations récentes dues à des amateurs soucieux à la fois de pureté et d'enrichissement à tout prix, on pourra sans doute se rendre compte que le fonds historique du breton moderne, tenant à une tradition parlée ou écrite

depuis le xiie siècle, par exemple, renferme environ deux cinquièmes de mots empruntés au français ou dérivés de radicaux provenant de cette langue. La littérature, le commerce, la religion, les guerres, les fixations temporaires de bretonnants dans des régions francisantes (étudiants, ouvriers, mercenaires, etc.) furent les causes principales de cette adoption massive de vocables étrangers par une langue qui, l'exemple du gallois est là pour le démontrer, aurait pu s'en passer si ses élites ne l'avaient abandonnée à son sort dès qu'elles eurent pris contact avec une culture autre que celle de leur propre pays.

Le breton ne s'est d'ailleurs pas contenté d'emprunter des mots tout faits à son puissant voisin. De nombreux affixes français ont servi à enrichir son vocabulaire, une fois entés sur des radicaux authentiquement celtiques. Entre autres, les suffixes *-ance*, *-age*, *-ard*, *-erie*, *-eux*, *-ier*, *-eur*, *-enie*, etc., apparaissent dans les dérivés suivants : *bevans* « nourriture » (de *bew* « vivant ») ; *priaj* « poterie » (de *pri* « argile »), *duard* « noiraud » (de *du* « noir ») ; *kaniri* « concert » (de *kan* « chant ») ; *pesker* « poissonnier » (de *pesk* « poisson ») ; *kasoni* « haine » (de *kas*, id.).

L'influence du français s'est fait sentir jusque dans des expressions composées de termes purement bretons, calquées mot à mot : *War zav* « debout » traduit le vieux-fr. *sur bout* ; de même *ober forz* « ne pas faire cas », expression hybride, correspond à « ne pas faire fors » ; *kaer am eus ober* à « j'ai beau faire » ; *tad kaer*, *mamm gaer*, etc., à « beau-père, belle-mère » ; *ober al léz* à « faire la cour » ; *marc'had mat* à « bon marché » ; *hire-guel* à « longue-vue » (Dict. vannetais de l'Armerye) ; des composés comme *kendrec'hi* « convaincre », *digeiza* « épeler », *dilenn* « choisir », *peurbadus* « éternel » ; *dizober* « défaire, *kaerel* » « belette », et maints autres sont,

malgré leur apparence, de simples imitations : à *trec'hi* « vaincre », on a ajouté l'équivalent du préfixe français *con-* ; *dilenn* correspond au vfr. *délire* « élire, choisir » ; *peurbadus* a été inspiré par « per-durer » ; *dizober* par « dé-faire » ; *kaerel* par « petite belle », etc. De toute façon, ces expressions n'existant qu'en breton et étant absentes du gallois et du cornique, il est logique d'y voir des formations consécutives à la pénétration de la pensée française dans l'esprit des bretonnants du Moyen âge. Et c'est miracle que la syntaxe de la langue bretonne se soit préservée d'une semblable contagion au point de n'offrir, dans son état actuel, qu'un nombre relativement réduit de gallicismes.

Il est avéré que le français a coexisté avec le breton dans toutes les villes de Basse-Bretagne depuis le XIIe ou le XIIIe siècle. On ne saurait expliquer autrement le fait que presque toutes ces villes ont un nom français « officiel » différent de celui qu'elles présentent dans la langue locale : Paimpol et *Penpoul* ; Pontrieux et *Pontreñ* ; Tréguier et *Landreger* ; Guingamp et *Gwengamp* ; Morlaix et *Montroulez* ; Saint-Pol-de-Léon et *Kastel-Paol* ; Le Conquet et *Konk* ; Carhaix et *Karahès* ; Châteaulin et *Kastellïn* ; Audierne et *Gwazien* ; Pont-l'Abbé et *Pont-'n Abad* ; Concarneau et *Konkerné* ; Auray et *Alré* ; Grandchamp et *Gregam*, etc. Aussi loin que l'on remonte dans l'histoire économique de ces centres, on y constate l'existence de charges, d'industries et de commerces tenus par des étrangers au pays qui, étant probablement astreints à connaître le breton, n'en constituaient pas moins des noyaux francisants dont l'influence sur l'évolution du vocabulaire, dans une langue apprise par eux, n'est pas contestable.

Autre fait significatif : le breton n'a pas eu d'orthographe qui lui fût propre entre le XIIIe et le début du XIXe siècle. A l'exception des sons nasaux, ses phonèmes s'exprimaient par les signes courants de l'orthographe française, lesquels ne pouvaient d'ailleurs remplir ce rôle que de façon imparfaite.

***

La somme des mots que renferme le vocabulaire de la langue bretonne varie énormément d'un répertoire lexicographique à l'autre : Le *Catholicon breton en trois langues* (1463-1499) en offre un peu plus de cinq mille. Le *Dictionnaire françois-breton* du P. Grégoire de Rostrenen (1732) traduit en breton environ seize mille mots français, mais avec de nombreux à peu près et répétitions. Le *Dictionnaire celto-breton* de Le Gonidec (1824), qui écarte tous les vocables d'apparence française, en réunit dans les dix mille. Le *Geriadurig Brezonek-Gallek* d'E. Ernault (1927) en consigne approximativement seize mille cinq cents. A part celui de Le Gonidec, tous ces ouvrages renferment beaucoup de noms propres, et le dernier cité, quant à lui, contient de nombreux néologismes pour la plupart créés par son auteur, dont l'emploi n'a jamais été attesté jusqu'à présent, et qui, malheureusement, ne se distinguent des termes d'emploi courant par aucune indication particulière.

Bien qu'il soit difficile de fixer un chiffre précis pour l'ensemble des mots bretons admis par le peuple dans les quatre grands dialectes, une fois écartés les emprunts modernes à peine travestis, on peut estimer de dix à quinze mille le nombre de ceux dont peut disposer un écrivain suffisamment « puriste » pour ne point choquer les lettrés, et suffisamment populaire pour rester compris des lecteurs campagnards.

V. — Les dialectes

De l'est à l'ouest, et du nord au sud de son territoire actuel, la langue bretonne est marquée par des différences plus ou moins importantes, tantôt dans l'accentuation, tantôt dans sa phonétique, tantôt dans l'emploi de certains mots ou de telles désinences pour les infinitifs et les pluriels.

A ces phénomènes généraux viennent parfois s'ajouter des détails perceptibles aux sens des seuls bretonnants, constituant avec eux un ensemble de caractéristiques qui a amené depuis longtemps ceux qui se sont occupés de cette langue à la diviser en un certain nombre de dialectes. Ce sont les limites territoriales des anciens diocèses qui ont généralement été assignées jusqu'ici comme lignes de démarcation entre ces divisions, et c'est pourquoi on parle toujours des dialectes de *Léon*, de *Tréguier*, de *Cornouaille*, de *Vannes*, auxquels certains adjoignent un cinquième : celui de *Goëlo*, parlé dans la partie bretonnante très exiguë du diocèse de Saint-Brieuc.

A la suite de travaux de premier ordre dont nous allons parler, il faut sans doute abandonner une partie de ce qu'une telle délimitation peut avoir de trop absolu ; mais un fait n'en est pas moins patent : les « parlers » correspondent *grosso-modo* aux territoires des anciens diocèses dont certains ont été supprimés par la Révolution, et qui, partiellement ou en totalité, se sont eux-mêmes superposés pendant un temps de leur histoire à des divisions féodales.

Aucun ne possède réellement de caractéristiques qui lui soient exclusives, et chacun peut par contre offrir quelque analogie d'ordre morphologique, phonétique ou lexicographique, non seulement avec ses voisins, mais encore avec tel autre séparé de lui par la zone d'extension d'un autre dialecte. Néanmoins, il serait, je crois, prématuré de déclarer que les désignations conventionnelles des différents dialectes ne correspondent plus à rien de scientifique ou d'historique. Il va de soi que la langue parlée dans le Léon, bien que ne présentant pas une unité absolue, se distingue nettement par plusieurs particularités de celle parlée dans le Trégor, à l'est de son territoire, exactement à la même latitude, et que toutes deux à leur tour se distinguent aussi nettement, surtout en certains points, de la langue parlée sur leurs confins méridionaux, en Cornouaille. Il en est de même en ce qui concerne cette dernière et sa voisine orientale du pays vannetais. Dès la première phrase, au cours d'une conversation, les usagers de l'un ou l'autre dialectes décèlent immanquablement leur origine aux sens d'un interlocuteur appartenant à un pays différent, voire à une commune située en bordure de la frontière du dialecte de celui qui parle.

Certaines nuances entre « parlers » bretons portent peut-être autant sur des façons de prononcer un même mot, sur des inflexions qu'un phonéticien subtil est souvent dans l'incapacité de noter par un signe particulier, que sur des points perceptibles à tous, comme ceux mentionnés ci-dessus. Le petit port du Dourduff, en Trégor, et celui de Locquénolé, en Léon, sont séparés par un bras de mer qui permet de s'entendre, sinon de se comprendre d'une rive à l'autre. La commune du Cloître, elle aussi en Trégor, est séparée de Plounéour-Ménez, en Léon, par un ruisseau : le Keffleut, et de Berrien, en Cornouaille, par quelques landes désertiques et par les crêtes de l'Aré. Or, dans une assemblée groupant des pêcheurs de Locquénolé et du Dourduff,

dans une autre réunissant des paysans du Cloître, de Plounéour et de Berrien, on n'hésiterait pas deux secondes pour désigner le côté de la rade, du ruisseau ou de la montagne d'où l'interlocuteur serait originaire. C'est donc que « Léon », « Tréguier », « Cornouaille » et à plus forte raison : « Vannes » désignent des dialectes bien tranchés, et que les limites des pays respectifs, pour symboliques qu'elles puissent parfois paraître, n'en ont pas moins joué un rôle effectif dans le compartimentage de ces dialectes.

Nous avons dit que ce compartimentage se manifeste de la façon la plus sensible par des faits d'accentuation, de phonétique et de vocabulaire. Mais de tels faits jouent souvent à l'intérieur d'un même dialecte. Celui de Vannes, caractérisé surtout par le déplacement de l'accent sur la finale des mots, par l'aspiration d'anciennes spirantes sourdes (cf. *Kah* « chat », correspondant à *kaz* dans les autres dial. et à *cath* en gall., gaulois *Cattos*), par des désinences en *-ion* pour les pluriels, et en *-ein* pour les infinitifs, là où l'on trouve ailleurs *-ien* et *-a* (ou *-an*), se subdivise en une demi-douzaine de sous-dialectes ; le cornouaillais, lui, en offre deux fois plus, disséminés sur une étendue territoriale de 140 kilomètres de profondeur, et de largeur très variable, entre Mur-de-Bretagne et Plogoff. Occupant des territoires infiniment moins vastes, le léonard, le trégorois et le « goéloard » sont à cet égard infiniment plus homogènes, quoique n'échappant pas à un certain morcellement intérieur.

***

Toute observation minutieuse des faits dialectaux ou sous-dialectaux était pratiquement impossible sur un plan général avant la publication (désormais

achevée) de l'*Atlas linguistique de Basse-Bretagne* entreprise à partir de 1924 sur le modèle de l'*Atlas linguistique de la France* de Gilliéron et Edmont par M. P. Le Roux, professeur de langues celtiques à la Faculté des Lettres de Rennes. Cette publication, conduite avec une méthode scientifique des plus rigoureuses, comporte aujourd'hui six cents cartes dont chacune est affectée aux transcriptions phonétiques d'un mot ou d'une expression traduisant le français correspondant, en relation avec des réponses recueillies sur quatre-vingt-dix points différents de la zone d'extension du breton. Seul l'examen de ces cartes permet d'avoir une vue d'ensemble de la question des dialectes et d'établir avec précision les variantes qui apparaissent à l'intérieur des frontières linguistiques et dialectales dans le vocalisme, le consonantisme ou la phonétique d'un mot déterminé, ainsi que les différences du vocabulaire dans les mots employés selon les lieux pour désigner une même chose.

Deux d'entre elles nous montrent par exemple qu'il n'y a en breton qu'un mot traduisant le français « haleine » et qu'un autre mot pour traduire « genêt ». Le gallois et le cornique *anadl*, *anal* indiquent que la forme rationnelle du premier est *anal*, qui existe effectivement sur une vingtaine des quatre-vingt-dix points de l'enquête. Ces mêmes langues insulaires montrent également que le second devait s'écrire et se prononcer *bānal* (cf. gall. *banadl*, corn. *banathel*), forme qui n'existe que sur quatre des mêmes points. Les variantes les plus importantes de *anal* et *banal* sont déterminées par la métathèse *nal* < *lan* qui devrait donner uniformément *alan* et *balan* là où elle se montre, si le vocalisme de chaque mot n'était lui-même sujet à diverses modifications. N'ayant le loisir de nous occuper

ici que de la métathèse signalée, signalons que les thèmes en *an-* et *ban-* apparaissent respectivement sur soixante et cinquante-huit points, et sont répandus de façon assez régulière au sud d'une ligne légèrement sinueuse coupant la Basse-Bretagne dans toute sa longueur en deux parties sensiblement égales, soit : dans la majeure partie du Vannetais et de la Cornouaille, tandis que les thèmes *al-* et *bal-* sont répandus uniformément en Léon, en Trégor et en Goëlo, et dans une partie de la Cornouaille du Nord. Pour *banal-balan*, tout au moins, on peut assister en quelque sorte aux débuts de l'usage de la métathèse, grâce aux mentions qui sont faites du nom de *Ploubazlanec*, commune voisine de Paimpol (C.-du-N.) dans les chartes de l'abbaye de Beauport (1). De 1232 à 1257 on y trouve les graphies *Plobanalec*, *Ploebanalec*, *Ploubanelec* dans lesquelles la métathèse est absente. On relève une fois : *Plo balanech* en 1252, puis, régulièrement *Plobalanec* après 1267. L'interversion des consonnes était définitive au XVe siècle car le *Catholicon* (1463) contient : *alazn* pour haleine et *balazn* pour genêt, ce dernier mot ayant sans doute influé sur l'évolution du premier par suite de leur homophonie à tous deux.

Les mots uniques pour les différents dialectes sont assez nombreux, surtout lorsqu'il s'agit de désigner les choses usuelles. Mais, en réalité il en est très peu qui soient invariables. Des monosyllabes comme *dour* « eau » et *heol* « soleil », prononcés ainsi, ou à peu près, dans les huit-dixièmes de la Basse-Bretagne, ont dû être notés de six façons différentes dans les deux dixièmes restants. Quant à des polysyllabes comme *anavezout* « connaître »

(1) Cf. *Anciens évêchés de Bretagne*, par Geslin de BOURGOGNE et A. de BARTHÉLEMY, t. IV, 1864.

(gall. *adnabod*, moyen-bret. *aznavout*) c'est par dizaines qu'il faut en compter les notations dans l'*Atlas*. En voici quelques-unes reproduites dans l'orthographe courante :

Anavéout (Rumengol, Brasparts, en Cornouaille).
Anévéout (Plougasnou, en Trégor).
Anvézout (Crozon, Plougastel-Daoulas, en Corn.).
Anvéout (Saint-Sève, en Léon, Plogoff, Plouhinec, Ploaré, Edern, Pluguffan, Plomeur, Clohars-Fouesnant, Lohuec, en Corn. ; Pleumeur-Bodou, Prat, Tréglamus, Pleubian, en Trégor).
Anvéo (Lennon, Elliant, en Corn.).
Anéwot (Plounévézel, Plévin, en Corn.).
Anéot (Scaër, Roudouallec, en Corn. ; Sauzon, en Vannetais).
Anaout (Molène, Trébabu, Bohars, Plourin-Ploudalmézeau, Landéda, Saint-Frégant, Santec, île de Batz, Plouvorn, Locmélar, en Léon ; Le Faouet, en Corn. ; Calan, Ploemeur, Bubry, Ploerdut, en Vann.).
Anowt (Trémaouézan, en Léon, Berrien, Névez, en Corn.).
Anao (Tréméven, en Corn., Houat, Locaria-Belle-Ile, en Vann.).
Anawin (Groix, en Vann.).
Anavout (Plélauff, en Vann.).
Anawit (Pluméliau, Pluvigner, Ploemel, Ploeren, en Vann.).
Anawet (Cléguérec, Noyal-Pontivy, Languidic, île d'Arz, Saint-Gildas-de-Rhuys, en Vann.).
Anawel (Loqueltas, Theix, Damgan, en Vann.).
Anawen (Saint-Allouestre, en Vann.).
Andranff (Bourg-de-Batz, L.-Atl.).
Hanavet (Bréhat, Ploubazlanec, en Goélo).
Hanveyout (Pléguien, en Goélo).
Hanat (Saint-Fiacre, en Trégor).
Hanavek (Corlay, en Corn.).
Hanéout (Peumérit-Quintin, en Corn.).

On remarquera qu'à part une anomalie *(andranff)* toutes ces notations peuvent se ramener sans difficulté à un même thème primitif, et que si certaines formes sont assez étroitement localisées, certaines autres franchissent plusieurs limites dialectales (*anaout*, Léon et Vannes).

En général, les seules conclusions que l'on puisse

tirer de la multiplicité des variantes, pour un mot déterminé, sont d'ordre purement philologique. Etant donné qu'il s'agit de phénomènes relativement (et dans bien des cas : tout à fait) récents, le peuplement du pays ne saurait être constamment invoqué pour les expliquer. C'est l'absence d'une littérature écrite, il y a cinq à six siècles, qui, privant les formes verbales de stabilité, leur a permis d'évoluer pour ainsi dire à l'infini en créant des métathèses, en élidant des spirantes intervocaliques, en leur substituant un *r (hizio-hirio-herie)*, en confondant les voyelles, en sacrifiant les finales, etc. Si un tiers ou un quart seulement des populations bretonnantes avaient autrefois su lire et écrire, le nombre des variantes pour un verbe comme *anavézout* et pour un adverbe courant comme *hiziou* « aujourd'hui » (gall. *heddyw*), lequel n'en compte pas moins de vingt-sept, n'eût sans doute pas dépassé trois ou quatre (1).

Certains faits de phonétique dialectale comme la palatalisation du *k* devant *i* et *e* au sud d'une ligne presque droite partant du nord-ouest de la baie de Saint-Brieuc et aboutissant à la presqu'île de Penmarc'h (Fin.) ont été récemment invoqués en faveur d'une thèse sur le peuplement de l'Armorique bretonne. Cette habitude articulatoire, étrangère aux populations insulaires, caractériserait par contre les populations autochtones et pourrait être considérée comme un héritage gallo-roman. Il convient toute-

(1) Il est vraisemblable que pour ce dernier l'évolution est relativement récente, car sa forme écrite dans le *Catholicon* (1463), ouvrage considéré comme représentant le breton du Trégor au XVe siècle, est *hiziv*, et par conséquent toute proche de notations effectuées en Cornouaille orientale (Mur-de-Bretagne) et dans la partie médiane du Vannetais, entre Cléguérec, au nord, et Merlévénez au sud. Le mot que l'auteur écrivait *hiziv* au XVe siècle se prononce aujourd'hui *eryo* dans son pays natal (Plougonven, près Morlaix, en Trégor).

fois de noter que les isoglosses de la palatalisation de *g* dur, par exemple dans le mot *geot* « herbe » sont loin de correspondre à ceux du *k*. On prononce *geot* dans une moitié du Léon, dans le sud-ouest de la Cornouaille, et le *g* dur initial se maintient de plus dans huit des points d'enquête de l'*Atlas*, au sud-est du Vannetais. Ce *g* devient *y* dans le nord-est du Léon, dans tout le Trégor, dans toute la Cornouaille médiane et dans la majeure partie du Vannetais. Le rapprochement entre la palatalisation des deux vélaires, qui aurait pu donner d'intéressantes indications dans le sens d'une influence gallo-romane sur la phonétique bretonne, empêche semble-t-il de tirer de faits non concordants des conclusions définitives.

***

Une thèse magistrale ouvrant de nombreux horizons sur la géographie linguistique du breton et l'histoire de cette langue a été brillamment soutenue en 1951 par M. le chanoine Falc'hun (1), successeur de M. P. Le Roux à la chaire de celtique de la Faculté des Lettres de Rennes. Ce travail, basé sur les enseignements des néo-linguistes et des écoles de phonétique de Prague et de Paris, ainsi que sur les notations des cinq cents cartes qui composent jusqu'à présent l'*Atlas* de M. Le Roux, a le grand mérite de sérier les faits dialectaux, de leur appliquer un essai de chronologie, de dépasser résolument les théories courantes sur le cloisonnement des divisions de la langue et l'âge supposé des accidents de divers ordres qui s'y manifestent. Partant de l'opinion que les dialectes peuvent remonter au

(1) *L'histoire de la langue bretonne d'après la géographie linguistique* (texte, 1 vol. in-4°, fig., broch. in-8°, 1950).

temps de l'Emigration bretonne, et que leur création est d'abord imputable à des causes ethniques, surtout en ce qui concerne le vannetais, M. Falc'hun attribue leur évolution ultérieure à des causes économiques.

Ayant tracé des isoglosses sur les cartes dressées par son devancier, cet auteur constata que de telles lignes ne coïncidaient jamais, ainsi qu'il eût été logique, avec les frontières diocésaines sur lesquelles se seraient modelés les dialectes bretons, et que, la plupart du temps, les courbes manifestaient une indépendance totale à l'égard de ces frontières considérées dans leur ensemble. Comme cela nécessitait une explication, M. Falc'hun l'a trouvée dans la distribution du réseau routier de la Basse-Bretagne sous l'ancien régime, réseau dont les divers éléments ont favorisé le déplacement dans diverses directions de phonèmes, de morphèmes, de néologismes et d'emprunts. Et cette explication est étayée par de judicieux aperçus relatifs à l'influence des industries, du commerce, des foires, des ports et des grands chemins sur la création ou le transport de telles particularités. Elle amène par ailleurs le développement d'une théorie inédite sur des centres urbains comme Carhaix, Morlaix, Landerneau, Quimper, Vannes, en tant qu'agents de dispersion pour ces dernières. En définitive, le travail de l'éminent celtiste est destiné à faire époque dans la dialectologie bretonne ; et la méthode qui y est mise en pratique peut être étendue avec fruit à toute enquête du même genre dans n'importe quelle langue. Mais nous croyons qu'il reste encore à éclaircir de nombreux points intéressant les époques auxquelles on doit fixer la naissance de certains faits phonétiques et morphologiques, ou l'importation de certains emprunts. Les noms propres — anthroponymes et

toponymes qui abondent dans les textes latins et français du Moyen âge peuvent suppléer à cet égard, dans une large mesure, au manque de textes bretons remontant à la même époque.

VI. — Situation actuelle de la langue bretonne

D'après les pointages les plus récents effectués à cet égard (1), signalant les reculs éventuels subis par le breton sur ses frontières orientales depuis la rédaction de travaux antérieurs (2), la limite des deux idiomes est marquée par une ligne fictive partant, au nord, sur la côte ouest de la baie de Saint-Brieuc, du territoire de la commune de *Plouha* qu'elle coupe en deux, en laissant le bourg à sa gauche. Elle écorne légèrement *Pléguien*, rase les frontières de *Tressignaux*, traverse *Bringolo*, suit peu à près les limites de *Saint-Jean-Kerdaniel*, de *Lanrodec*, de *Saint-Fiacre*, de *Senven-Lehar*, coupe en deux *Saint-Gildas*, le *Vieux-Bourg-Quintin*, *Haut-Corlay*, *Corlay*, *Saint-Mayeux*, englobe presque entièrement *Mur-de-Bretagne* et *Saint-Connec*. Elle entre alors dans le Morbihan où elle effleure *Croixanvec*, *Saint-Gérand*, *Kerfourn*, coupe *Réguiny*, laisse à sa droite *Saint-Allouestre*, *Bignan*, *Saint-Jean-Brévelay*, presque tout *Plaudren* et *Saint-Nolff*, *Treffléan* et *Sulniac*, traverse *Berric* et *Lauzach* avant d'aboutir au fond de la crique de *Pénerf* qui sépare la presqu'île de Rhuys de celle de Damgan, sur l'Atlantique.

A y regarder de près, le recul enregistré sur ses frontières linguistiques par le breton entre 1863 (carte de Courson dans le *Cartulaire de l'abbaye de*

(1) V. M. Panier, *Revue du français moderne*, avril 1942, et D. Bernard, *Nouvelle revue de Bretagne*, janv.-févr. 1949.
(2) P. Sébillot, *Revue d'ethnographie*, 1886.

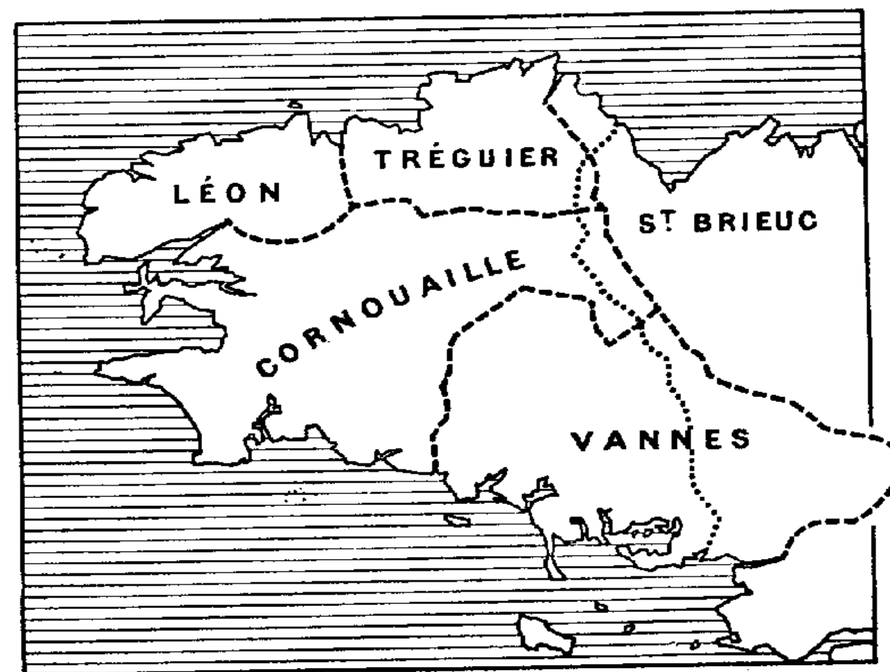
Redon) et 1886 (P. Sébillot), puis entre 1886 et 1942, est presque insignifiant. Aussi, ce n'est pas d'un tel côté qu'il faut se tourner pour connaître la situation exacte de cette langue à l'époque actuelle.

Au premier coup d'œil, il semble logique de lui accorder comme zone d'extension la totalité du département du Finistère avec ses trois cents communes, plus du tiers du département des Côtes-du-Nord avec cent quatre-vingt-dix communes, et une bonne moitié du département du Morbihan avec cent quarante-trois communes, la population globale de toute cette zone pouvant être évaluée à 1 500 000 âmes environ. Malheureusement aucun recensement, officiel ou officieux, n'a jamais été fait, qui permette, à des centaines de mille d'individus près, de savoir de quoi se compose cette population sur le terrain linguistique, ou plutôt de connaître l'exacte proportion de ses éléments, lesquels peuvent être ainsi classés :

a) Bretonnants ignorant complètement le français ;
b) Bretonnants connaissant le français, mais se servant de préférence du breton ;
c) Bretonnants se servant de préférence du français ;
d) Francisants ignorant complètement le breton.

Les individus de la première catégorie ne se rencontrent plus que rarement, dans les campagnes reculées, et de préférence parmi les femmes âgées, que les obligations militaires n'ont jamais enlevées à leur milieu social. *Il est vraisemblable que leur nombre n'atteint pas aujourd'hui cent mille.* Les seconds constituent une classe bien plus nombreuse, car il s'agit de la masse des populations maritimes et rurales, qui, bien qu'ayant passé par l'école, l'Armée ou la Flotte, continuent de faire usage du breton dans leur foyer, dans leurs relations courantes, et qui ne se servent du français qu'en cas

de nécessité. *On ne doit pas exagérer en estimant leur nombre aux environs de sept cent mille.* La troisième catégorie, également assez dense, est faite



CARTE V. — Les anciens évêchés bas-bretons et les limites de la langue bretonne en 1942

d'individus élevés dans un milieu bretonnant, gagnés à l'usage du français, langue des affaires dans les villes et les gros bourgs où ils se sont fixés. Beaucoup d'entre eux connaissent admirablement la langue locale, mais c'est en français qu'ils s'expriment couramment, au sein de leur famille et dans leurs occupations. *Proposons ici en ce qui les concerne*

le chiffre de trois cent mille. Enfin, ceux qui ignorent totalement la langue bretonne sont aujourd'hui, non plus comme il y a moins d'un siècle exclusivement des étrangers à la Basse-Bretagne (Hauts-Bretons, provinciaux, etc.) fixés dans ce pays pour des raisons diverses : commerce, industrie, main-d'œuvre, fonctions publiques, Guerre, Marine, etc., mais tout aussi bien des descendants directs de bretonnants de naissance qui, élevés en français, et n'ayant jamais eu l'occasion d'apprendre le breton, sont incapables d'articuler une phrase en cette langue ou même d'en saisir quelques mots au vol.

Ce sont précisément les individus appartenant aux deux dernières catégories, qui serviront à démontrer ici que le recul actuel du breton ne s'effectue pas tant sur ses frontières, à la suite d'une lente poussée extérieure, *qu'à l'intérieur même de son territoire*, sous l'influence presque insensible d'agents multiples : culte, école, tourisme, presse, littérature, sports, cinéma, radio et autres. Les grandes villes comme Brest et Lorient, celles de moyenne importance comme Quimper, Morlaix, Douarnenez, Hennebont, Saint-Pol-de-Léon, Concarneau, Pontivy, Guingamp, Auray, Landerneau, Lannion, et même beaucoup de cantons ruraux, pour ne rien dire des nombreuses stations estivales échelonnées le long de la côte, entendent encore le breton les jours de marché ou au débarquement de la pêche ; mais ce sont en réalité des centres où il ne joue plus qu'un rôle effacé dans la vie économique, religieuse sociale et politique.

Le bilinguisme qui est devenu depuis une génération ou deux un état de fait presque général en Basse-Bretagne ne serait-il qu'une étape plus ou moins brève vers une francisation à peu près complète du pays ?

S'il en était ainsi, on pourrait, on devrait le regret-

ter, car ce n'est jamais avec profit pour l'esprit humain en général, et pour un pays en particulier, qu'une langue civilisée disparaît d'un territoire qu'elle a occupé et fécondé pendant près de deux millénaires. En réaction contre l'abandon progressif de l'idiome ancestral par ceux qui ont tout pouvoir de le garder vivant, des zélateurs plus nombreux de chaque année attirent sur lui l'attention des populations rurales et urbaines, et s'attachent à lever l'ostracisme dont il a longtemps été frappé dans les milieux officiels, lesquels, sans le combattre ouvertement, ont feint d'en ignorer l'existence.

Les timides dispositions d'une loi de janvier 1951, relative à l'enseignement facultatif de certaines langues locales aux différents degrés, auront-elles pour effet de stimuler l'intérêt de son million d'usagers à l'égard d'en parler vénérable dont, malgré de louables essais, on n'a certes pas encore tiré tout ce qu'il est capable de donner dans le domaine littéraire ? — On le souhaite sincèrement ; mais il faut avouer que la partie est bien inégale entre une langue de grande culture qui a pour elle un rayonnement universel, tous les moyens spirituels et matériels de pénétration, et le modeste idiome confiné dans un ultime réduit, où il reste malgré tout le plus vivant des modernes représentants de l'ancien celtique.

Quoi qu'il en soit, sans reprendre à la lettre certaine phrase romantique d'Augustin Thierry au sujet de cette langue, assurant dans son *Histoire de la Conquête de l'Angleterre* qu'il y a en elle « un principe de durée qui paraît se jouer des efforts des siècles et des hommes » (phrase qu'ont eût certes aimé voir confirmer par les faits), il est à prévoir que le breton, si tant est qu'il soit appelé à disparaître, en a encore pour plusieurs générations avant de s'effacer de la carte linguistique de l'Occident.

CHAPITRE VI

LA LITTÉRATURE BRETONNE

1. **Moyen Age.** — Il a été déjà signalé que ce que l'on connaît du néo-celtique continental pour la période qui va des Immigrations jusqu'au xve siècle est constitué par des mots isolés (substantifs, prépositions, très peu de verbes), par des gloses, mais surtout par des noms de personne et de lieu — abondant soit dans les textes latins du ixe au xiiie siècle (Vies de saints, chartes, inscriptions), soit dans des textes français du xiiie au xve siècle.

Le matériel représenté par tous les vocables recueillis en dépouillant ces documents, s'il est important pour les philologues, n'intéresse pas la littérature proprement dite. Pour trouver un texte en breton qui, malgré son insignifiance s'apparente à cette branche de l'activité spirituelle, il faut arriver au milieu du xive siècle, date approximative d'une copie du *Speculum historiale* de Vincent de Beauvais (Biblioth. Nat., *fonds lat.*, n. 14354-14355), manuscrit dont le scribe, apparemment Bas-Breton a glissé dans le texte recopié par lui une demi-douzaine de vers à rimes internes composés dans la langue de son pays. Se répétant parfois avec des variantes témoignant des hésitations du copiste, ces vers ne présentent dans certains cas aucun lien de continuité. Le distique suivant est celui qui offre le sens le plus clair :

Marhamguorant va karantik
da vout in nos ohecostik

Il faut sans doute le lire ainsi :

Mar ham guarant va karantez
Da vont en nos oh he kostez

et le traduire : « Si mon amante me promet de coucher cette nuit auprès d'elle (1). »

***

Que s'est-il donc passé sur le terrain littéraire pendant tout le Moyen âge en Basse-Bretagne, et comment expliquer la surprenante indigence qui caractérise la production *écrite* de la langue bretonne pendant près d'un millénaire ?

On ne connaît pas de textes bretons contemporains de l'*Historia* de Gaufrei de Monmouth ou antérieurs à cet ouvrage, et l'on doit récuser les témoignages de leur existence obtenus en interprétant de façon tendancieuse des passages censés les concerner.

Il est cependant indéniable que la Bretagne et la « matière » qu'elle a inspirée occupent une place importante dans la littérature occidentale du xiie au xive siècle. Les trouvères français et anglo-normands n'ont négligé aucune occasion de citer l'une ou l'autre dans leurs productions poétiques. Dès le xie siècle Dudon de Saint-Quentin demandait aux harpeurs bretons de se joindre aux clercs de Normandie pour répandre au loin la gloire de Richard Ier. Dans le *Lai d'Equitan*, Marie de France assure que les Bretons « souleient » :

Fere les lais pour remembrance
Qu'on ne les mist en oubliance.

(1) Cf. J. LOTH, Le plus ancien texte en breton suivi, *Revue celtique*, vol. XXXIV, pp. 241 et suiv.

Son lai du *Laustic* (cf. le bret. *eostik* « rossignol ») commence ainsi :

Une aventure vous dirai
Dont li Bretuns firent un lai
Laustic a nun ce m'est avis
Si l'appellent en leur païs...

et se termine par ces vers :

Un lai en firent les Bretons
Et le laustic l'appelle-t-on.

Toujours à propos de lais « de harpe » ou « de rote », il est dit dans le *Roman du roi Hon* :

Si cum font cil Bretuns du tel fait custumier.

Et, bien qu'en certains cas les noms « Bretaigne » et « Bretons » soient susceptibles de désigner la Bretagne et les Bretons d'outre-Manche, il est difficile d'admettre que l'Armorique n'ait pas, aux XIe et XIIe siècles surtout, joui de quelque prestige dû au talent de ses poètes. Mais on serait tenté de croire, que ceux-ci composaient et récitaient exclusivement de mémoire, car absolument rien ne nous est parvenu de leurs écrits éventuels. Devant l'absence de textes, faut-il affirmer que la langue bretonne n'a enfanté, pendant les grands siècles du Moyen âge aucune œuvre dont elle pût tirer orgueil, ou faut-il rappeler une adjuration de Camille Jullian au sujet du gaulois, et qui pourrait aussi bien s'appliquer à elle : « Ne dites pas que si elle n'a rien laissé c'est parce qu'elle n'a rien produit » (*La langue gauloise*, Introd., p. IX) ?

La disparition *totale* de manuscrits conservant ne seraient-ce que des fragments de romans ou de poèmes bretons du XIe au XIVe siècle est aussi inexplicable qu'une carence complète de production littéraire. Elle est aussi des plus regrettables, car

que ne donneraient les médiévistes aussi bien que les celtistes pour disposer du texte d'une chronique, d'un lai, ou de celui d'un roman en breton armoricain, antérieurs aux œuvres de Gaufrei de Monmouth, de Marie de France, de Chrestien de Troyes ou de Béroul ?

***

Hélas ! Il faut franchir plusieurs siècles en deçà des époques auxquelles vivaient ces auteurs avant de rencontrer un document littéraire appartenant à cette langue.

Il s'agit d'un « chant royal » en forme de dialogue entre le roi Arthur et un certain *Guinclaff*, prophète ou devin. Ce document, rédigé vers 1450, existait à l'abbaye de Landévennec (Finist.) au début du XVIIIe siècle. Disparu par la suite, mais connu grâce aux citations qu'en firent les lexicographes dom Le Pelletier et Grégoire de Rostrenen (ce dernier ayant cru devoir le vieillir de dix siècles), il avait donné naissance à quantité de légendes. Son contenu exact (deux cent quarante-sept vers) est aujourd'hui connu, une copie faite par dom Le Pelletier en ayant été découverte par nous-même dans le grenier d'un château voisin de Morlaix en 1924. L'incident auquel se rattache une telle découverte a peut-être contribué à enrichir le domaine de la philologie et de l'histoire littéraire bretonnes, et a permis de réduire à néant les prétentions de ceux qui, croyant ce texte disparu à jamais, avaient inconsidérément abusé de lui ; mais il s'en faut de beaucoup qu'il ait eu des répercussions semblables sur un autre plan. Son intérêt historique et poétique est à peu près nul, ainsi que l'a noté son éditeur R. Largillière dans les *Annales de Bretagne* (t. XXXVIII, 1929, p 631 et suiv.), et la langue elle-même y apparaît tout

aussi pénétrée de mots français que quatre cents ans plus tard :

V. 12, *an amser divin illuminet* (le temps illuminé de divine façon) ; v. 15, *dre cautel ha soutildet* (par cautelle et subtilité) ; v. 139 *hac an rivierou debordet* (et les rivières débordées), etc.

La *Buez santez Nonn* (Vie de sainte Nonn), publiée en 1835, est, à quelques lustres près, contemporaine du *Dialogue* entre Guinclaff et Arthur ; bien que d'un développement bien plus considérable, elle présente sensiblement les mêmes caractéristiques que le doyen des poèmes bretons connus.

L'Imprimerie a été introduite d'assez bonne heure en Bretagne et on lui doit un certain nombre de précieux incunables dont les premiers remontent à 1484. Ce sont en général des ouvrages de droit coutumier ou des œuvres d'imagination dont les auteurs n'étaient pas nécessairement originaires du pays (*Les sept Ioyes du Mariage*, *Les lunettes des Princes*, *La Passion de Gresilidis*, etc.). La langue bretonne n'est représentée parmi eux que par un dictionnaire « breton françzoys et latin » connu sous le titre de *Catholicon*, œuvre de Jehan Lagadeuc, qui l'écrivit vers 1464, alors que l'impression, chez Jehan Calvez, à Tréguier, n'eut lieu qu'en 1499. Destiné aux clercs bas-bretons dont les études se poursuivaient dans des langues autres que la leur, il contient environ cinq mille cinq cents articles.

2. **XVIe et XVIIe siècles.** — Le plus ancien livre imprimé en breton, à des fins non didactiques (mais cependant dans un but d'édification) parvenu jusqu'à nous, est une *Passion* adaptée pour la scène d'après une réduction de celle d'Arnould Gréban, publiée en 1530, à Paris par le Léonard Yves Quillevéré, et dont le texte a été réédité en 1865, par

La Villemarqué sous le titre doublement arbitraire de *Grand Mystère de Jésus*. Ensuite se succèdent à l'usage des populations bretonnantes d'assez nombreuses éditions d'ouvrages qui, pour la plupart intéressent la religion : Missels, livres d'heures, drames sacrés : *Buhez sante(z) Barba* (Vie de sainte Barbe, 1557) ; *Buhez an itron sanctes Cathell* (vie de Madame sainte Catherine, 1576), poèmes relatifs aux fins dernières : *Mirouer de la Mort* (1675), volumes pieux : *An Mirouer a Confession* (1621), *Doctrin an Christenien* (1622) ; recueils de cantiques : *Nouelou ancien ha devot* (1650) ; *Colloques* français et bretons, etc.

Ces derniers ouvrages, conçus de façon à être utilisés aussi bien par les marchands étrangers à la province qui devaient se servir du breton pour leurs affaires, que par les bretonnants qui désiraient apprendre le français, sont probablement ceux qui ont été réimprimés le plus souvent. (Cf. *La longue vie de deux Colloques françoys et bretons*, par Ad. Le Goaziou, *Nouv. Revue de Bret.*, t. III.)

La rapide énumération ci-dessus, forcément incomplète, mais à laquelle ne manque rien d'essentiel, suffit pour se rendre compte du peu de place que tient encore la « littérature » proprement dite, c'est-à-dire les délassements de l'esprit, la poésie lyrique ou élégiaque, les œuvres d'imagination, dans l'ensemble des productions imprimées mises à la portée des bretonnants à une époque marquante dans l'histoire des grandes langues européennes. Encore convient-il de noter que, dans la plupart des cas, les ouvrages mentionnés ont été établis d'après des modèles français ou latins (Catéchismes de R. Benoit, du P. Canisius, *Transitus beatae Virginis Mariae ; Quattuor novissimorum liber de morte*... de Girard de Vliederhoven et Denis de Leeuvis ; *Miroir de la Confession* du jésuite de Bonis, etc.).

Le principal intérêt des ouvrages en vers appartenant à la période du *moyen-breton*, à la fin de laquelle nous touchons, réside moins dans la qualité de la poésie même (bien que celle-ci ne doive pas être systématiquement sous-estimée) que dans la versification, laquelle, utilisant des mètres variés, s'appuyait en plus des rimes finales, sur un système de rimes internes grâce auxquelles les mêmes phonèmes se répétaient

régulièrement dans un même vers. Il est indéniable qu'un système aussi compliqué n'a pu se transmettre que par une tradition *écrite*, et que, comme le dit J. Loth, il doit en ses traits principaux remonter à l'unité des Bretons d'Armorique et de Grande-Bretagne. On jugera des complications qu'il entraînait dans lacomposition du vers, par l'exemple suivant, pris au hasard dans les *Nouelou ancien*, et dans lequel les finales n'ont qu'un rôle accessoire à côté des différentes assonances qui se reproduisent dans le corps des vers :

Quenomp *cuff* hac *uvhel* Nou*el* da Roe 'n *vell-y*,
Ha din*am* de m*am* chue*c* choante*c* hep dieguy
He dev*eus* n'en *deus sy*.

Si les traits principaux de la phonétique du breton moderne étaient fixés bien avant la fin de l'époque conventionnellement assignée au « moyen-breton », c'est au P. Julien Maunoir de la Compagnie de Jésus (qui, né en Haute-Bretagne, reçut miraculeusement le « don » de cette langue pour ses prédications à travers la Basse-Bretagne) que revient l'honneur de l'avoir dépouillée d'une gangue orthographique désuète, et d'en avoir en quelque sorte harmonisé l'écriture avec la prononciation réelle. Il a exposé les principes de sa réforme dans les premières pages du *Sacré Collège de Jésus*, à la fois, grammaire, syntaxe et lexique de cette langue, suivi d'un catéchisme, publié à Quimper en 1659. On regrette que son autorité ne l'ait pas conduit à imposer une épuration de son vocabulaire, tout farci de mots français, et dont ses imitateurs, auteurs de chants pieux et de Vies des Saints, devaient encore aggraver l'état en écrivant un jargon dans lequel les emprunts l'emportent souvent en nombre sur les mots du cru. Que penser à tel égard du membre de phrase suivant, emprunté à un formulaire de prône en breton de Vannes datant de 1693, conservé au chapitre de la cathédrale de cet évêché ?

... er *grace* de *bourvoyein heureusement* er peh a zo *nécessaire* ér roantelèh men, é *générale*, hag en *particuliér* ma véhemp ol *ensemblement* én péh hac én *amitié*, *principalement* én *union* ac er fé ha *religion catholique*, *apostolique* ha *romaine*. (Il est à peine besoin de traduire : « ... la grâce de pourvoir heureusement ce qui est nécessaire en ce royaume-ci, en général, et en particulier que nous soyons tous ensemble en paix et en amitié, principalement dans l'union de la foi et de la religion catholique, apostolique et romaine ».)

3. XVIIIe siècle. — On serait mal venu à supposer que les écrivains de langue bretonne ont subi des influences semblables à celles qui, ailleurs, ont abouti à l'humanisme, au classicisme, au mouvement philosophique, au romantisme, etc. En réalité, leurs sources d'inspiration — si l'on peut ainsi parler lorsqu'il s'agit d'auteurs qui ont presque toujours été des imitateurs ou de simples traducteurs — n'ont guère varié depuis la Renaissance. Et l'on pourrait presque en dire autant de leurs moyens d'expression, s'il n'y avait lieu de souligner l'abandon en poésie du système des rimes internes dont il a été question plus haut, abandon qui a eu pour effet de priver cette poésie de son unique caractère d'originalité, sans en rehausser l'éclat par ailleurs.

Si au cours du XVIIIe siècle les éditions se multiplient, elles ne concernent toujours que des livres de piété, la lecture semblant vouée dans les campagnes et parmi les populations bretonnantes des villes de Basse-Bretagne, à n'être qu'une sorte de prolongement de la chaire. Si bien que ce siècle, dont la langue n'offre plus le même attrait pour les linguistes que celle des précédents, apparaît sur le plan littéraire comme particulièrement déshérité.

Il est vrai qu'une grande partie des œuvres qui s'y rattachent est encore inédite, à l'état de manuscrits conservés dans les bibliothèques de Rennes, de Quimper, à la Nationale, et dans quelques collections privées comme celle du château de Lesquiffiou, près Morlaix. Ce sont des pièces de théâtre, drames, comédies, vies de saints, tragédies traduites du répertoire français, qui ont fait l'objet principal de la thèse d'Ana-

tole Le Braz sur le *Théâtre celtique* (1905). Au sujet de l'art dramatique que nous font connaître ces manuscrits, l'auteur s'est vu contraint de porter, en terminant une étude des plus consciencieuses, un jugement désabusé, n'y voyant « en dernière analyse, qu'un résidu de Moyen âge qui n'apparaît comme original en Bretagne que parce qu'ailleurs il y a quelque cinq cents ans qu'il est aboli ».

En dehors des adaptateurs de drames en langue bretonne (presque tous des paysans ou des artisans de villages à demi illettrés) le seul écrivain « profane » dont le nom et l'œuvre émergent d'une production sans éclat, est Claude-Marie Le Laë, né à Lannilis (Finist.) en 1745, avocat, puis juge au District de Landerneau, ville où il mourut en 1791. Sa verve naturelle s'est donné libre cours dans un long poème satirique *ar C'hy* (le chien). Son *Mikel Morin*, imité du français, n'offre d'autre mérite que celui d'une langue imagée, maniée avec une grande aisance, dépouillée de la grandiloquence propre aux clercs de son temps.

La Révolution et la Chouannerie n'ont à vrai dire inspiré en breton aucune œuvre qui tranche sur l'honnête médiocrité de « lamentations » dues à des prêtres exilés, comme les abbés Le Lay, de Locquirec (Fin.) et Nourry, de Bignan (Morbihan).

La fin du XVIIIe siècle vit fleurir la « celtomanie » qui eut son heure de célébrité. Ses adeptes, Le Brigant, de Pontrieux, l'illustre La Tour d'Auvergne, le Clec'h, de Plougasnou, s'obstinaient à voir dans la langue bretonne la mère de toutes les autres. La voie avait d'ailleurs été ouverte à leurs rêveries par *Les antiquités de la nation et de la langue des celtes*, du P. Pezron (1703), et les *Mémoires sur la langue celtique*, du théologien bisontin Bullet (1754-1760). Le système de ces idéalistes était basé sur le postulat d'une langue bretonne héritée du Paradis Terrestre et restée depuis absolument pure. En conséquence, si un même mot ou une même racine se retrouvaient par exemple en breton et en français, renversant l'ordre des facteurs ils ne manquaient pas de soutenir que le français l'avait emprunté au breton. Il n'est d'ailleurs pas certain qu'à défaut de leurs illusions, leurs méthodes d'investigation étymologique aient été entièrement abandonnées par tels amateurs de notre époque.

4. Le Gonidec et sa réforme. — Le début du XIXe siècle fut marqué par un événement dont les répercussions ne se firent sentir qu'avec un retard de plus de trente années : La publication d'une *Grammaire celto-bretonne*, « contenant les principes de l'orthographe, de la prononciation, de la construction des mots et des phrases selon le génie de la langue celto-bretonne, dédiée à l'Académie Celtique », ayant pour auteur un obscur fonctionnaire de l'administration des Eaux et Forêts du nom de Le Gonidec. Celui-ci était arrivé à Paris à l'âge de vingt-quatre ans, sans que rien le prédisposât apparemment pour les travaux auxquels son nom est resté attaché. Sa *Grammaire* parue en 1807, et son *Dictionnaire celto-breton*, qui vit le jour à Angoulême en 1821, étaient des œuvres révolutionnaires, en ce sens qu'elles imposaient une orthographe nouvelle et prétendaient soumettre à révision l'ensemble d'un vocabulaire fixé depuis des siècles pour une part, mais dans lequel chaque génération introduisait de nombreux néologismes empruntés exclusivement au français.

Les mots des plus anciens textes bretons, se présentaient sous une orthographe calquée en tous points sur la française. A part une combinaison *çz* disparue avec le son qu'elle représentait depuis plusieurs siècles, rien n'avait distingué entre temps l'une de l'autre. Le Gonidec décida de supprimer le *qu*

et le *c*, dur ou sifflant, pour leur substituer suivant la prononciation *k* ou *s* dur. *Caer* « beau », *quéré* « cordonnier », *coz* « vieux », *dançal* « danser », etc., s'écriraient donc désormais : *kaer*, *kéré*, *koz dansal ;* devant *e* et *i*, le *g*, toujours dur, ferait place à *j* ; dans un cas : *quiguer* « boucher », *guinidic* « natif », dans l'autre : *quiger* « des chats », *tudgentil* « des messieurs », devaient s'orthographier : *kiger*, *ginidik*, *kijer*, *tudjentil*, etc., tandis que le *z* trouvait un emploi courant comme représentation de la sifflante douce, et que le *w*, ignoré des écrivains antérieurs, faisait son apparition en tant que *ou* consonne dans *gwelet* « voir », *gwic'hal* « crier », au lieu de *guelet*, *guichal*, etc.

Tout cela, joint à un effort d'unification par l'écriture des dialectes léonard, trégorois, cornouaillais, et à un souci de conserver à la syntaxe ses caractéristiques et son originalité, ne suffisait pas à l'entreprenant réformateur. Le vocabulaire breton fut de sa part l'objet de soins visant à le débarrasser de tout ce qui portait une marque française dont personne jusque-là n'avait songé à s'offusquer.

L'intention était excellente, mais il aurait fallu que les ressources de la langue s'y prêtassent, ce qui n'était pas toujours le cas. L'expression des choses abstraites à l'aide de mots uniquement bretons n'était pas chose facile, et la loi du moindre effort continua d'être appliquée par tous ceux qui se mêlaient d'écrire en breton du vivant du grammairien. En dehors des faiseurs de complaintes et des auteurs d'ouvrages d'édification religieuse, ils n'étaient d'ailleurs pas légion.

Lorsque Le Gonidec mourut, en 1838 (1), il n'avait fait parmi les lettrés que quelques adeptes dont le poète Brizeux et Hersart de La Villemarqué. Ce dernier n'allait pas tarder à se faire connaître comme l'auteur d'un livre appelé à exercer une influence profonde sur les bretonnants instruits : le *Barzaz-Breiz*, recueil de chants présentés comme étant l'expression du génie poétique de la Bretagne, en même temps que comme témoins d'événements qui se seraient déroulés en Armorique depuis le temps des druides jusqu'à la Chouannerie.

(1) Sur ce curieux personnage, consulter la belle bibliographie que lui a consacré le Dr L. DUJARDIN, *La vie et les œuvres de Jean-François-Marie-Maurice-Agathe Le Gonidec*, 1 vol. grd in-8°, Brest, 1949.

La première édition de cet ouvrage (1839), si elle eut un certain retentissement dans le monde savant, en France et à l'étranger, passa à peu près inaperçue en Bretagne même. Sa réimpression de 1845 contenait un grand nombre de chants historiques inédits qui contribuèrent, avec leurs « Préambules », leurs « Notes et Eclaircissements », à étendre la réputation du « collecteur ». Celui-ci, comblé d'honneurs officiels, entra jeune à l'Institut. C'est seulement en 1867 que des critiques rompus aux nouvelles méthodes de la science philologique émirent des doutes sur la valeur des transcriptions et des interprétations de chants dont les pendants existaient réellement dans le folklore de Basse-Bretagne. Ceux-ci se montraient complètement transfigurés, tant en ce qui concerne la langue, d'une pureté en tous points conforme aux principes de Le Gonidec, qu'en ce qui concerne la plupart des noms propres — adroitement modifiés de façon à conférer aux pièces du recueil une portée et une antiquité que les originaux ne pouvaient revendiquer.

Chose plus grave, soupçonné, puis publiquement accusé d'avoir *inventé* de toutes pièces les chants les plus remarquables de l'ouvrage, La Villemarqué n'essaya pas de prouver la sincérité de sa méthode en autorisant le libre contrôle des sources auxquelles il avait puisé.

Le *Barzaz*, il faut y insister, n'a connu la célébrité, en Bretagne comme ailleurs, qu'à cause de toute sa partie française, bien plus importante que l'autre. Les rares bretonnants qui, dès l'abord, s'y sont intéressés et les lettrés bretons qui plus tard ont salué en lui un monument élevé à la gloire de la vieille langue, se sont laissé guider plutôt par le patriotisme qui se dégageait de ses commentaires que par une admiration raisonnée des textes, pris en eux-mêmes. Tout expurgés qu'ils aient été d'emprunts trop visibles, ceux-ci contiennent en effet des gallicismes, des fautes de syntaxe, des tournures étrangères au génie de la langue, qui empêchent de les considérer indistinctement comme des modèles de pureté (1).

5. Le XIXe siècle. — Il n'en est pas moins vrai, quoi qu'il en soit, que c'est au *Barzaz-Breiz*, et presque à lui seul, que l'on doive attribuer l'éclosion

(1) L'auteur et son œuvre ont fait l'objet d'une thèse d'université soutenue en 1960 devant la Faculté des Lettres de Rennes, et publiée sous le titre : *Th. de La Villemarqué et le « Barzaz-Breiz »*, par F. GOURVIL, 1 vol. in-8° rais., VI 610 p., Rennes, Impr. Oberthur.

surprenante d'œuvres en breton dues à des lettrés ou à des demi-lettrés, publiées à partir de 1840. Si la littérature religieuse continua d'occuper une place prépondérante dans la production de cette période : *Kanaouennou Santel* (Cantiques) colligés et épurés par l'abbé Henry, *Doué ha mem Bro* (Dieu et mon pays) de l'abbé Le Joubioux (en vannetais), *Ar Feiz hag ar Vro* (Foi et Patrie), de l'abbé Durand, *Livr el Labourér* (imitation vannetaise des *Géorgiques*) de l'abbé Guillôme, etc., les laïcs ne voulurent pas être en reste ; et beaucoup qui auparavant n'eussent sans doute jamais pensé à écrire en breton se mirent à rimer à l'envi dans cette langue. Brizeux tint à faire rejaillir sur l'idiome qu'il avait parlé tout enfant un peu du lustre acquis par le succès de son charmant poème *Marie*, en publiant *Telenn Arvor* et *Furnez Breiz* (La Harpe d'Armorique et La Sagesse bretonne). Le cas de Prosper Proux, le mieux doué sans conteste de tous ceux qui composaient cette phalange poétique, est à mettre à part.

Ses *Canaouennou gret gant eur C'hernevod* (Chansons composées par un Cornouaillais) sont en fait antérieures à la publication du *Barzaz-Breiz*. Leur langue et leur orthographe témoignent d'une ignorance complète de l'œuvre de Le Gonidec. Le recueil n'en est que plus intéressant, par la spontanéité de l'expression, par l'audace de l'inspiration, restées depuis inégalées, rompant carrément, dans les gauloiseries qui y abondent, avec le caractère compassé et trop souvent ennuyeux de ce qui avait jusqu'alors été imprimé en breton. Proux qui se fit connaître, avec sa plaquette de *Canaouennou* comme poète populaire, termina sa carrière comme barde lettré, avec une autre brochure : *Bombard Kerné* (la Bombarde de Cornouaille, 1866) ; mais il faut reconnaître que dans ce genre il se montre infiniment inférieur aux promesses de ses débuts.

Les noms du grand folkloriste F.-M. Luzel, également poète, de Milin, de Le Scour, de J.-M. Le Jean émergent avec quelques autres, sous le Second Empire, d'un groupe d'écrivains groupés autour de La Villemarqué dans une *Breuriez Breiz* (Confrérie de Bretagne) qui se proposait de remettre en honneur l'usage de la langue abandonnée aux classes populaires. La plupart d'entre eux l'écrivaient certes d'une manière plus correcte que leur Président *(Penn-Sturier)* ; leurs œuvres ont parfois été publiées en volumes, mais ont paru le plus souvent dans des revues. Elles semblent en général impuissantes à se hausser à un niveau quelque peu élevé ; aussi, parlant d'elles dans le *Polybiblion*, d'Arbois de Jubainville observait que

Quand on étudie la littérature bretonne, une chose frappe au premier abord : ceux de nos compatriotes qui conservent l'usage d'une langue néo-celtique n'écrivent guère en cette langue que des vers. Chez eux les ouvrages originaux se composent presque toujours en vers ; la prose ne se rencontre que dans les traductions.

Mais beaucoup de vers considérés par l'éminent celtiste comme « originaux » étaient en réalité des imitations de pièces françaises ou allemandes... D'ailleurs, la faveur du public bretonnant continuait d'aller de préférence aux « tragédies » dans le genre des *Quatre fils Aymon* et aux chansons sur feuilles volantes vendues dans les foires et les pardons par des chanteurs ambulants.

Vers la fin du siècle, la revue l'*Hermine*, publiée à Rennes, bien que rédigée en français, ainsi que quelques hebdomadaires, donnèrent asile à des vers bretons. Il n'en sortit pas grand-chose d'éclatant ; mais à la faveur du mouvement régionaliste, l'équipe de ces fidèles, qui comprenait beaucoup d'ecclésiastiques, se grossit d'un contingent d'intellectuels diversement doués qui se vouèrent avec ferveur à la publication de simples articles ou de

volumes de contes et de vers. Les autres genres, si l'on met à part le théâtre pour patronages religieux, furent à peu près négligés.

VI. — **Le XXe siècle.** — Celui-ci a permis d'assister à une éclosion d'œuvres bien plus considérable et variée que tous ceux qui l'ont précédé. En constatant ce phénomène, il faut d'ailleurs y chercher autre chose que le résultat d'un mouvement *populaire* en faveur d'un idiome national. En réalité, la majeure partie de ce qui a été publié dans celui-ci depuis 1900 l'a été par des intellectuels, pour d'autres intellectuels ; et beaucoup, parmi les nombreux ouvrages en prose ou en vers qui s'y rattachent, n'ont point franchi le seuil d'une ferme pour être lus d'un bout à l'autre par des paysans.

A part quelques exceptions, leur niveau et la recherche de leur langue sont trop élevés pour le public au sein duquel un livre en breton serait susceptible de trouver une clientèle. Sans tenir compte des réalités, certains amateurs bien intentionnés, dépassant l'objectif de la simple « préservation » qui groupait vers 1900 les partisans de la langue bretonne, ont cependant ambitionné de faire de celle-ci un instrument propre à traiter n'importe quelle question dans le cadre des acquisitions actuelles de l'esprit humain. Ils ont à cet effet doté d'une quantité assez considérable de mots abstraits et de termes techniques un vocabulaire assez peu soucieux jusqu'alors d'enrichissements de ce genre. Pourtant, à supposer que les néologismes créés par eux soient tous réussis et parfaitement assimilables, n'y a-t-il, et n'y aura-t-il pas toujours des sujets qu'un Breton instruit, aussi attaché soit-il à sa langue, préférera traiter en français, plutôt que de s'astreindre à une gymnastique pénible, et que d'atteindre un résultat incertain ?

Il n'est que juste, cependant, de rendre hommage aux efforts de quelques-uns, parmi lesquels des bretonnants d'« occasion », comme le grammairien François Vallée, qui, ayant dû apprendre entièrement une langue ignorée par lui dans sa jeunesse, se révéla de bonne heure un continuateur qualifié de Le Gonidec, dont il perfectionna la méthode, l'orthographe et le vocabulaire ; comme son disciple tourangeau René Leroux, qui, fixé par hasard en Bretagne, sembla ne plus avoir d'autre

raison de vivre que l'enrichissement du breton dans le domaine scientifique et l'expression des idées abstraites.

A eux deux, ils ont doté leur langue d'adoption d'ouvrages sur l'*Antiquité celtique* (Notennou diwar-benn ar Gelted koz) et d'œuvres d'imagination *(Sketla Ségobrani)* qui font en quelque sorte date dans son histoire.

Malheureusement, l'expérience démontre que, si tout n'est pas entièrement vain dans de telles tentatives, il s'en faut de beaucoup pour que les résultats pratiques répondent aux efforts méritoires animés par elles.

Une langue ne peut impunément brûler les étapes pour compenser un retard de plusieurs siècles sur ses voisines. Et il est à craindre que, dans son ensemble, le public qu'il s'agit d'atteindre soit, d'ici longtemps, insensible aux tentatives faites en vue d'enrichir artificiellement son vocabulaire.

Si cette langue se trouve dans le cas d'évoluer et de s'élever à un niveau supérieur à celui que huit siècles de quasi-stagnation lui ont assigné, elle le fera normalement, par étapes, et non de façon artificielle.

Dans son état présent, elle est loin d'être un instrument inadéquat à toute tâche spirituelle. Le grand poète vannetais J.-P. Calloc'h, tombé sur le champ de bataille en 1917, a prouvé qu'on pouvait en tirer des accents sublimes, et, par elle se hausser à l'universel dans le domaine de la poésie mystique.

En prose on peut en attendre beaucoup, indépendemment de ce qu'elle a donné depuis cent ans. Des conteurs comme Y. Le Moal, dans ses délicieux *Pippi Gonto*, comme le regretté Jacques Riou, dans des nouvelles et romans d'un style alerte, tous deux issus de souches paysannes mais formés à des disciplines contemporaines, ont utilisé d'heureuse façon les ressources d'une langue sans apprêt.

Il en est de même en ce qui concerne le théâtre, dont Tanguy Malmanche, disparu récemment, a renouvelé le fonds traditionnel en des œuvres dramatiques qui ont subi avec succès les feux de scènes internationales.

On aurait voulu voir réserver un sort plus heureux à la remarquable entreprise concernant la lexicographie qu'est le *Geriadur Istorel ar Brezhoneg* de Roparz Hémon. Mais ce *Dictionnaire historique de la Langue bretonne*, qui suppose

un travail colossal de dépouillement effectué par un homme seul, et publié par des moyens artisanaux, touchera sans doute à peine un millier d'amateurs.

Des périodiques rédigés entièrement en breton, et où sont traitées des questions les plus diverses, ne touchent malheureusement qu'un public d'abonnés instruits dont le nombre ne dépasse pas quelques centaines.

Il est remarquable que, longtemps négligée, sinon ouvertement combattue par les politiciens et les éducateurs, qui voyaient en elle un obstacle à la marche du progrès et à l'unification de la nation, la langue bretonne est aujourd'hui soutenue par des hommes appartenant aux secteurs les plus opposés de l'opinion, et trouve des appuis efficaces dans les divers milieux pédagogiques.

La quasi-unanimité que sa cause réunit ainsi dans des sphères élevées trouvera-t-elle un jour quelque écho dans le peuple lui-même, et amènera-t-elle la masse des bretonnants à lui réserver une part de leurs préoccupations en s'intéressant à ce qui y serait publié à leur usage ?

On le souhaite. Mais, de toute façon, ne soyons pas ici de ces pessimistes qui, depuis deux cents ans et plus, ont annoncé qu'elle allait disparaître avec la génération qui succéderait à la leur. Toutefois, mettons ceux qui lui vouent une sollicitude dépouillée de toute arrière-pensée politique, en garde contre des soins maladroits, souvent plus regrettables que la simple indifférence — ou même, parfois, qu'une attitude hostile.

Et terminons par ce vœu d'un bretonnant de toujours :

Buhez hir c'hoaz d'ar yez koz (1) !

(1) Longue vie encore à la vieille langue !

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

LA BORDERIE (Arthur de), *Histoire de Bretagne* (vol. I-II).

COURSON (A. de), *Cartulaire de Redon* (1863).

DOTTIN (G.), *Manuel pour servir à l'étude de l'Antiquité celtique* (1913).
— *La langue gauloise* (1920).

ERNAULT (Em.), *Glossaire moyen-breton* (1895).
— *Geriadurig Gallek-Brezonek* (1927).

FALC'HUN (Chan. F.), *L'histoire de la langue bretonne d'après la géographie linguistique* (thèse de doctorat, 1951).

LE GONIDEC, *Grammaire celto-bretonne* (1807).
— *Dictionnaire celto-breton* (1824).

GRÉGOIRE de ROSTRENEN (le P.), *Dictionnaire françois-celtique* (1732).

GOURVIL (Francis), *La Villemarqué et le « Barzaz-Breiz »*.

M. GUIEYSSE, *La langue bretonne* (1936).

HÉMON (R.), *Geriadur Istorel ar Brezhoneg*, en cours de publication.

HENRY (V.), *Dictionnaire étymologique des termes les plus usuels du breton moderne*.

HERSART DE LA VILLEMARQUÉ (Th.), *Barzaz-Breiz*, Chants populaires de la Bretagne (1839, 1867).
— *Poèmes bretons du Moyen Age* (1879).

HUBERT (H.), *Les Celtes* (nouv. édit., 1951).

LOTH (Joseph), *Vocabulaire vieux-breton* (1884).
— *Chrestomathie bretonne* (1891).
— *Les langues bretonne et romane en Armorique* (1910).
— *Les mots latins dans les langues brittoniques* (1894).

MARX (J.), *Les littératures celtiques*, coll. « Que sais-je », n° 809.

MEILLET et COHEN, *Les langues du monde* (1924).

MAITRE (Léon) et BERTHOU (P. de), *Cartulaire de Sainte-Croix, Quimperlé* (1902).

OWEN (W.), *A Dictionary of the Welsh Language* (1803).

LE PELLETIER, *Dictionnaire de la langue bretonne* (1752).

ROSENZWEIG (M.), *Dictionnaire topographique du Morbihan* (1870).

LE ROUX (P.), *Atlas linguistique de Basse-Bretagne* (en cours de public.).

TRÉPOZ (Pierre), *Le pluriel breton* (1957).

VALLÉE (Fr.), *Grand dictionnaire français-breton* (1931).

VENDRYÈS (J.), *Le langage* (1921).

PÉRIODIQUES : *Revue celtique* ; *Annales de Bretagne* ; *Buhez-Breiz* ; *Gwalarn* ; *Nouvelle revue de Bretagne* ; *Études celtiques* ; *Al Liamm*.

TABLE DES MATIÈRES

1968. — Imprimerie des Presses Universitaires de France. — Vendôme (France)
ÉDIT. N° 30 283 IMPRIMÉ EN FRANCE IMP. N° 20 869